



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE LE 5 FÉVRIER 2024 À 19 H 01 À LAQUELLE ASSISTAIENT :

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD IN THE COUNCIL CHAMBER OF CITY HALL ON FEBRUARY 5, 2024, AT 7:01 P.M., AT WHICH WERE PRESENT:

La mairesse suppléante / The Acting Mayor : E. Roux, présidente / Chairman
 Les conseillers / Councillors M. Aronson
 A. Bostock
 A. D'Amico
 M. Gallery
 K. Kez
 J.J. Shamie

Formant quorum / Forming a quorum

Également présents /: Dave Lapointe, directeur général substitut / Substitute Director General
 Also in attendance : Julia Levitin, greffière de la ville / City Clerk
 Cathlynn Marsan, préposée à la rédaction / Drafting Clerk

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. OPENING OF THE MEETING

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

The Acting Mayor called the sitting to order.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse suppléante se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Acting Mayor availed herself of her privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) by abstaining from voting.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE ET DES CONSEILLERS

2. ACTING MAYOR'S AND COUNCILLORS' REPORTS

La mairesse suppléante Roux annonce le décès du père de la mairesse Smith. Elle prononce quelques mots et présente les condoléances des membres du conseil à la mairesse et à sa famille.

Acting Mayor Roux announced the passing of the Mayor Smith's father. She gave a few words and shared the Council's condolences to the Mayor and her family.

Le conseiller D'Amico mentionne que la consultation publique sur l'avenue Upper Lansdowne a été un succès. Il rappelle également aux résidents que la date limite pour le paiement des taxes foncières approche.

Councillor D'Amico mentioned that the public consultation for Upper Lansdowne Avenue was successful. He reminded residents that the deadline for the payment of the property taxes is coming up.



2024-02-05

La mairesse suppléante Roux, en tant que commissaire de la Bibliothèque publique de Westmount, présente un rapport sur les événements et les activités se tenant à la Bibliothèque publique de Westmount et au Victoria Hall au cours des mois de février et mars. Elle invite les artistes de Westmount à soumettre leurs candidatures en ligne, du 15 février au 11 avril, pour la galerie du Victoria Hall.

Acting Mayor Roux, as Commissioner of the Westmount Public Library, gave a report on the events and activities being held at the Westmount Public Library and Victoria Hall during the months of February and March. She invited Westmount artists to submit their proposals online, from February 15th to April 11th, for the Gallery at Victoria Hall.

La conseillère Bostock mentionne que les équipes des Travaux publics procèdent au remplissage des nids-de-poule. Elle invite les résidents à signaler les nids-de-poule sur le site Web de la Ville. Elle mentionne également que le déglacage sera effectué autour des écoles et des résidences pour personnes âgées, là où c'est nécessaire.

Councillor Bostock mentioned that the Public Works teams are filling up potholes. She invited residents to report potholes on the City's website. She also mentioned that de-icing will be done around schools and senior residences, where needed.

La conseillère Gallery remercie le Service des sports et des loisirs pour le Carnaval qui s'est déroulé la fin de semaine dernière. Elle annonce que l'événement de lancement du 150^e anniversaire de Westmount aura lieu le jeudi 22 février au Victoria Hall. Il est possible de s'inscrire en ligne et les billets coûtent 20 \$. Elle ajoute qu'une séance d'information sur la phase 3 du parc King George, la présentation du plan de plantation d'arbres, aura lieu à l'hôtel de ville le lundi 12 février à 17 h 30. La conseillère Gallery mentionne que les inscriptions pour le printemps débutent le 13 février.

Councillor Gallery thanked the Sports and Recreation Department for the Carnival this past weekend. She announced that the kickoff event for Westmount's 150th anniversary will take place on Thursday, February 22nd, at Victoria Hall. Registration is available online and tickets are \$20. She added that an information session for Phase 3 of King George Park, the presentation of the tree planting plan, will take place in City Hall on Monday, February 12th, at 5:30 p.m. Councillor Gallery mentioned that spring registration starts on February 13th.

Le conseiller Aronson annonce que le lancement du nouveau portail des résidents aura lieu le 26 février. Il mentionne que la révision des candidatures pour le Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable aura lieu au cours de la semaine.

Councillor Aronson announced that the launch of the new Resident Portal will take place on February 26th. He mentioned that the review of the applications for the Environment and Sustainability Advisory Committee will be carried during the week.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. FIRST QUESTION PERIOD

La première période de questions se tient de 19 h 11 à 19 h 33.

The first question period took place from 7:11 p.m. to 7:33 p.m.



2024-02-05

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**2024-02-17**

Il est proposé par la conseillère Bostock, appuyé par la conseillère Gallery

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024 soit adopté avec l'ajout du point suivant sous Affaires nouvelles :

- 23.1. Nomination - Directeur adjoint - Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**2024-02-18**

Il est proposé par la conseillère Bostock, appuyé par le conseiller Aronson

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORTS AU CONSEIL**6.1. CORRESPONDANCE**

Les documents suivants sont déposés :

- Liste des règlements adoptés lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 ;
- Lettre du Service du greffe de la Ville de Montréal ayant pour objet : *Assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 - Résolution CG23 0753 - Résolution de contrôle intérimaire - Protection des milieux humides*, accompagnée d'une copie des résolutions n^{os} CG23 0753 et CG23 0754 ;

4. ADOPTION OF THE AGENDA**2024-02-17**

It was moved by Councillor Bostock, seconded by Councillor Gallery

THAT the agenda of the regular Council sitting of February 5, 2024, be adopted with the addition of the following item under New Business:

- 23.1. Appointment - Assistant Director - Public Works Department.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. CONFIRMATION OF MINUTES**2024-02-18**

It was moved by Councillor Bostock, seconded by Councillor Aronson

THAT the minutes of the regular Council sitting held on January 15, 2024, be approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. REPORTS TO COUNCIL**6.1. CORRESPONDENCE**

The following documents were tabled:

- List of by-laws adopted at the regular sitting of the Municipal Council of the City of Montreal, on December 21, 2023;
- Letter from the *Service du greffe de la Ville de Montréal* with the object: *Assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 - Résolution CG23 0753 - Résolution de contrôle intérimaire - Protection des milieux humides*, with attachments copies of Resolutions Nos. CG23 0753 and CG23 0754;



2024-02-05

- Lettre du Service du greffe de la Ville de Montréal ayant pour objet : *Assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 - Résolution CG23 0773 - Projet de règlement P-RCG 14-029-6 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »*, accompagné du projet de règlement P-RCG 14-029-6, de son document d'accompagnement et de la résolution CG23 0773 ;
 - Règlement 04-047-256 de la Ville de Montréal : *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec*, ainsi que le certificat de publication de l'avis public concernant l'entrée en vigueur dudit règlement ;
 - Règlement 04-047-257 de la Ville de Montréal : *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, ainsi que le certificat de publication de l'avis public concernant l'entrée en vigueur dudit règlement.
- Letter from the *Service du greffe de la Ville de Montréal* with the object: *Assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023 - Résolution CG23 0773 - Projet de règlement P-RCG 14-029-6 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »*, with attachments the draft by-law P-RCG 14-029-6, its accompanying document, and Resolution CG23 0773;
 - By-law 04-047-256 of the Ville de Montréal: *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec*, as well as the certificate of publication of the public notice concerning the coming into force of said by-law;
 - By-law 04-047-257 of the *Ville de Montréal: Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, as well as the certificate of publication of the public notice concerning the coming into force of said by-law.

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 18 décembre 2023 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.2. MINUTES OF THE GENERAL COMMITTEE OF COUNCIL

The minutes of the General Committee of Council meeting held on December 18, 2023, were tabled and are available on the City's website.

6.3. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Le procès-verbal de la rencontre de la commission des finances et de l'administration tenue le 25 octobre 2023 est déposé.

6.3. MINUTES OF THE FINANCE AND ADMINISTRATION COMMITTEE

The minutes of the Finance and Administration Committee meeting held on October 25, 2023, were tabled.



2024-02-05

6.4. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES TRANSPORTS

Les procès-verbaux des rencontres du comité consultatif sur les transports tenues les 29 juin, 25 juillet, 10 octobre et 14 novembre 2023 sont déposés et sont disponibles sur le site Web de la Ville.

6.5. RAPPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le rapport de la main-d'œuvre pour le mois de décembre 2023 est déposé.

6.6. REGISTRE DES PAIEMENTS

La liste des paiements pour le mois de décembre 2023 est déposée.

6.7. LISTE DES APPROBATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT 1507

Conformément au *Règlement 1507 sur la délégation de pouvoirs à certains employés de la Ville de Westmount*, la liste d'autorisation de dépenses pour le mois de décembre 2023 est déposée.

6.8. LISTES DE FACTURATION DES DROITS DE MUTATION

La liste de facturation des droits de mutation pour le mois de décembre 2023 est déposée.

6.9. DÉPÔTS DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière confirme que la mairesse Christina M. Smith, les conseillères Anitra M. Bostock, Mary Gallery, Kathleen Kez et Elisabeth Roux, ainsi que les conseillers Matt Aronson, Antonio D'Amico, Conrad Peart et Jeff J. Shamie ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

6.4. MINUTES OF THE TRANSPORTATION ADVISORY COMMITTEE

The minutes of the Transportation Advisory Committee meetings held on June 29, July 25, October 10, and November 14, 2023, were tabled and are available on the City's website.

6.5. WORKFORCE REPORT

The workforce report for the month of December 2023, was tabled.

6.6. PAYMENT REGISTRY

The list of payments for the month of December 2023, was tabled.

6.7. LIST OF APPROVALS IN VIRTUE OF BY-LAW 1507

In accordance with *By-law 1507 on the Delegation of powers to certain employees of the City of Westmount*, the list of authorization of expenditures for the month of December 2023, was tabled.

6.8. LISTS OF DUTIES ON TRANSFER INVOICES

The list of duties on transfers for the month of December 2023, was tabled.

6.9. TABLING OF THE STATEMENTS OF PECUNIARY INTERESTS

In accordance with Section 358 of *An Act respecting elections and referendums in municipalities* (CQLR, chapter E-2.2), the City Clerk confirmed that Mayor Christina M. Smith and Councillors Anitra M. Bostock, Mary Gallery, Kathleen Kez, Elisabeth Roux, Matt Aronson, Antonio D'Amico, Conrad Peart, and Jeff J. Shamie have submitted an update of their respective annual statement of pecuniary interests.



2024-02-05

7. ORIENTATION DU CONSEIL SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

2024-02-19

Il est proposé par la conseillère Bostock, appuyé par la conseillère Gallery

QUE la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, soit autorisée à prendre toute décision qu'elle jugera opportune à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Montréal devant se tenir le 22 février 2024, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Westmount et de ses résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - APPUI DE LA VILLE DE WESTMOUNT

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS), regroupant plusieurs partenaires, se tiendra du 12 février au 16 février 2024 sur la thématique « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiantes et étudiants ;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire ;

ATTENDU QUE les élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation ;

7. ADOPTION OF COUNCIL'S POSITION ON THE ITEMS TO BE SUBMITTED TO THE MONTREAL URBAN AGGLOMERATION COUNCIL

2024-02-19

It was moved by Councillor Bostock, seconded by Councillor Gallery

THAT the Mayor, or in her absence the Acting Mayor, be authorized to make any decisions she deems necessary and in the best interest of the City of Westmount and its residents regarding the items on the agenda of the Montreal Urban Agglomeration Council meeting to be held on February 22, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. HOOKED ON SCHOOL DAYS - SUPPORT FROM THE CITY OF WESTMOUNT

WHEREAS the Hooked on School Days (HSD) campaign, which brings together several partners, will be held from February 12 to February 16, 2024, under the theme "For the future, perseverance is always in the present tense", and that these days are intended to be a high point in the year, demonstrating the collective commitment to the academic perseverance and success of all students;

WHEREAS the support and kind presence of all adults is paramount in academic success;

WHEREAS the elected municipal officials want to show their solidarity and support for the youth and for all the actors in the education network;



2024-02-05

ATTENDU QUE les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives « les élu.e.s s'engagent! » de Concertation Montréal.

WHEREAS the elected municipal officials collaborate in the efforts of the Montréal community in the area of school perseverance and educational success, among others, through the initiatives "les élu.e.s s'engagent!" of Concertation Montréal.

2024-02-20

Il est proposé par la conseillère Bostock, appuyé par le conseiller D'Amico

2024-02-20

It was moved by Councillor Bostock, seconded by Councillor D'Amico

QUE la Ville de Westmount proclame la semaine du 12 février au 16 février 2024 comme celle des Journées de la persévérance scolaire ;

THAT the City of Westmount proclaim the week of February 12 to February 16, 2024 as Hooked on School Days;

QUE la Ville exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et intervenants du réseau de l'éducation ;

THAT the City unanimously and publicly express its solidarity and support for the youth and for all the actors in the education system;

QUE la Ville appuie la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! » et invite les élèves et élus à y participer.

THAT the City support the Hooked on School Days (HSD) 2024 campaign under the theme "For the future, perseverance is always in the present tense" and invite elected officials to participate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CARRIED UNANIMOUSLY**

9. RECONDUCTION DE LA DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

9. RENEWAL OF THE BOUNDARIES OF ELECTORAL DISTRICTS - 2025 MUNICIPAL ELECTIONS

ATTENDU QUE la Ville de Westmount procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans ;

WHEREAS the City of Westmount proceeds with the division of its territory into electoral districts every four years;

ATTENDU QU'avant le 15 mars de l'année précédant une élection générale, une municipalité peut, à certaines conditions, demander à la Commission de la représentation électorale du Québec de reconduire la division en districts électoraux en vigueur sur son territoire ;

WHEREAS before March 15th of the year preceding a general election, a municipality may, under certain conditions, apply to the *Commission de la représentation électorale du Québec* to renew the division of electoral districts in effect on its territory;



2024-02-05

ATTENDU QUE la division actuelle de la Ville en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou 12.0.1, selon le cas, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (ci-après, la Loi) ;

WHEREAS the current division of the City into electoral districts complies with sections 9, 11, and 12 or section 12.0.1 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities* (CQLR, c. E-2.2) (hereinafter, the Act);

ATTENDU QUE le tableau des électeurs joint à la présente résolution indique le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur et confirme que les écarts sont inférieurs à 15 % conformément à l'article 12 de la Loi.

WHEREAS the attached table of electors indicates the number of electors for each of the electoral districts in effect and confirms that the variances are less than 15% in accordance with section 12 of the Act.

2024-02-21

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par la conseillère Kez

2024-02-21

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor Kez

QUE la Ville de Westmount demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux actuellement en vigueur sur son territoire pour les fins de l'élection générale de 2025.

THAT the City of Westmount apply to the *Commission de la représentation électorale du Québec* for confirmation that it meets the conditions required to proceed with the maintaining of the division of the territory of the municipality into electoral districts currently in effect on its territory for the purposes of the 2025 general election.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. ADOPTION D'UNE POLITIQUE - DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

10. ADOPTION OF A POLICY - DIVERSITY, EQUITY, AND INCLUSION

ATTENDU QUE plusieurs changements sociaux s'opèrent et se reflètent dans la culture du monde du travail ;

WHEREAS many social changes are taking place and are reflected in the culture of the workplace;

ATTENDU QUE les enjeux de diversité et d'inclusion sont au cœur de notre société ;

WHEREAS issues of diversity and inclusion are at the heart of our society;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount désire mettre de l'avant son engagement pour une culture d'ouverture.

WHEREAS the City of Westmount wishes to put forward its commitment to a culture of openness.

2024-02-22

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par la conseillère Gallery

2024-02-22

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor Gallery



2024-02-05

QUE la *Politique - Diversité, équité et inclusion* soit adoptée.

THAT the *Policy - Diversity, equity, and inclusion* be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. CONVENTION COLLECTIVE 2020-2026 - SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP, 301)

11. COLLECTIVE AGREEMENT 2020-2026 - SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP, 301)

ATTENDU QUE la convention collective entre la Ville de Westmount et le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) est échue depuis le 31 décembre 2019 ;

WHEREAS the collective agreement between the City of Westmount and the *Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301)* expired on December 31, 2019;

ATTENDU QUE le 9 août 2023, une entente de principe a été conclue entre les parties ;

WHEREAS on August 9, 2023, an agreement was reached in principle between the parties;

ATTENDU QUE la majorité des employés cols bleus ont accepté le contenu de la nouvelle convention collective ;

WHEREAS the majority of blue-collar employees have accepted the content of the new collective agreement;

ATTENDU QUE la directrice des Ressources humaines recommande l'approbation du conseil municipal pour ladite entente.

WHEREAS the Director of Human Resources recommends the approval of the Municipal Council for said agreement.

2024-02-23

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par la conseillère Bostock

2024-02-23

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor Bostock

QUE la convention collective des employés cols bleus soit ratifiée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2026 ;

THAT the collective agreement for the blue-collar employees be ratified for the period from January 1, 2020 to December 31, 2026;

D'autoriser toutes les dépenses reliées au paiement rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2020, conformément au sommaire décisionnel n° 2024-2158 ;

To authorize all expenses related to the retroactive payment as of January 1, 2020, in accordance with decision-making file No. 2024-2158;

QUE la mairesse, la directrice générale, la directrice des Ressources humaines, le directeur adjoint des Ressources humaines et le conseiller au Service des ressources humaines soient autorisés à signer la nouvelle convention collective des cols bleus de la Ville de Westmount, pour et au nom de la Ville.

THAT the Mayor, the Director General, the Director of Human Resources, the Assistant Director of Human Resources and the Human Resources Advisor be authorized to sign the new Westmount's blue collar collective agreement, for and in the name of the City.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



2024-02-05

12. NOMINATION - RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec offre des services électroniques offrant un accès rapide et sécuritaire qui permet d'effectuer des transactions avec Revenu Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une personne responsable des services électroniques pour la Ville de Westmount.

2024-02-24

Il est proposé par le conseiller D'Amico, appuyé par la conseillère Bostock

QUE le directeur adjoint du Service des finances soit nommé responsable des services électroniques et soit autorisé :

- à inscrire la Ville de Westmount aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de la Ville à *clicSÉQUR – Entreprises* ;
- à gérer l'inscription de la Ville à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de la Ville et à agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu

12. APPOINTMENT - PERSON IN CHARGE OF ELECTRONIC SERVICES

WHEREAS the *Gouvernement du Québec* offers electronic services that provide fast, secure access for transactions with *Revenu Québec*;

WHEREAS it is necessary to appoint a person in charge of electronic services for the City of Westmount.

2024-02-24

It was moved by Councillor D'Amico, seconded by Councillor Bostock

THAT the Assistant Director of the Finance Department be appointed as the person in charge of electronic services and be authorized:

- to register the City of Westmount with Revenu Québec;
- to manage the City's registration to *clicSÉQUR – Business*;
- to manage the City's registration to My Account for Business and, generally, to do all that is appropriate and necessary for this purpose;
- fulfill the roles and assume the responsibilities of the person in charge of electronic services as described in the conditions of use of My Account for Business, in particular by giving City users, as well as other entities, authorization or power of attorney;
- to consult the City's file and act in the City's name and on its behalf, for all taxation periods and years (past, current, and future), including the power to participate in any negotiations with *Revenu Québec*, with respect to all information that *Revenu Québec* holds concerning the City for the application or



2024-02-05

Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* (LRC (1985), ch. E-15), de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, chapitre P-2.2), en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

enforcement of tax laws, the *Excise Tax Act* (RSC, 1985, c. E-15), the *Act to facilitate the payment of support* (CQLR, chapter P-2.2), by communicating with *Revenu Québec* by all available means of communication (by telephone, in person, by mail and using on-line services).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CARRIED UNANIMOUSLY****13. MANDAT POUR DES SERVICES JURIDIQUES - POMERLEAU INC.****13. MANDATE FOR LEGAL SERVICES - POMERLEAU INC.**

ATTENDU QU'en 2012, la Ville de Westmount a octroyé un contrat à Pomerleau inc. pour la construction du Centre des loisirs de Westmount selon la méthode de conception-construction (résolution n° 2012-02-31) ;

WHEREAS in 2012, the City of Westmount awarded a contract to Pomerleau Inc. for the construction of the Westmount Recreation Centre using the design-build method (Resolution No. 2012-02-31);

ATTENDU QUE selon les modalités dudit contrat, Pomerleau inc. avait l'obligation de remplir ses fonctions et de s'acquitter de ses obligations conformément aux normes de sa profession, tel que les normes CSA ;

WHEREAS, in accordance with the terms of said contract, Pomerleau Inc. had the obligation to perform its duties and fulfill its obligations in accordance with the standards of its profession, such as the CSA standards;

ATTENDU QUE Pomerleau inc. a manqué à ses obligations contractuelles à l'égard de l'enrobage de la dalle de béton ;

WHEREAS Pomerleau Inc. failed to fulfill its contractual obligations with respect to the embedding of the concrete slab;

ATTENDU QUE Pomerleau inc. refuse de corriger la déficience pour la rendre conforme aux normes.

WHEREAS Pomerleau inc. refuses to correct the deficiency to make it compliant with standards.

2024-02-25

Il est proposé par la conseillère Gallery, appuyé par la conseillère Bostock

2024-02-25

It was moved by Councillor Gallery, seconded by Councillor Bostock

QUE la Ville autorise la participation à une conférence de règlement à l'amiable (CRA) afin de négocier un dédommagement avec Pomerleau inc. et WSP Canada inc. ;

THAT the City authorize the participation in a settlement conference to negotiate a compensation with Pomerleau Inc. and WSP Canada Inc.;



2024-02-05

QUE la Ville autorise le cabinet d'avocats *BMMD Avocats S.E.N.C.R.L.* à représenter ses intérêts à la CRA contre Pomerleau inc. et WSP Canada inc. relativement au manquement de leurs obligations contractuelles et normatives lors de la construction de la piscine du Centre de loisirs de Westmount ;

THAT the City authorize the law firm *BMMD Avocats S.E.N.C.R.L.* to represent its interests at the settlement conference against Pomerleau inc. and WSP Canada Inc. regarding the breach of their contractual and normative obligations during the construction of the swimming pool of the Westmount Recreation Centre;

QUE la directrice des Services juridiques et la directrice du Génie soient autorisées à participer et à représenter la Ville à la CRA ;

THAT the Director of Legal Services and the Director of Engineering be authorized to participate and represent the City at the settlement conference;

QUE la directrice des Services juridiques et la directrice du Génie disposent des autorisations nécessaires pour proposer des offres et des contre-offres de règlement à l'amiable du dossier.

THAT the Director of Legal Services and the Director of Engineering have the necessary authorizations to propose offers and counteroffers for settlement of the file.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

14. APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION - SERVICES PROFESSIONNELS

14. APPROVAL OF A SYSTEM OF BID WEIGHTING AND EVALUATING - PROFESSIONAL SERVICES

ATTENDU QU'en vertu des articles 573.1.0.1.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres ;

WHEREAS according to sections 573.1.0.1.1 and 573.1.0.1.2 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, c. C-19), where a contract for professional services is to be awarded, the council must use a system of bid weighting and evaluating;

ATTENDU QUE le Service de du génie recommande un nouveau système de pondération et d'évaluation plus adapté au contexte de cet appel d'offres.

WHEREAS the Engineering Department recommends a new system of bid weighting and evaluating for all calls for tenders relating to professional services.

2024-02-26

Il est proposé par le conseiller D'Amico, appuyé par la conseillère Kez

2024-02-26

It was moved by Councillor D'Amico, seconded by Councillor Kez

QUE la Ville adopte le système de pondération et d'évaluation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour les appels d'offres portant sur des services professionnels ;

THAT the City adopt the weighting and evaluation system attached to this resolution as an integral part thereof, for calls for tenders for professional services;



2024-02-05

QUE ledit système de pondération et d'évaluation soit utilisé pour tous les appels d'offres portant sur des services professionnels évalués à plus de 133 800 \$, à moins d'indication contraire par voie de résolution du conseil ;

THAT said system of bid weighting and evaluating be used for all the calls for tenders for professional services evaluated at over \$133,800, unless otherwise specified by way of resolution of Council;

QUE ledit système de pondération et d'évaluation soit valide pour l'année 2024.

THAT said system of bid weighting and evaluating be valid for the year 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

**15. DEMANDE DE PROPOSITIONS -
CONVERSION ET MIGRATION DU
LOGICIEL ICO-RAO/POLICE WEB**

**15. REQUEST FOR PROPOSALS -
CONVERSION AND MIGRATION OF
ICO-RAO/POLICE WEB SOFTWARE**

ATTENDU QU'une demande de propositions a été envoyée pour la conversion et migration du logiciel ICO-RAO/Police WEB et que, conformément au *Règlement 1556 sur la gestion contractuelle*, la déclaration relative aux mesures prises pour assurer la rotation des cocontractants est déposée lors de cette séance ;

WHEREAS a request for proposals was sent for the conversion and migration of the ICO-RAO/Police WEB software, and that, in conformity with *By-law 1556 on contract management*, the *Déclaration relative aux mesures prises pour assurer la rotation des cocontractants* is submitted at this meeting;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que les dispositions des articles 573 et 573.1 de ladite loi concernant les demandes de soumissions ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants.

WHEREAS section 573.3 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, c. C-19) provides that sections 573 and 573.1 of said Act pertaining to call for tenders, do not apply to a contract whose object, which stems from the use of a software package or software product, is to ensure compatibility with existing systems, software packages or software products.

2024-02-27

Il est proposé par la conseillère Kez, appuyé par la conseillère Bostock

2024-02-27

It was moved by Councillor Kez, seconded by Councillor Bostock

D'autoriser une dépense de 72 972,61 \$, incluant le crédit de taxe, pour la conversion et migration du logiciel ICO-RAO/Police WEB ;

To authorize an expenditure in the amount of \$72,972.61, including tax credits, for the conversion and migration of the ICO-RAO/Police WEB software;



2024-02-05

D'accorder à ICO Technologies inc. contrat à cette fin, conformément à sa proposition, soit pour une somme maximale de 79 914,52 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de la demande de propositions ;

To award to ICO Technologies Inc. the contract for this purpose in accordance with its proposal, for a maximum amount of \$79,914.52, including taxes, the whole in conformity with the contractual documents of the request for proposals;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2156.

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2156.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - FOURNITURE DE COMPTEURS ÉLECTRIQUES ITRON (INV-2024-002)

16. CALL FOR TENDERS BY INVITATION - SUPPLY OF ITRON ELECTRIC METERS (INV-2024-002)

ATTENDU QUE la Ville de Westmount envisage de conclure une entente conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) avec Les Contrôles GF TEC inc. pour la fourniture de compteurs électriques Itron ;

WHEREAS the City of Westmount is considering entering into a contract pursuant to section 573.3 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) with GF TEC Controls Inc. for the supply of Itron electric meters;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 573.3.0.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), un avis d'intention a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec le 11 janvier 2024 pour informer de l'intention de la Ville d'accorder un contrat de gré à gré à un fournisseur identifié audit avis;

WHEREAS, in accordance with section 573.3.0.0.1 of the *Cities and Towns Act* (CQLR c. C-19), a notice of intention was published on the *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec* on January 11, 2024, informing of the City's intention to award a contract by mutual agreement to a supplier identified in said notice;

ATTENDU QUE Les Contrôles GF TEC inc. est le seul fournisseur faisant affaire au Canada pouvant offrir les produits en question nécessaires et compatibles au réseau électrique d'Hydro Westmount.

WHEREAS GF TEC Controls Inc. is the only supplier doing business in Canada that can offer the products in question that are necessary and compatible with Hydro Westmount's electrical network.

2024-02-28

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par la conseillère Gallery

2024-02-28

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor Gallery

D'autoriser une dépense de 184 250,64 \$, incluant le crédit de taxe, pour la fourniture de compteurs électriques Itron (appel d'offres sur invitation n° INV-2024-002) ;

To authorize an expenditure in the amount of \$184,250.64, including tax credits, for supply of Itron electric meters (Tender by invitation No. INV-2024-002);



-15-

2024-02-05

D'accorder à Les Contrôles GF TEC inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 211 842,17 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres sur invitation INV-2024-002 ;

To award to GF TEC Controls Inc. the contract for this purpose at its bid price, for a maximum amount of \$211,842.17, including taxes, the whole in conformity with the contractual documents of the call for tenders by invitation INV-2024-002;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2145.

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2145.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. APPEL D'OFFRES PUBLIC - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES VILLES DE POINTE-CLAIRE, CÔTE ST-LUC, WESTMOUNT ET DOLLARD-DES-ORMEAUX (PUB-2023-040)

17. CALL FOR PUBLIC TENDERS - COLLECTION AND TRANSPORTATION OF RECYCLABLE MATERIALS FOR THE CITIES OF POINTE-CLAIRE, CÔTE ST-LUC, WESTMOUNT, AND DOLLARD-DES-ORMEAUX (PUB-2023-040)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 26 janvier 2024 pour la collecte et transport des matières recyclables pour les Villes de Pointe-Claire, Côte St-Luc, Westmount et Dollard-des-Ormeaux (appel d'offres n° PUB-2023-040) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

WHEREAS tenders were publicly opened on January 26, 2024, for the collection and transportation of recyclable materials for the cities of Pointe-Claire, Côte St-Luc, Westmount and Dollard-des-Ormeaux (Tender No. PUB-2023-040), and minutes prepared by the City Clerk's Office are submitted at this meeting;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, WM Québec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

WHEREAS, following the analysis of the opened tenders, *WM Québec inc.* is the lowest conforming bidder as it appears from the report prepared by the Purchasing Division, which is submitted at this meeting.

2024-02-29

Il est proposé par le conseiller Aronson, appuyé par la conseillère Gallery

2024-02-29

It was moved by Councillor Aronson, seconded by Councillor Gallery

D'accorder à WM Québec inc. le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour les Villes de Pointe-Claire, Côte St-Luc, Westmount et Dollard-des-Ormeaux (appel d'offres n° PUB-2023-040), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de

To award to *WM Québec inc.* the contract for the collection and transportation of recyclable materials for the cities of Pointe-Claire, Côte St-Luc, Westmount, and Dollard-des-Ormeaux (Tender No. PUB-2023-040), at its bid price, for a maximum amount of \$3,228,268.79,



2024-02-05

3 228 268,79 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, avec deux (2) options de renouvellement d'une période de 12 mois chacune, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2023-040 ;

D'autoriser une dépense de 499 645,17 \$, incluant le crédit de taxe, pour la portion dudit contrat desservant la Ville de Westmount ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2149.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. APPEL D'OFFRES PUBLIC - LOCATION D'UN COMPLEXE MODULAIRE TEMPORAIRE (PUB-2023-056)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 15 décembre 2023 pour la location d'un complexe modulaire temporaire (appel d'offres n° PUB-2023-056) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, *Williams Scotsman of Canada, Inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

2024-02-30

Il est proposé par la conseillère Bostock, appuyé par le conseiller Shamie

D'autoriser une dépense de 620 686,10 \$, incluant le crédit de taxe, pour la location d'un complexe modulaire temporaire (appel d'offres n° PUB-2023-056) ;

-16-

including taxes, for the period from April 1, 2024 to March 31, 2027, with two (2) options of renewal for a period of 12 months each, the whole in conformity with the contractual documents of the call for tenders PUB-2023-040;

To authorize an expenditure in the amount of \$499,645.17, including tax credits, for the portion of said contract serving the City of Westmount;

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2156.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. CALL FOR PUBLIC TENDERS - RENTAL OF A TEMPORARY MODULAR COMPLEX (PUB-2023-056)

WHEREAS tenders were publicly opened on December 15, 2023, for the rental of a temporary modular complex (Tender No. PUB-2023-056), and minutes prepared by the City Clerk's Office are submitted at this meeting;

WHEREAS, following the analysis of the opened tenders, *Williams Scotsman of Canada, Inc.* is the lowest conforming bidder as it appears from the report prepared by the Purchasing Division, which is submitted at this meeting.

2024-02-30

It was moved by Councillor Bostock, seconded by Councillor Shamie

To authorize an expenditure in the amount of \$620,686.10, including tax credits, for the rental of a temporary modular complex (Tender No. PUB-2023-056);



2024-02-05

D'accorder à *Williams Scotsman of Canada, Inc.* le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 679 732,20 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2023-056 ;

To award to Williams Scotsman of Canada, Inc. the contract for this purpose at its bid price, for a maximum amount of \$679,732.20, including taxes, the whole in conformity with the contractual documents of the call for tenders PUB-2023-056;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2023-2125.

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2023-2125.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. RENOUELEMENT D'UN CONTRAT - FOURNITURE DE SERVICES EN CYBERSÉCURITÉ

19. RENEWAL OF A CONTRACT - SUPPLY OF CYBERSECURITY SERVICES

ATTENDU QUE le 19 décembre 2022, le conseil municipal a confirmé l'octroi du contrat en urgence, pour la fourniture de services en cybersécurité à FQM Services, Coopérative de solidarité (résolution n° 2022-12-233) ;

WHEREAS, on December 19, 2022, the Municipal Council confirmed the awarding of the contract on an urgent basis, for the supply of cybersecurity services to *FQM Services, Coopérative de solidarité* (Resolution No. 2022-12-233);

ATTENDU QUE le directeur des Technologies de l'information numérique recommande de renouveler le contrat pour la période du 21 novembre 2023 au 20 novembre 2024.

WHEREAS the Director of Digital Information Technologies recommends renewing the contract for the period from November 21, 2023 to November 20, 2024.

2024-02-31

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller D'Amico

2024-02-31

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor D'Amico

D'autoriser le renouvellement du contrat octroyé à la FQM Services, Coopérative de solidarité, pour la fourniture de services en cybersécurité (résolution n° 2022-12-233), pour la période du 21 novembre 2023 au 20 novembre 2024, pour une somme maximale de 141 396,26 \$, taxes incluses ;

To authorize the renewal of the contract awarded to *FQM Services, Coopérative de solidarité*, for the supply of cybersecurity services (Resolution No. 2022-12-233), for the period from November 21, 2023 to November 20, 2024, for a maximum amount of \$141,396.26, including taxes;

D'autoriser une dépense de 129 113,63 \$, incluant le crédit de taxe, pour les fins de ce contrat ;

To authorize an expenditure in the amount of \$129,113.63, including tax credits, for the purpose of this contract;



-18-

2024-02-05

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2153.

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2153.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

20. MODIFICATION D'UN CONTRAT - NÉGOCIATION - CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE WESTMOUNT ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP, 301)

20. MODIFICATION TO A CONTRACT - NEGOTIATIONS - COLLECTIVE AGREEMENT BETWEEN THE CITY OF WESTMOUNT AND THE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP, 301)

ATTENDU QU'en 2021, le contrat pour le mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Westmount et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, section locale 301) (demande de propositions DDP-2021-033) a été accordé à la firme Les Avocats Le Corre et Associés s.e.n.c.r.l. pour un total de 44 771,27 \$, taxes incluses, pour un total de 118 heures facturables ;

WHEREAS in 2021, the contract for a negotiation mandate for the renewal of the collective agreement between the City of Westmount and the *Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, section locale 301)* (Request for proposals DDP-2021-033) was awarded to the firm *Les Avocats Le Corre et Associés s.e.n.c.r.l.* for a total of \$44,771.27, including taxes, for a total of 118 billable hours;

ATTENDU QUE, le 7 novembre 2022, le conseil a autorisé une dépense additionnelle pour ledit contrat (résolution n° 2022-11-279) ;

WHEREAS, on November 7, 2022, Council authorized an additional expenditure for said contract (Resolution No. 2022-11-279);

ATTENDU QU'une dépense supplémentaire est requise pour couvrir les honoraires encourus pour des consultations générales en 2023.

WHEREAS an additional expenditure is required to cover fees incurred for general consultations in 2023.

2024-02-32

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller D'Amico

2024-02-32

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor D'Amico

QU'une dépense additionnelle de 28 806,00 \$, taxes incluses, soit autorisée pour le mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Westmount et le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301) (demande de propositions DDP-2021-033) avec la firme Les Avocats Le Corre et Associés s.e.n.c.r.l. ;

THAT an additional expenditure be authorized in the amount of \$28,806.00, including taxes, for the negotiation mandate for the renewal of the collective agreement between the City of Westmount and the *Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301)* with the firm *Les Avocats Le Corre et Associés s.e.n.c.r.l.*;



2024-02-05

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2157.

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2157.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CARRIED UNANIMOUSLY**

21. ADOPTION - RÈGLEMENT 1605 VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE 1303

21. ADOPTION - BY-LAW 1605 TO FURTHER AMEND BY-LAW 1303 RESPECTING ZONING

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

The City Clerk reported that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference in due course.

OBJET**OBJECT**

La greffière explique que l'objet de ce règlement est de modifier plusieurs dispositions du *Règlement concernant le zonage* afin de corriger des enjeux d'interprétation et de cohérence, ainsi que de mieux encadrer l'installation de certaines structures.

The City Clerk explained that the object of this by-law is to amend several provisions of the *Zoning By-law* to correct issues of interpretation and consistency, and to provide a better framework for the installation of certain structures.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

Declaration by each member of Council present that he or she has read the by-law.

2024-02-33

Il est proposé par la conseillère Gallery, appuyé par la conseillère Bostock

2024-02-33

It was moved by Councillor Gallery, seconded by Councillor Bostock

QUE le règlement n° 1605 intitulé *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement concernant le zonage 1303* soit adopté.

THAT By-law No. 1605 entitled *By-law to further amend By-law 1303 respecting zoning* be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CARRIED UNANIMOUSLY**

QUE le règlement n° 1605 intitulé *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement concernant le zonage 1303* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

THAT By-law No. 1605 entitled *By-law to further amend By-law 1303 respecting zoning* having been duly adopted; it is ordered that notices be given as required by law.



2024-02-05

22. ADOPTION - RÈGLEMENT 1606 AFIN DE MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1305 SUR LES PLANS D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONSTRUCTION DEVANT L'ALIGNEMENT DE CONSTRUCTION ET ENSEIGNE TEMPORAIRE

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière explique que l'objet de ce règlement est d'assurer une cohérence avec les dispositions du règlement concernant le zonage faisant suite aux modifications prévues au projet de règlement n° 1605.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

2024-02-34

Il est proposé par la conseillère Gallery, appuyé par le conseiller Aronson

QUE le règlement n° 1606 intitulé *Règlement afin de modifier de nouveau le règlement 1305 sur les plans d'intégration architecturale - Construction devant l'alignement de construction et enseigne temporaire* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement n° 1606 intitulé *Règlement afin de modifier de nouveau le règlement 1305 sur les plans d'intégration architecturale - Construction devant l'alignement de construction et enseigne temporaire* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

22. ADOPTION - BY-LAW 1606 TO FURTHER AMEND BY-LAW 1305 ON SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS - CONSTRUCTION IN FRONT OF THE BUILDING LINE AND TEMPORARY SIGNAGE

The City Clerk reported that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference in due course.

OBJECT

The City Clerk explained that the object of this by-law is to ensure consistency with the dispositions concerning zoning further to the modification provided for in draft By-Law No. 1605.

Declaration by each member of Council present that he or she has read the by-law.

2024-02-34

It was moved by Councillor Gallery, seconded by Councillor Aronson

THAT By-law No. 1606 entitled *By-law to further amend By-Law 1305 on site Planning and Architectural Integration Programs - Construction in front of the building line and temporary signage* be adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

THAT By-law No. 1606 entitled *By-law to further amend By-Law 1305 on site Planning and Architectural Integration Programs - Construction in front of the building line and temporary signage* having been duly adopted; it is ordered that notices be given as required by law.



2024-02-05

23. AFFAIRES NOUVELLES**23. NEW BUSINESS****23.1. NOMINATION - DIRECTEUR ADJOINT
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****23.1. APPOINTMENT - ASSISTANT
DIRECTOR - PUBLIC WORKS
DEPARTMENT**

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

WHEREAS according to Section 71 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, c. C-19), the council shall appoint by resolution such officers and employees as it deems necessary for the administration of the city, and shall fix their salaries;

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a adopté les *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

WHEREAS on April 1, 2019, the Municipal Council adopted the *Working Conditions and Remuneration of Management Personnel*;

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint du Service des travaux publics est présentement vacant ;

WHEREAS the position of Assistant Director of the Public Works Department is currently vacant;

ATTENDU QUE le directeur par intérim des Ressources humaines recommande la nomination de monsieur Titouan Perriollat au poste de directeur adjoint du Service des travaux publics.

WHEREAS the Interim Director of Human Resources recommends the appointment of Mr. Titouan Perriollat to the position of Assistant Director of the Public Works Department.

2024-02-35

Il est proposé par la conseillère Bostock, appuyé par le conseiller Aronson

2024-02-35

It was moved by Councillor Bostock, seconded by Councillor Aronson

QUE monsieur Titouan Perriollat soit nommé au poste de directeur adjoint du Service des travaux publics, grade 5, à compter du 4 mars 2024, conformément à la recommandation salariale contenue au sommaire décisionnel n° 2024-2163 et selon les modalités prévues aux *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

THAT Mr. Titouan Perriollat be appointed to the position of Assistant Director of the Public Works Department, grade 5, effective March 4, 2024, in accordance with the salary recommendation stipulated in the decision-making file No. 2024-2163 and according to the terms provided for in the *Working Conditions and Remuneration of Management Personnel*;

QUE cette nomination soit à titre permanent lorsque M. Perriollat aura complété une période de probation conformément à l'article 2 des *Conditions de travail et rémunération des cadres*.

THAT this appointment be on a permanent basis once Mr. Perriollat has completed a probationary period in accordance with Section 2 of the *Working Conditions and Remuneration of Management Personnel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CARRIED UNANIMOUSLY**



2024-02-05

24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions se tient de 20 h 08 à 20 h 23.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante lève la séance à 20 h 23.

24. SECOND QUESTION PERIOD

The second question period took place from 8:08 p.m. to 8:23 p.m.

25. CLOSING OF THE SITTING

The Acting Mayor declared the sitting closed at 8:23 p.m.

Elisabeth Roux
Mairesse suppléante / Acting Mayor

Julia Levitin
Greffière de la ville / City Clerk



2024-02-05

ANNEXE / APPENDIX A

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES RÉSIDENTS
 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024
 FIRST QUESTION PERIOD OF RESIDENTS
 REGULAR SITTING OF FEBRUARY 5, 2024

Début de la première période des questions : 19 h 11
 Beginning of the First Question Period: 7:11 p.m.

<u>NOM /NAME</u>	<u>QUESTIONS</u>	
J. Fretz	En ce qui concerne le contrat de collecte et de transport des matières recyclables conclu avec d'autres villes, la Ville de Westmount conserve-t-elle une priorité individuelle ou est-elle obligée de suivre le reste du groupe?	With regards to the contract for the collection and transportation of recyclable materials with other cities, does the City of Westmount retain individual priority or is it obliged to follow the rest of the group?
	La Ville a-t-elle le droit de choisir son entreprise ou doit-elle suivre la majorité?	Does the City have the right to select its company, or does it have to go with the majority?
	La Ville renonce-t-elle ainsi à quelque chose?	Is the City giving up anything by doing this?
R. Dufour	Le contrat de collecte et de transport des matières recyclables comporte-t-il une clause permettant à la Ville d'assurer le suivi de la gestion des matières après leur collecte?	Is there a stipulation in the contract for the collection and transportation of recyclable materials allowing the City to follow up on the management of material after being collected?
	Est-il vrai que la Ville de Westmount n'a de compétence que pour la collecte et le transport des matières, mais pas pour la gestion des matières ramassées?	Is it true to say that the City of Westmount only has jurisdiction in the collection and transportation of the material, but not in the management of material collected?
J. Kraut	Le conseil est-il transparent avec les résidents en ce qui concerne la situation financière d'Hydro Westmount?	Is Council being forthright with residents as to the financial situation of Hydro Westmount?



2024-02-05

La consommation de kilowatts au cours des trois (3) dernières années est-elle stagnante, en hausse ou en baisse? Is kilowatt consumption, over the last three (3) years, stagnant, increasing, or decreasing?

Quelle est l'ampleur de l'augmentation? How much more is being used?

- D. Biro Les augmentations de tarifs d'Hydro-Québec pour les neuf (9) municipalités ont-elles un impact sur les opérations de ces municipalités? Are the rate increases by Hydro-Québec for the nine (9) municipalities affecting the operations of these municipalities?
- R. Dufour Le conseil peut-il expliquer ce que signifie le terme « *pay-as-you-go* »? Can Council explain what the term "pay-as-you-go" means?
- F. Girvan Quelle est votre meilleure estimation concernant la surfacturation des résidents de Westmount par Montréal? What is your best estimate for Westmount residents being overbilled by Montréal?

19 h 33 / 7:33 p.m.



2024-02-05

ANNEXE / APPENDIX B

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES RÉSIDENTS
 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024
 SECOND QUESTION PERIOD OF RESIDENTS
 REGULAR SITTING OF FEBRUARY 5, 2024

Début de la deuxième période des questions : 20 h 08
 Beginning of the Second Question Period: 8:08 p.m.

<u>NOM /NAME</u>	<u>QUESTIONS</u>
J. Kraut	Où peut-on trouver les revenus réels d'Hydro Westmount et les dépenses en immobilisations réelles par rapport au budget? Where can we find the actual revenues for Hydro Westmount, and the actual capital cost versus budget?
D. Biro	Que signifie pour Westmount d'avoir une politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion, en termes d'actions? What does it mean to Westmount to have a policy on diversity, equity, and inclusion, in terms of actions?
	Les contrôles seront-ils visibles pour les personnes chargées de l'embauche? Will the checks and balances be visible for the people doing the hiring?
	Quel est l'objectif de la politique si ces pratiques sont déjà en place? What is the purpose of the policy if these practices are already in place?
J. Kraut	Comment la Ville peut-elle accroître l'engagement des électeurs si elle réduit la communication? How does the City increase voter engagement if it reduces communication?
	Quel est l'échéancier pour The Boulevard? What is the timeframe for The Boulevard?
J. Fretz	La Ville peut-elle afficher l'information sur les nouveaux employés cadres dans le <i>Westmount Independent</i> ? Can the City post the information on new management hires in the <i>Westmount Independent</i> ?
	Y a-t-il des problèmes qui empêcheraient l'utilisation de la piscine extérieure cet été? Are there issues that would prevent the use of the outdoor pool this summer?

20 h 23 / 8:23 p.m.

LISTE DES RÈGLEMENTS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
21 DÉCEMBRE 2023

- | | | |
|----------------|----------------------|---|
| (42.01) | RCG 23-026 | Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2024)
1233074013 |
| (42.02) | RCG 23-027 | Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024)
1233074014 |
| (42.03) | RCG 06-054-12 | Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)
1233074017 |
| (42.04) | RCG 23-028 | Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024)
1233074022 |
| (42.05) | RCG 23-029 | Règlement autorisant un emprunt de 93 000 000 \$ pour le financement de travaux sur le réseau primaire d'égouts
1237404002 |
| (42.06) | RCG 22-024-1 | Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 (RCG 22-024) afin d'augmenter le montant à 130 500 000 \$
1229799001 |
| (42.07) | RCG 23-030 | Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable
1238465003 |
| (42.08) | RCG 23-031 | Règlement autorisant un emprunt de 125 000 000 \$ afin de financer les travaux de pérennisation, de modernisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable
1230423001 |
| (42.09) | RCG 23-032 | Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Est
1228168005 |

(42.09) **RCG 09-029-2** Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)
1228168005

(42.09) **RCG 18-034-1** Règlement modifiant le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034)
1228168005

PROJETS :

(43.01) **P-RCG 14-029-6** Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)
1233422002

Service du greffe

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Tél. : (514) 872-3142
Fax : (514) 872-5655

Le 9 janvier 2023

AUX SECRÉTAIRES D'ARRONDISSEMENT
AUX GREFFIERS DES VILLES LIÉES

**OBJET : Assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023
Résolution CG23 0753
Résolution de contrôle intérimaire – Protection des milieux humides**

Vous trouverez ci-joint, conformément aux dispositions des articles 61.3 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une copie certifiée conforme de la résolution de contrôle intérimaire relativement à la protection des milieux humides (CG23 0753) ainsi que de la résolution CG23 0754 à laquelle le préambule de cette dernière réfère.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Le greffier adjoint de la Ville,



Domenico Zambito, avocat

DZ/ad

p. j.

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 21 décembre 2023
Séance tenue le 21 décembre 2023

Résolution: CG23 0753

Adopter une résolution de contrôle intérimaire relative à la protection des milieux humides

Attendu qu'une résolution exprimant l'intention du conseil d'agglomération d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (ci-après le « Schéma ») a été adoptée le 21 décembre 2023;

Attendu que cette modification du Schéma aura notamment pour objectif d'assurer la protection des milieux humides d'intérêt présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal et qu'il est nécessaire de restreindre temporairement les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et les opérations cadastrales à l'intérieur de ces milieux humides et leur aire de protection;

Attendu que le conseil d'agglomération a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux humides.

Vu les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, dans le cadre de la modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2023 par la résolution CE23 2037;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol incluant tout ouvrage, remblai, déblai, excavation du sol et déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants, toute nouvelle construction incluant toute reconstruction et tout agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et tout morcellement de lots faits par aliénation sur les lots ou partie de ceux-ci inclus dans les limites des milieux humides ou de leur aire de protection tels qu'ils sont illustrés sur la carte intitulée « Contrôle intérimaire : Milieux humides à protéger ou à restaurer » jointe en annexe A, situés dans la Ville de Baie-D'Urfé, la Ville de Beaconsfield, la Ville de Côte-Saint-Luc, la Ville de Dollard-Des Ormeaux, la Cité de Dorval, la Ville de Kirkland, la Ville de Montréal-Est, la Ville de Pointe-Claire, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le Village de Senneville et dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Lachine, de LaSalle, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de la Ville de Montréal.

Aux fins du premier alinéa, les expressions « aire de protection » et « milieux humides » signifient :

« aire de protection » : une bande de terre de 30 mètres de largeur qui borde un milieu humide à protéger ou à restaurer identifiée à la carte de l'annexe A intitulée « Contrôle intérimaire : Milieux humides à protéger ou à restaurer »;

« milieu humide » : un lieu d'origine naturelle ou anthropique qui se distingue par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, qui est caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles et qui est identifié à la carte de l'annexe A intitulée « Contrôle intérimaire : Milieux humides à protéger ou à restaurer ». Les fossés de voie de circulation, les fossés mitoyens et les fossés de drainage ne constituent pas des milieux humides.

L'interdiction du premier alinéa ne vise pas :

1. les nouvelles utilisations du sol, constructions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation :
 - 1° aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);
 - 2° aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution;
 - 3° aux fins de l'implantation d'un grand projet routier ou d'une infrastructure en transport collectif projeté au Schéma ou d'une installation d'intérêt métropolitain projetée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal ou d'intérêt d'agglomération projetée au Schéma;
 - 4° aux fins de création ou prolongement d'une route ou d'un autre équipement ou infrastructure public qui a fait l'objet d'une entente avec la municipalité ou l'arrondissement avant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
 - 5° aux fins d'ajout, d'entretien, de réfection, de remplacement ou de retrait d'une voie ferrée de compétence provinciale ou fédérale ou de ses passages à niveau;
 - 6° qui ont été autorisés par la municipalité ou l'arrondissement avant l'entrée en vigueur de la présente résolution et qui, le cas échéant, sont autorisés en vertu du premier alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2).
2. les demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.
3. une annulation, correction ou remplacement de numéros de lots qui n'entraîne aucune augmentation du nombre de lots.
4. une opération cadastrale, incluant un morcellement de lot, pour la création d'un parc ou d'une aire de conservation.

5. l'aménagement et l'entretien de sentiers de transport actif et récréatif ainsi que tous les travaux liés à des aménagements relatifs à l'observation de la nature et à l'interprétation du milieu, incluant l'élagage d'arbres, d'arbustes et la coupe d'herbacés, aux conditions suivantes :
 - 1° dans un milieu humide, ces aménagements sont réalisés hors sol, sur pilotis et en limitant les déblais et remblais aux éléments d'ancrage au sol;
 - 2° dans une aire de protection, ces aménagements sont réalisés avec un revêtement perméable ayant une largeur maximale de 5 mètres.
6. les travaux liés aux besoins d'entretien du milieu humide ou de l'aire de protection, ou requis pour sa restauration, tels que la mise en œuvre d'un plan de contrôle de la végétation, la prévention de la migration de contaminants et de sédiments et la décontamination lorsque requise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2).
7. les prélèvements requis pour la réalisation d'étude de caractérisation des milieux humides.
8. les travaux d'entretien ou de réparation d'un bâtiment principal non résidentiel existant avant l'entrée en vigueur de la présente résolution, aux conditions suivantes :
 - 1° la zone des travaux doit se limiter aux aires anthropisées existantes sur le terrain, sauf si des empiètements temporaires hors de ces aires sont nécessaires;
 - 2° un espace naturel affecté par les travaux doit être remis en état.
9. les travaux d'entretien, de réparation, d'agrandissement ou de reconstruction d'un bâtiment résidentiel principal existant avant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sans empiètement additionnel dans l'aire de protection et le milieu humide.
10. les travaux d'entretien, de réparation, de construction, incluant de reconstruction et d'agrandissement, d'un bâtiment accessoire à un bâtiment résidentiel principal existant avant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

La construction, incluant la reconstruction et l'agrandissement, d'un bâtiment accessoire visé au premier alinéa doivent respecter les conditions suivantes :

 - 1° le bâtiment ou son agrandissement doit être construit sans fondation et permettre la libre circulation des eaux;
 - 2° le bâtiment ou son agrandissement doit être implanté à plus de 10 mètres du milieu humide.
11. les travaux d'entretien, de réparation ou de reconstruction d'une allée d'accès ou d'une aire de stationnement desservant un bâtiment résidentiel principal existant avant la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, à la condition d'être constituée de matériaux perméables.

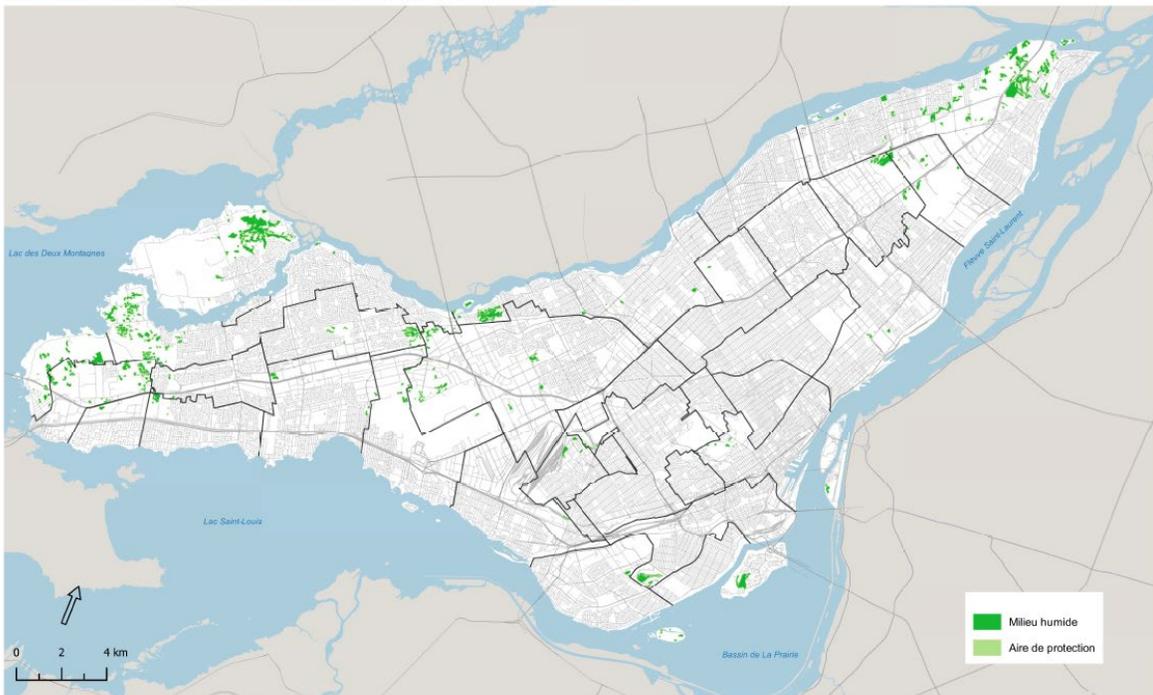
12. l'implantation d'une clôture ou d'une haie ayant pour effet de séparer une propriété ou une partie de celle-ci d'une autre propriété aux conditions suivantes :

- 1° la clôture ou la haie doit être située à l'extérieur du milieu humide, à moins qu'elle ne sépare la propriété ou une partie de celle-ci d'une voie de circulation ou d'un espace public;
- 2° la clôture doit être ajourée et permettre la libre circulation des eaux;
- 3° aucun déblai ni remblai ne doit être effectué, sauf pour l'implantation d'une haie ou des poteaux de clôture, à la condition que les matériaux d'excavation soient disposés hors de l'aire de protection et du milieu humide;
- 4° un espace naturel affecté par les travaux doit être remis en état.

ANNEXE A

CARTE INTITULÉE « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE : MILIEUX HUMIDES À PROTÉGER OU À RESTAURER »

ANNEXE A - CONTRÔLE INTÉRIMAIRE : MILIEUX HUMIDES À PROTÉGER OU À RESTAURER



Adopté à l'unanimité.

30.08 1233422003
/mt

Valérie PLANTE

Mairesse



Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée le 22 décembre 2023

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 21 décembre 2023
Séance tenue le 21 décembre 2023

Résolution: CG23 0754

Adopter une résolution intitulée « Résolution exprimant l'intention d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal », afin de protéger les milieux humides en vue de l'adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération

Attendu qu'une modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (ci-après le « Schéma ») est requise afin notamment d'assurer un arrimage avec le plan régional des milieux humides et hydriques, dont la stratégie de conservation des milieux humides d'intérêt;

Attendu que le conseil d'agglomération n'a pas à ce jour adopté un projet de règlement modifiant le Schéma;

Attendu que dans ce contexte une résolution exprimant l'intention du conseil d'agglomération d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant le Schéma est requise afin de permettre au conseil d'agglomération d'adopter des mesures de contrôle intérimaire visant à restreindre temporairement les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et les opérations cadastrales à l'intérieur des milieux humides d'intérêt et leur aire de protection;

Vu les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, dans le cadre de la modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2023 par la résolution CE23 2037;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que le conseil d'agglomération a l'intention d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

Valérie PLANTE

Mairesse



Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée le 22 décembre 2023

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Service du greffe
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Tél. : (514) 872-3142
Fax : (514) 872-5655

Le 11 janvier 2024

AUX SECRÉTAIRES D'ARRONDISSEMENT
AUX GREFFIERS DES VILLES LIÉES

**OBJET : Assemblée du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023
Résolution CG23 0773
Projet de règlement P-RCG 14-029-6 intitulé « Règlement modifiant le
Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de
Montréal (RCG 14-029) »**

Bonjour,

Conformément aux articles 49 et 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, veuillez trouver ci-joint une copie certifiée conforme:

- du projet de règlement P-RCG 14-029-6;
- de son document d'accompagnement;
- de la résolution CG23 0773 en vertu de laquelle le conseil d'agglomération adoptait le projet de règlement et le document d'accompagnement ci-haut mentionnés.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier adjoint de la Ville,



Domenico Zambito, avocat

DZ/ad

p. j.



GREFFIER DE LA VILLE

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
P-RCG 14-029-6

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

ATTENDU que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029, ci-après le « schéma ») est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015;

ATTENDU qu'en vertu des changements apportés par la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions (L.Q. 2023, chapitre 12), des éléments de contenu explicatifs du contexte législatif présents au schéma doivent être modifiés;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville de Montréal, par son conseil d'agglomération, a compétence à l'égard des parcs régionaux;

ATTENDU que les composantes actuellement autorisées dans la grande affectation du territoire « Conservation » du schéma ne permettent pas à la Ville de Montréal, par son conseil d'agglomération, d'exercer pleinement ses pouvoirs dans ses parcs régionaux tel que prévus par les articles 115 et 116 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) et que l'exercice de ces pouvoirs permettrait de contribuer à une saine gestion des parcs régionaux tout en favorisant leur fréquentation par la population à des fins récréatives et éducatives;

ATTENDU que les composantes actuellement autorisées dans la grande affectation du territoire « Grand espace vert ou récréation » ne permettent pas aux sociétés responsables de l'administration des parcs Jean-Drapeau et Olympique de déployer l'ensemble des activités et usages prévus dans leur programmation ou plan directeur respectif et que ces activités visent à favoriser la fréquentation de ces parcs de destination métropolitaine et internationale;

ATTENDU que les composantes actuellement autorisées dans la grande affectation du territoire « Grand espace vert ou récréation » sont imprécises quant aux composantes autorisées pour le parc Frédéric-Back, un parc dédié à une mission environnementale particulière comprenant des activités de captage et de transformation des biogaz, de traitement du lixiviat et de compostage;

ATTENDU que le Réseau express métropolitain (ci-après le « REM ») est un réseau de transport collectif structurant d'envergure métropolitaine, qu'il est en cours de réalisation et que son déploiement a débuté à l'été 2023 sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la « CMM ») a modifié son Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire (ci-après le

« PMAD ») le 10 juillet 2018 par le règlement 2018-73 afin d'y intégrer des éléments de contenu relatifs au REM;

ATTENDU que la modification apportée au PMAD consiste, entre autres, en l'ajout d'aires TOD et en un rehaussement de la densité résidentielle souhaitée dans les aires TOD des stations du REM;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) (ci-après la « LAU ») le schéma doit être conforme au PMAD;

ATTENDU que la Politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable a été abrogée le 1er mars 2022 avec l'entrée en vigueur du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (chapitre Q-2, r. 32.2) (ci-après le « Régime transitoire »).

ATTENDU que la protection des rives, du littoral et des zones inondables est maintenant régie par l'encadrement réglementaire gouvernemental découlant du Régime transitoire et que celui-ci a préséance sur la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la présence de dispositions réglementaires devenues inopérantes dans la réglementation d'urbanisme est non souhaitable et que le schéma doit rendre possible leur abrogation;

Vu les articles 5, 6, 47 et 264.0.3 de la LAU;

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération décrète :

1. Les deuxième et troisième paragraphes de la sous-section intitulée « Un contenu fixé par la loi » de la section intitulée « Introduction » du schéma sont remplacés par les suivants :

« Le schéma doit notamment porter sur les éléments suivants :

- Les grandes orientations de l'aménagement du territoire ainsi que les objectifs, cibles et mesures assurant ou favorisant sa mise en œuvre;
- L'organisation du territoire;
- Les grandes affectations du territoire;
- Le périmètre d'urbanisation et les densités d'occupation;
- Toute partie d'un périmètre d'urbanisation devant faire l'objet d'une consolidation de façon prioritaire;
- L'organisation du transport;
- Les besoins projetés en matière d'habitation;
- Les grands projets d'infrastructures et d'équipements utiles ou nécessaires à la poursuite des orientations et des objectifs et à l'atteinte des cibles définis;

- La planification de l'aménagement d'une manière compatible avec la protection, la disponibilité et la gestion intégrée de la ressource en eau;
- Toute partie du territoire ou tout immeuble présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique;
- Tout lac ou cours d'eau qui présente un intérêt d'ordre récréatif;
- Toute partie de territoire où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons de sécurité publique ou de protection environnementale ou en raison de sa proximité avec un lieu ou une activité, réelle ou éventuelle, qui soumet l'occupation du sol à des contraintes liées à la sécurité publique, à la santé publique ou au bien-être général.

Le schéma doit aussi comprendre un document complémentaire qui prévoit des règles, des critères ou des obligations quant au contenu de tout règlement d'urbanisme que les villes et les arrondissements peuvent adopter en vertu de la LAU, notamment quant au fait qu'un tel règlement doit être adopté et doit contenir des dispositions au moins aussi contraignantes que celles prévues au document complémentaire. ».

2. La carte 3 intitulée « Concept d'organisation spatiale » de la section 1.3 intitulée « Le concept d'organisation spatiale » du chapitre 1 du schéma est remplacée par la carte jointe en annexe A au présent règlement.

3. La section 2.2 intitulée « Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole » du chapitre 2 du schéma est modifiée par :

- 1° le remplacement de la carte 8 intitulée « Pôles économiques de l'agglomération de Montréal » par la carte jointe en annexe B au présent règlement;
- 2° la suppression, dans le sous-paragraphe « Du projet de bonification du transport collectif dans le corridor du pont Champlain (à l'étude) » de la sous-section intitulée « Des réseaux de transport structurants pour la localisation des pôles d'activité », des mots « (à l'étude) »;
- 3° le remplacement de la carte 9 intitulée « Grands projets d'infrastructure en transport collectif » par la carte jointe en annexe C au présent règlement.

4. La section 3.1 intitulée « Les grandes affectations du territoire » du chapitre 3 du schéma est modifiée par :

- 1° la modification de la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe D au présent règlement;
- 2° le remplacement, dans la sous-section intitulée « La description des grandes affectations », de la première phrase de la définition de « Conservation » par la suivante :

« Le territoire de l'agglomération comprend des parcs régionaux, des grands parcs, des parcs locaux, des terrains municipaux ainsi que des milieux naturels protégés par

un organisme non municipal qui présentent des éléments d'intérêt écologique, paysager et patrimonial à préserver et à mettre en valeur. »;

- 3° la suppression, dans la sous-section intitulée « La définition des composantes », de la deuxième phrase de la définition de « Conservation »;
- 4° le remplacement, dans la sous-section intitulée « La définition des composantes », de la définition d'« Installation, équipement ou aménagement de récréation extensive » par la suivante :

« Installation, équipement ou aménagement de récréation extensive
Équipements récréatifs qui nécessitent des aménagements légers, et leurs bâtiments accessoires, utilisés pour les activités récréatives extensives, pratiquées généralement à l'extérieur. Les aménagements, équipements et bâtiments accessoires génèrent peu d'impacts sur le milieu environnant. Il s'agit notamment d'un chalet d'accueil, d'un centre d'interprétation ou d'exposition, d'un poste d'observation, d'un belvédère, d'un kiosque, d'une voie de promenade, d'une piste de randonnée pédestre ou cyclable, d'une plage, d'une aire de détente, d'une aire de jeu, d'une aire de pique-nique, d'une aire de camping à faible impact sur l'environnement, d'un bâtiment de service ou à des fins communautaires ou d'éducation (par exemple, agricole), d'une aire d'entreposage pour les besoins d'entretien du site ainsi que d'un stationnement et de ses voies d'accès.

Parmi les bâtiments accessoires figurent les bâtiments abritant une ou des activités commerciales d'offre alimentaire ou de services complémentaires aux usages récréatifs (ex. location d'équipement de plein air) qui permettent aux usagers.gères de se restaurer et pratiquer les activités de plein air sur place ainsi que les bâtiments abritant des activités administratives. »;

- 5° le remplacement, dans la sous-section intitulée « La définition des composantes », de la définition d'« Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive » par la suivante :

« Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive
Activités récréatives intensives pratiquées sur des espaces extérieurs nécessitant des aménagements importants ou à l'intérieur de bâtiments d'envergure. Ces aménagements et bâtiments nécessitent des modifications substantielles des sites, de la topographie et du couvert végétal. Il peut s'agir d'un golf, d'un terrain sportif, d'une piscine, d'un bassin, d'une plage, d'une marina, d'un terrain de jeu, d'une aire de camping, etc. »;

- 6° la modification, dans le tableau 2 intitulé « Les huit grandes affectations du territoire de l'agglomération de Montréal », de la grande affectation du territoire « Conservation » par l'ajout de la phrase suivante :

« Se trouvent notamment dans cette grande affectation du territoire, des parcs régionaux, certains grands parcs et parcs locaux, des terrains municipaux, de même que des milieux naturels protégés par un organisme non municipal. »;

7° l'ajout, dans les composantes autorisées de la grande affectation du territoire « conservation » présentées au tableau 2 intitulé « Les huit grandes affectations du territoire de l'agglomération de Montréal », de la composante et du paragraphe suivants :

«

- Commerce (incluant restauration et hébergement) ou bureau dans les parcs régionaux

Des activités commerciales (incluant la restauration et l'hébergement) ou de bureau de faible incidence compatibles avec la préservation et la mise en valeur de la biodiversité et des espaces naturels peuvent être autorisées dans les parcs régionaux. Cette compatibilité repose sur les critères suivants : avoir une faible empreinte au sol, contribuer à la mise en valeur du patrimoine bâti, favoriser l'accès à la nature et à la pratique d'activités de récréation extensive ou d'agriculture urbaine et éviter toute atteinte à la biodiversité et aux espaces naturels. »;

8° l'ajout, dans les composantes autorisées de la grande affectation du territoire « Grand espace vert ou récréation » présentées au tableau 2 intitulé « Les huit grandes affectations du territoire de l'agglomération de Montréal », des composantes suivantes :

«

- Commerce ou bureau dans les parcs Olympique et Jean-Drapeau
- Équipement majeur de valorisation et d'élimination de matières résiduelles dans le parc Frédéric-Back ».

5. Le premier paragraphe de la sous-section intitulée « La protection des rives, du littoral et des plaines inondables » de la section 3.1 intitulée « Les grandes affectations du territoire » du chapitre 3 du schéma est remplacé par le suivant :

« Le schéma avait déjà fait siennes les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), en vigueur en 2005, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Avec l'entrée en vigueur du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (chapitre Q-2, r. 32.2), le 1^{er} mars 2022, la PPRLPI a été abrogée. De plus, les activités dans le littoral, la rive et les zones inondables sont maintenant régies par l'encadrement réglementaire gouvernemental, lequel a préséance sur la réglementation d'urbanisme. Conséquemment, les dispositions du document complémentaire qui visaient les mêmes objets que ceux de l'encadrement réglementaire gouvernemental ont été abrogées. ».

6. La sous-section intitulée « La protection des rives, du littoral et des plaines inondables » de la section 3.1 intitulée « Les grandes affectations du territoire » du chapitre 3 du schéma est modifiée par le remplacement de l'intervention « Des mesures sont prévues au document complémentaire. » par la suivante :

« L'identification des zones inondables est prévue au document complémentaire. ».

7. La section 3.2 intitulée « La densité d'occupation » du chapitre 3 du schéma est modifiée par :

- 1° la modification de la carte 31 intitulée « Aires TOD du PMAD » tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe E au présent règlement;
- 2° la modification de la carte 32 intitulée « Modulation de la densité résidentielle » tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe F au présent règlement;
- 3° la modification de la carte 33 intitulée « Densité résidentielle » tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe G au présent règlement.

8. La sous-sous-section intitulée « Rappel des dispositions habilitantes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » de la sous-section intitulée « Le contexte juridique » de la section intitulée « Le rôle du document complémentaire » du chapitre 4 du schéma est remplacée par la suivante :

« Rappel des dispositions habilitantes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Art. 6 : Le schéma contient un document complémentaire qui prévoit des règles, des critères ou des obligations quant au contenu de tout règlement d'urbanisme qu'une municipalité peut adopter en vertu de la LAU, notamment quant au fait qu'un tel règlement doit être adopté et doit contenir des dispositions au moins aussi contraignantes que celles prévues au document complémentaire.

Le document complémentaire doit notamment obliger l'adoption de dispositions réglementaires visées au paragraphe 7.1° du deuxième alinéa de l'article 115 à l'égard de tout lac ou de tout cours d'eau déterminé conformément au paragraphe 10° du deuxième alinéa de l'article 5. ».

9. Les définitions de « Littoral » et de « Rive » de la sous-section intitulée « Les définitions » de la section intitulée « Le rôle du document complémentaire » du chapitre 4 du schéma sont abrogées.

10. La disposition 4.8.2 intitulée « La protection des rives, du littoral et des plaines inondables » du chapitre 4 du schéma est modifiée par la suppression :

- 1° dans la sous-section intitulée « Lacs et cours d'eau assujettis », du paragraphe suivant :

«
● Les cours d'eau ainsi que les lacs sont visés par l'application des dispositions relatives aux rives et au littoral. »;

2° de la sous-section intitulée « Dispositions relatives aux rives »;

3° de la sous-section intitulée « Dispositions relatives au littoral »;

4° de la sous-section intitulée « Dispositions relatives à la plaine inondable »;

5° de la sous-section intitulée « Mesures d'immunisation applicables aux constructions, ouvrages et travaux réalisés dans une plaine inondable »;

6° de la sous-section intitulée « Critères pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation ».

11. Les sigles du schéma sont modifiés par l'insertion, après le sigle « RDD », du sigle « REM Réseau express métropolitain ».

12. Le glossaire du schéma est modifié par :

1° l'insertion, après la définition de « Ouvrage de génie civil d'intérêt », des définitions suivantes :

« Parc Frédéric-Back

Le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain dédié à l'environnement, à la culture, aux loisirs et aux sports. Ancien site d'enfouissement, ce parc comprend des équipements majeurs de valorisation et d'élimination de matières résiduelles.

Parc Jean-Drapeau

Le parc Jean-Drapeau est un parc administré par la Société du Parc Jean-Drapeau. Ce parc est composé notamment des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, situées dans le fleuve Saint-Laurent, de part et d'autre du pont Jacques-Cartier.

Parc Olympique

Le parc Olympique est un site de destination qui comprend, entre autres, les installations olympiques, le stade Saputo, le Biodôme, le Planétarium et le centre Pierre-Charbonneau. Il est délimité par la rue Sherbrooke, l'avenue Pierre-De Coubertin, le boulevard Pie-IX et la rue Viau, soit le quadrilatère déterminé par la Loi sur la société de développement et de mise en valeur du parc olympique (RLRQ, chapitre S-10.2).

Parcs régionaux

Les parcs régionaux sont des parcs à l'égard desquels le conseil d'agglomération a compétence en vertu de l'article 19 (12°) de la Loi sur l'exercice de certaines

compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
Ils comprennent, notamment, les parcs suivants :

Grand parc de l'Ouest
Parc-nature de l'écoterritoire de la falaise
Parc-nature des Sources
Parc-nature du Bois-d'Anjou
Parc-nature du Bois-de-Liesse
Parc-nature du Bois-de-Saraguay
Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation
Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
Parc-nature du Ruisseau-De Montigny. »;

2° l'insertion, après la définition de « Réseau écologique », de la définition suivante :

« Réseau express métropolitain
Projet de Réseau express métropolitain (REM) qui vise la mise en œuvre d'un nouveau réseau de système léger sur rail (SLR) électrifié de 67 km comportant 26 stations et une station potentielle permettant de relier la Rive-Sud au centre-ville de Montréal, via le nouveau pont Champlain, ainsi qu'à relier la Rive-Nord, Laval et l'ouest de l'île de Montréal au centre-ville de Montréal, via l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau. ».

13. L'annexe 1 du schéma est modifiée par le remplacement de :

- 1° la carte 34 intitulée « Équipements de santé d'intérêt métropolitain et d'agglomération » par la carte jointe en annexe H au présent règlement;
- 2° la carte 35 intitulée « Équipements d'éducation d'intérêt métropolitain » par la carte jointe en annexe I au présent règlement;
- 3° la carte 36 intitulée « Équipements culturels d'intérêt métropolitain et d'agglomération » par la carte jointe en annexe J au présent règlement;
- 4° la carte 37 intitulée « Équipements sportifs et récréatifs d'intérêt métropolitain et d'agglomération » par la carte jointe en annexe K au présent règlement;
- 5° la carte 38 intitulée « Équipements de tourisme d'affaires d'intérêt métropolitain et d'agglomération » par la carte jointe en annexe L au présent règlement;
- 6° la carte 39 intitulée « Mesures préférentielles pour bus » par la carte jointe en annexe M au présent règlement.

ANNEXE A

CARTE 3 INTITULÉE « CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE »

ANNEXE B

CARTE 8 INTITULÉE « PÔLES ÉCONOMIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL »

ANNEXE C

CARTE 9 INTITULÉE « GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE EN TRANSPORT COLLECTIF »

ANNEXE D

EXTRAIT DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

ANNEXE E

EXTRAIT DE LA CARTE 31 INTITULÉE « AIRES TOD DU PMAD »

ANNEXE F

EXTRAIT DE LA CARTE 32 INTITULÉE « MODULATION DE LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

ANNEXE G

EXTRAIT DE LA CARTE 33 INTITULÉE « DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

ANNEXE H

CARTE 34 INTITULÉE « ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET D'AGGLOMÉRATION »

ANNEXE I

CARTE 35 INTITULÉE « ÉQUIPEMENTS D'ÉDUCATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN »

ANNEXE J

CARTE 36 INTITULÉE « ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET D'AGGLOMÉRATION »

ANNEXE K

CARTE 37 INTITULÉE « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET D'AGGLOMÉRATION »

ANNEXE L

CARTE 38 INTITULÉE « ÉQUIPEMENTS DE TOURISME D'AFFAIRES D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET D'AGGLOMÉRATION »

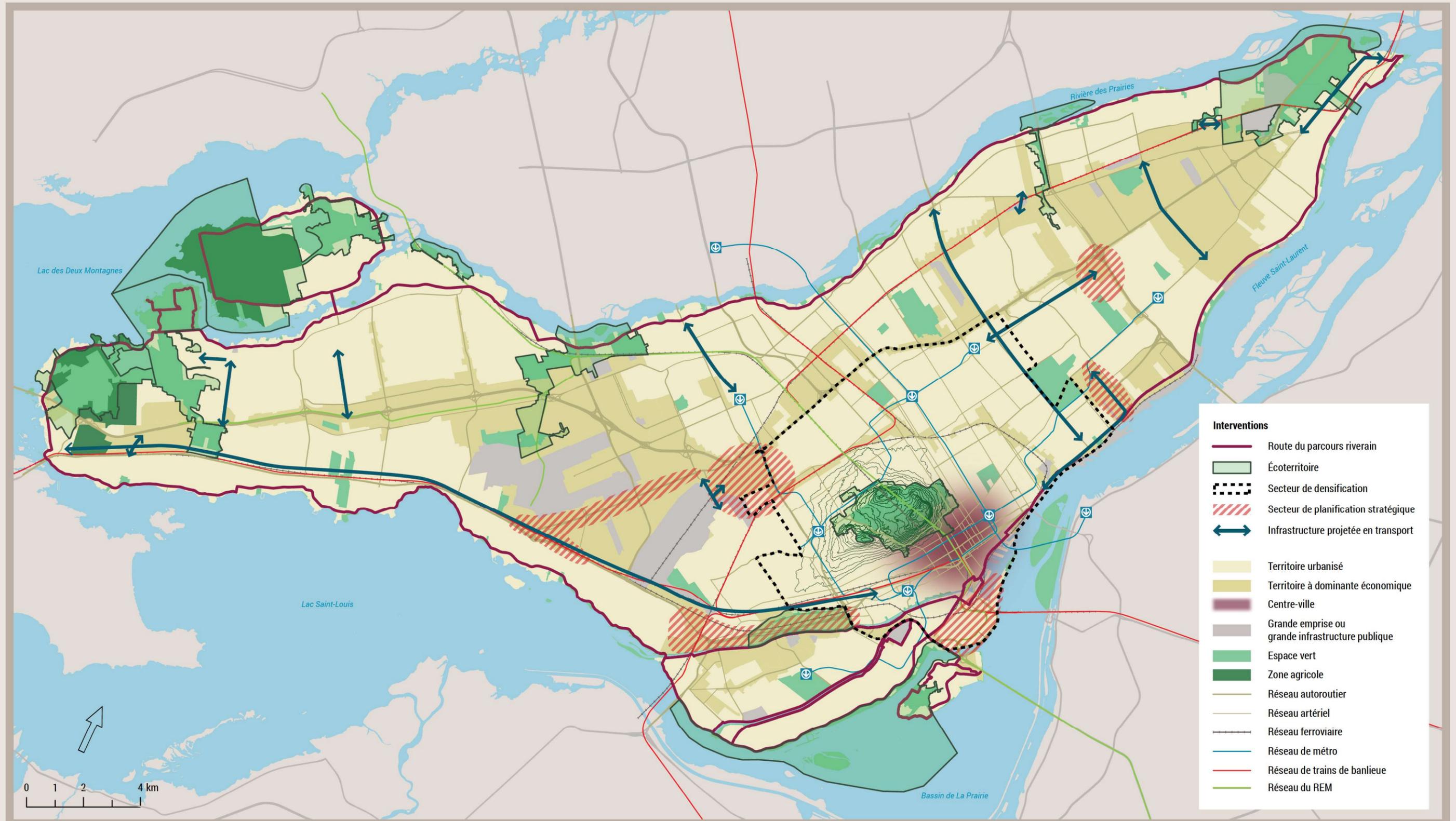
ANNEXE M

CARTE 39 INTITULÉE « MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR BUS »

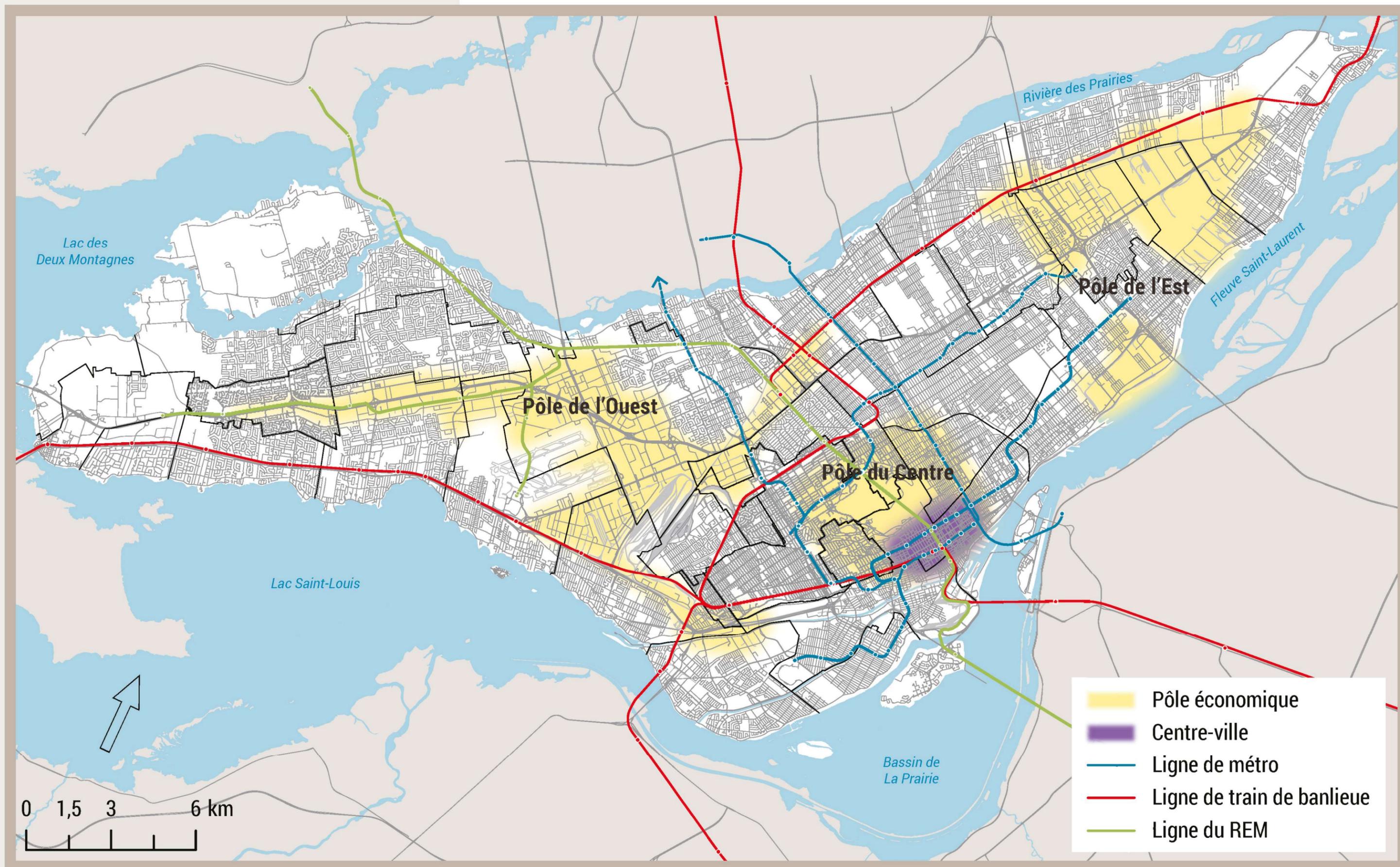
L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement a été affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXX.

GDD : 1233422002

Carte 3 – Concept d'organisation spatial



Carte 8 – Pôles économiques de l'agglomération de Montréal



Carte 9 – Grands projets d'infrastructure en transport collectif

Mesures préférentielles pour bus à l'étude (STM)

- 1 Boulevard Saint-Charles
- 2 Boulevard Brunswick
- 3 Boulevard Hymus
- 4 Boulevard des Sources
- 5 Boulevard de la Côte-Vertu
- 6 Boulevard Thimens
- 7 Boulevard Cavendish*
- 8 Chemin Queen-Mary
- 9 Rue Sherbrooke vers centre-ville

- 10 Rue Saint-Jacques
- 11 Boulevard De La Vérendrye
- 12 Rue Wellington
- 13 Boulevard de l'Acadie
- 14 Boulevard Saint-Laurent
- 15 Rue Saint-Denis
- 16 Rue Saint-Hubert
- 17 Rue Fleury Est
- 18 Rue Jarry
- 19 Rue Bélanger
- 20 Avenue Papineau
- 21 Boulevard Lacordaire

- 22 Boulevard Langelier
- 23 Boulevard des Galeries-d'Anjou
- 24 Boulevard Louis-H.-La Fontaine
- 25 Rue Sherbrooke Est
- 26 Rue Hochelaga
- 27 Rue Notre-Dame Est
- 28 Boulevard Maurice-Duplessis

Mesures préférentielles pour bus à l'étude (AMT)

- 29 Autoroute 40 Ouest
- 30 Autoroute 13

- 31 Boulevard Henri-Bourassa
- 32 Autoroute Bonaventure
- 33 Autoroute 40 Est
- 34 Rue Sherbrooke Est

Projet en voie de réalisation

- A Implantation d'un service rapide par bus (SRB) sur l'axe Pie-IX

Projets à l'étude

- B Prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou
- C1 Prolongement du SRB dans l'axe Henri-Bourassa
- C2 Prolongement du SRB dans l'axe Notre-Dame
- D Prolongement de la ligne orange du métro
- E Bonification de l'offre de transport collectif dans le corridor du pont Champlain vers le centre-ville
- F Implantation de nouveaux systèmes de train (SLR ou tram-train) entre le centre-ville et l'ouest de l'île

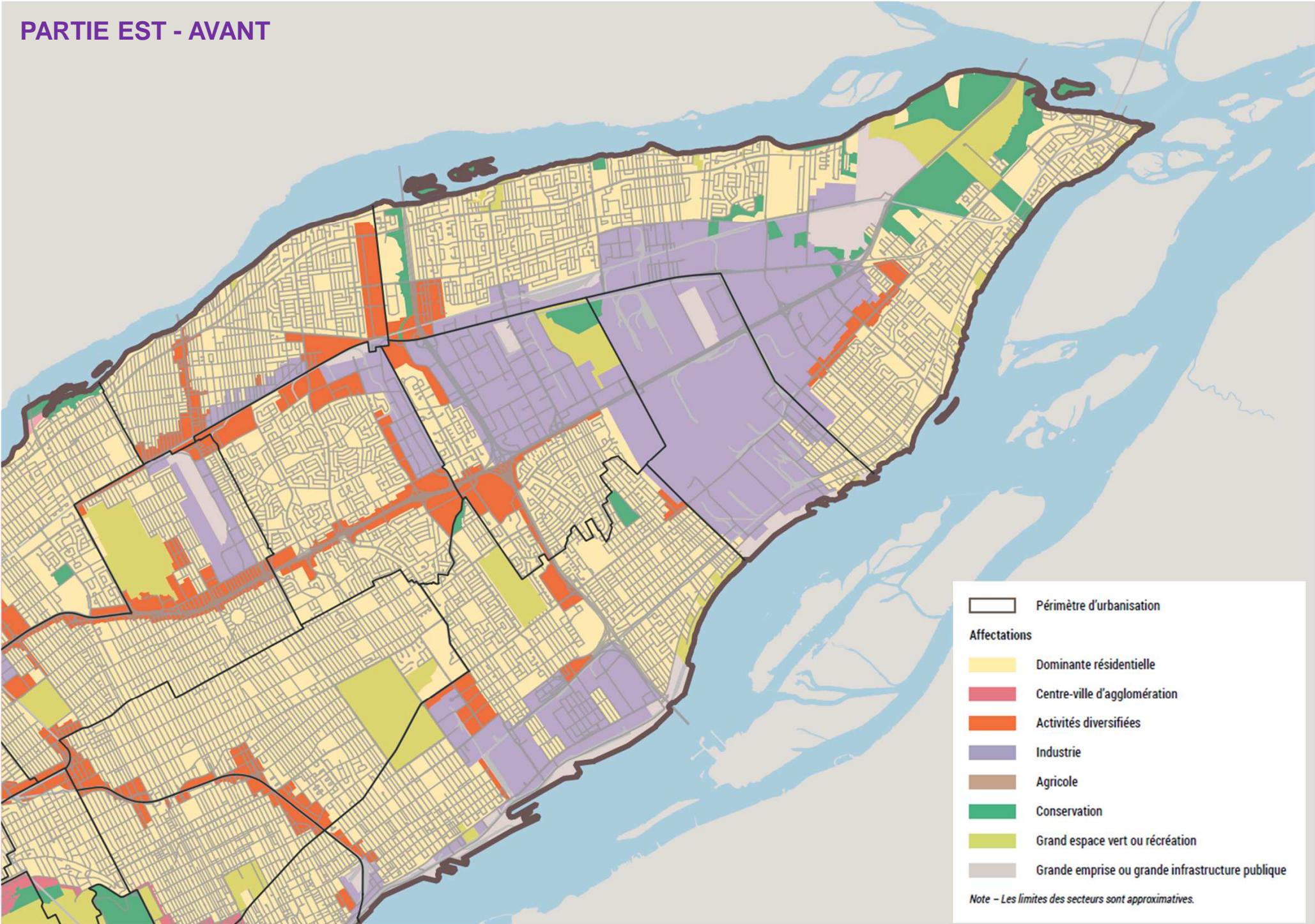


- Station et ligne de métro
- Station et prolongement de ligne de métro à l'étude
- Gare et ligne de train de banlieue
- Gare à l'étude
- Station et ligne du REM
- Système rapide par bus (SRB)
- Projet d'infrastructure
- Mesure préférentielle pour bus à l'étude (STM)
- Mesure préférentielle pour bus à l'étude (AMT)

* Projet en lien avec le raccordement du boulevard Cavendish

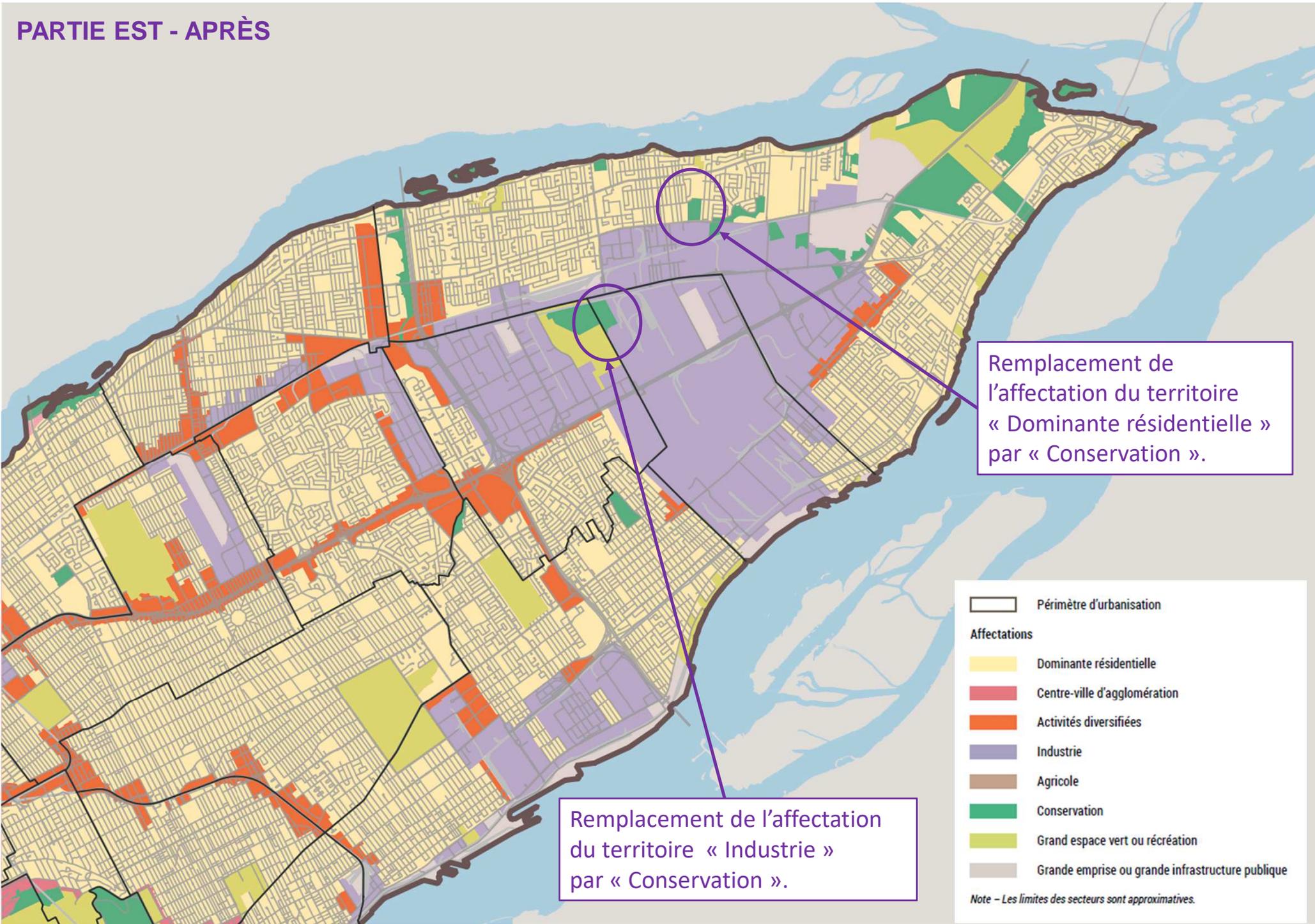
EXTRAIT DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

PARTIE EST - AVANT



EXTRAIT DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

PARTIE EST - APRÈS



Remplacement de l'affectation du territoire « Dominante résidentielle » par « Conservation ».

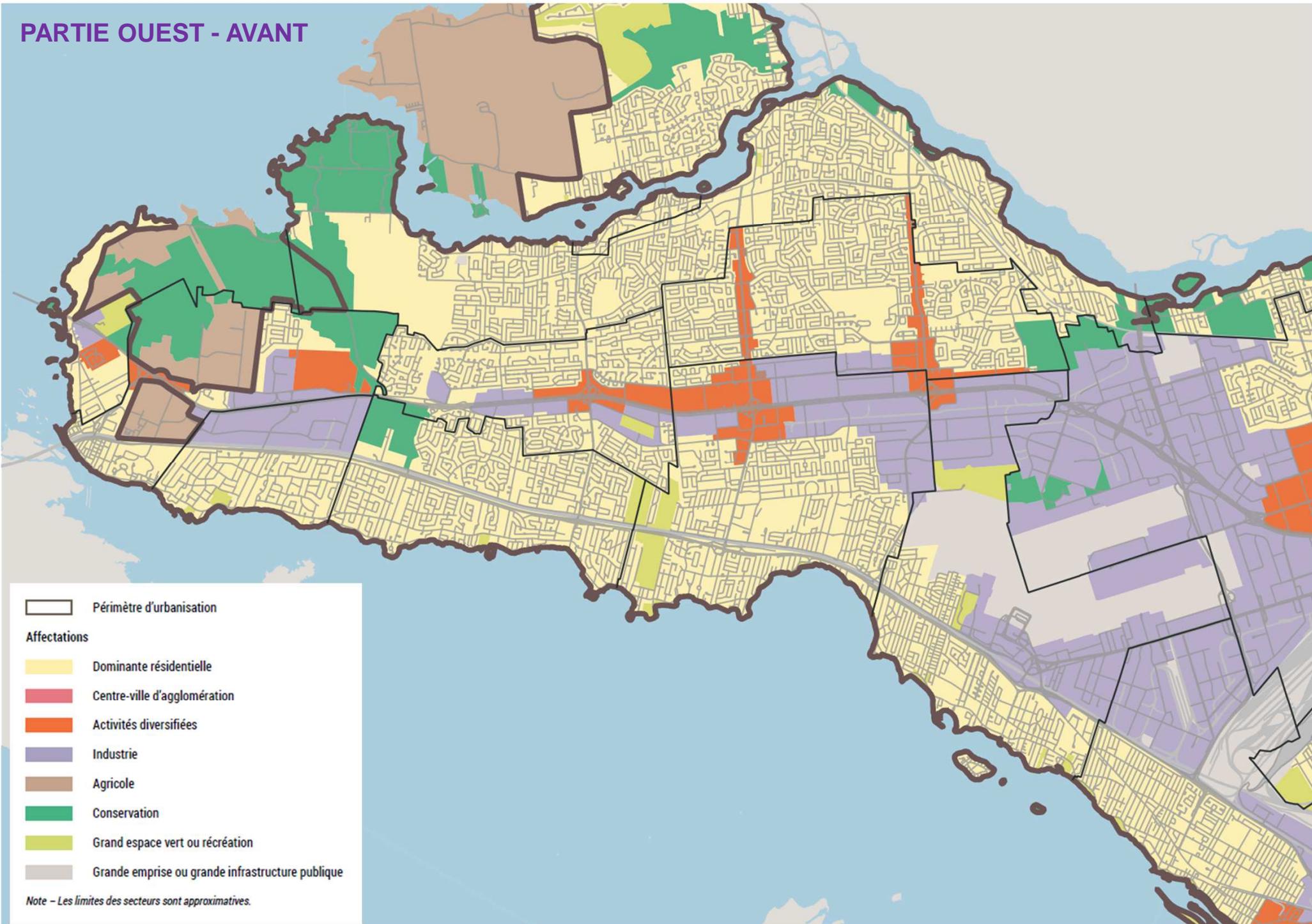
Remplacement de l'affectation du territoire « Industrie » par « Conservation ».

	Périmètre d'urbanisation
Affectations	
	Dominante résidentielle
	Centre-ville d'agglomération
	Activités diversifiées
	Industrie
	Agricole
	Conservation
	Grand espace vert ou récréation
	Grande emprise ou grande infrastructure publique

Note - Les limites des secteurs sont approximatives.

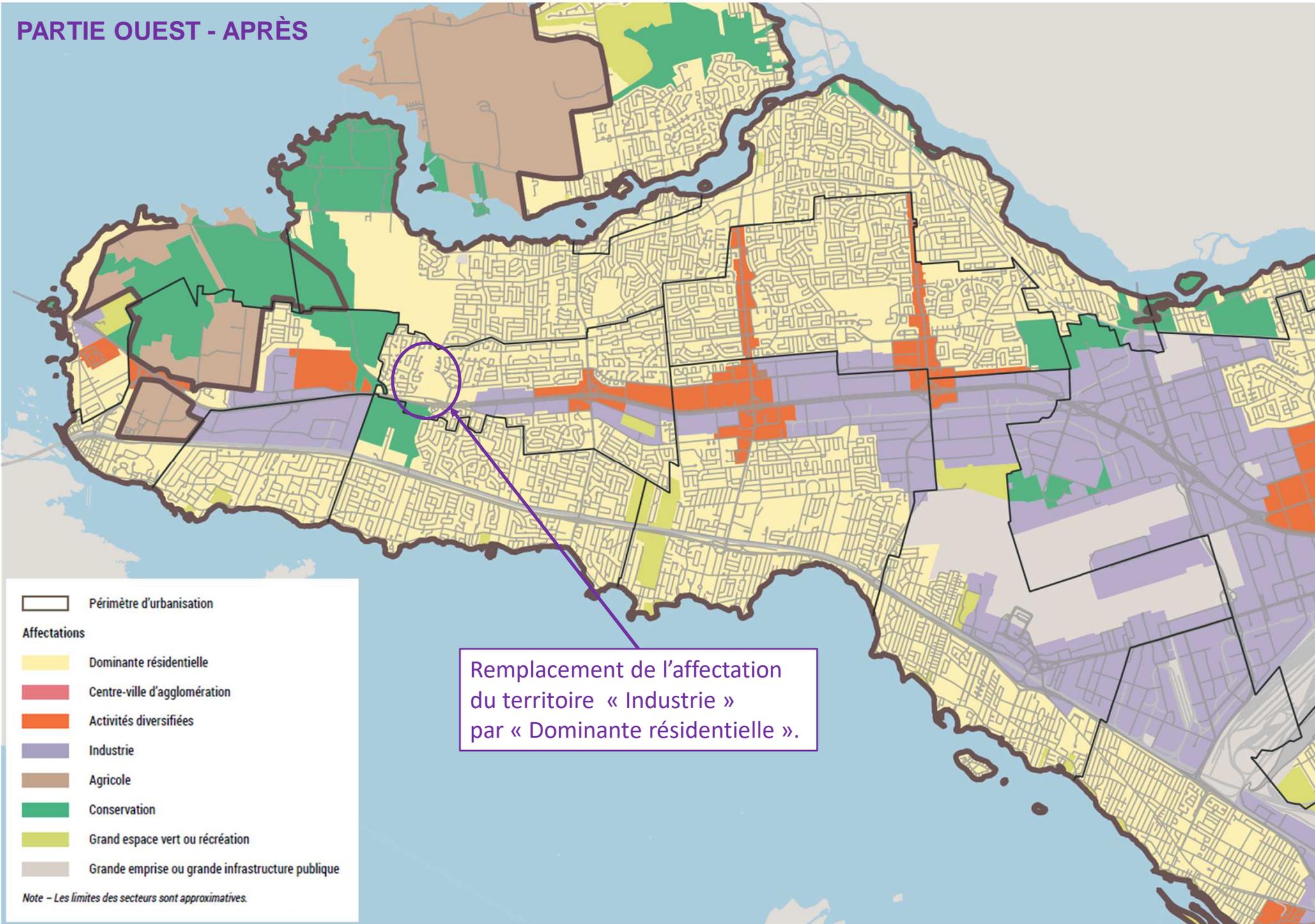
EXTRAIT DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

PARTIE OUEST - AVANT



EXTRAIT DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

PARTIE OUEST - APRÈS



 Périmètre d'urbanisation

Affectations

 Dominante résidentielle

 Centre-ville d'agglomération

 Activités diversifiées

 Industrie

 Agricole

 Conservation

 Grand espace vert ou récréation

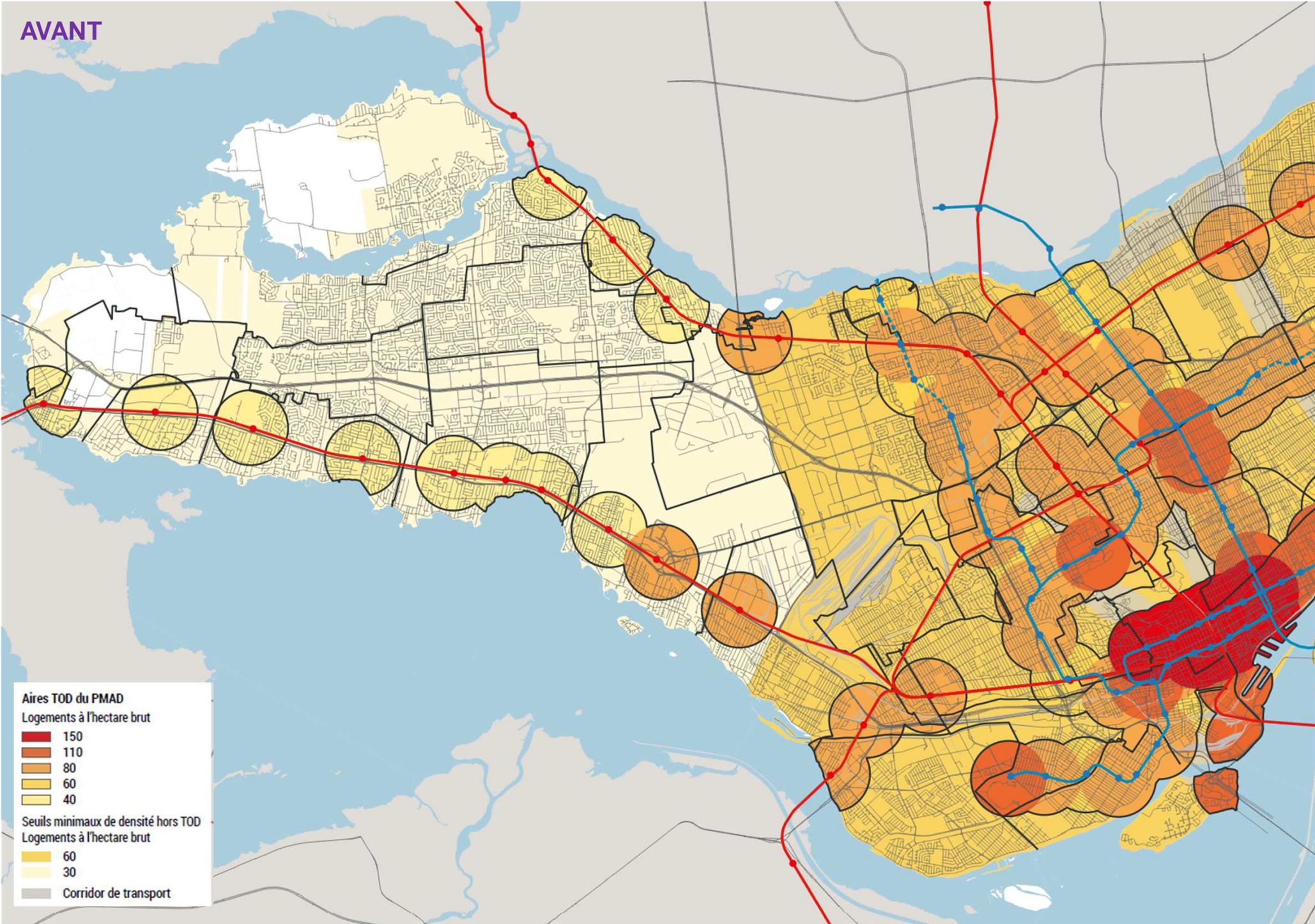
 Grande emprise ou grande infrastructure publique

Note – Les limites des secteurs sont approximatives.

Remplacement de l'affectation
du territoire « Industrie »
par « Dominante résidentielle ».

EXTRAIT DE LA CARTE 31 INTITULÉE « AIRES TOD DU PMAD »

AVANT



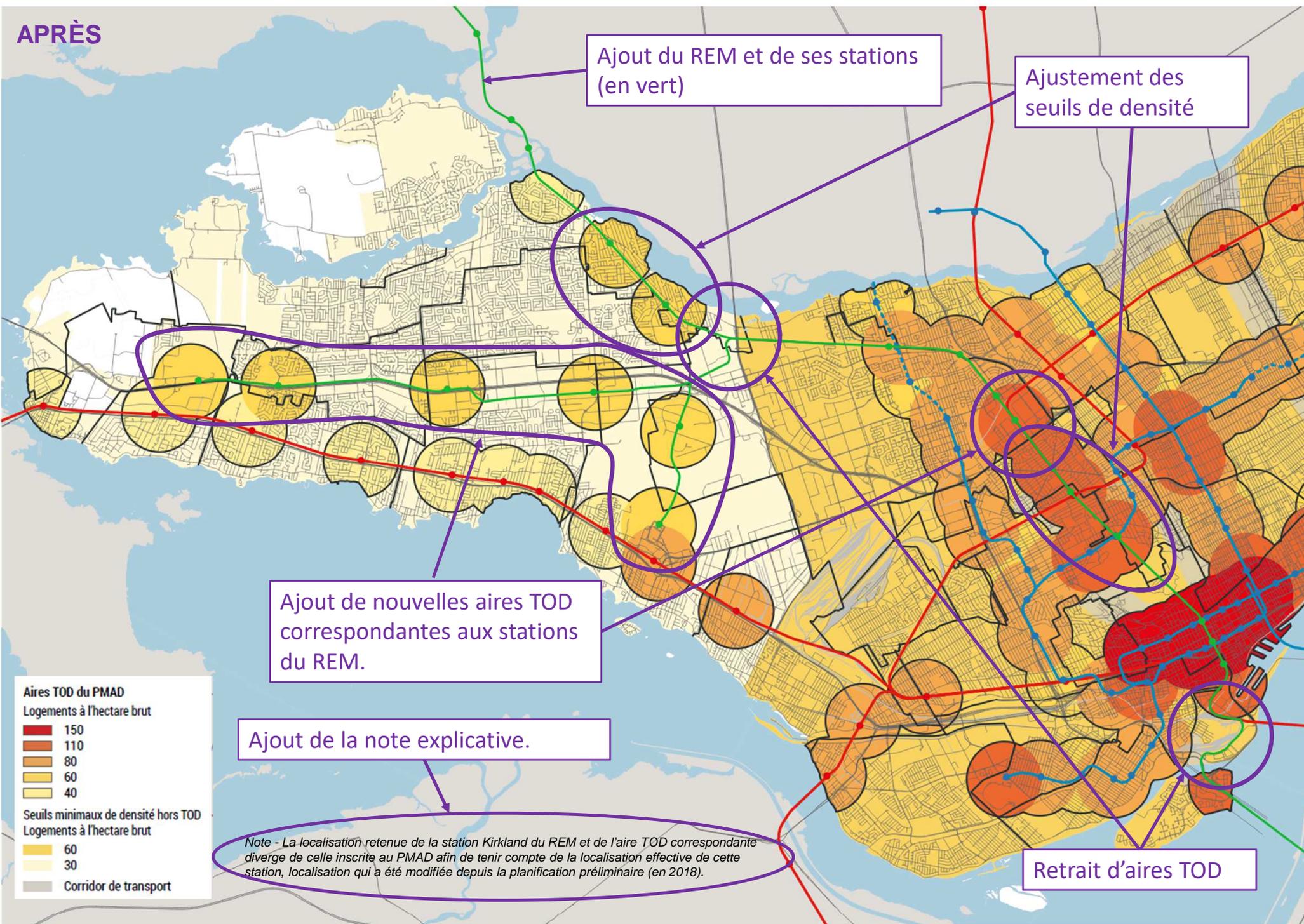
Aires TOD du PMAD	
Logements à l'hectare brut	
Dark Red	150
Red-Orange	110
Orange	80
Light Orange	60
Yellow	40

Seuils minimaux de densité hors TOD	
Logements à l'hectare brut	
Yellow	60
Light Yellow	30

Corridor de transport	
Grey line	Corridor de transport

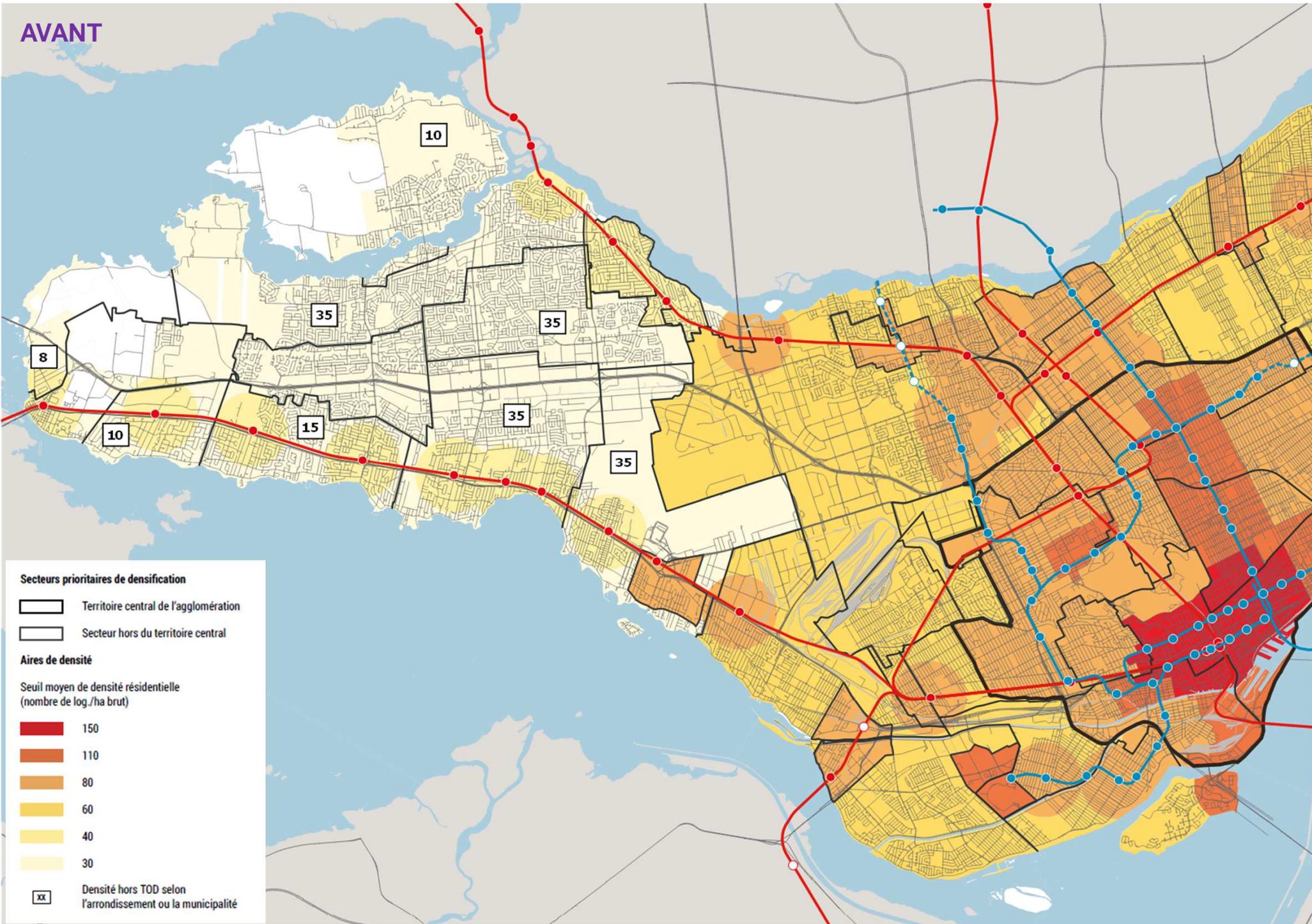
EXTRAIT DE LA CARTE 31 INTITULÉE « AIRES TOD DU PMAD »

APRÈS



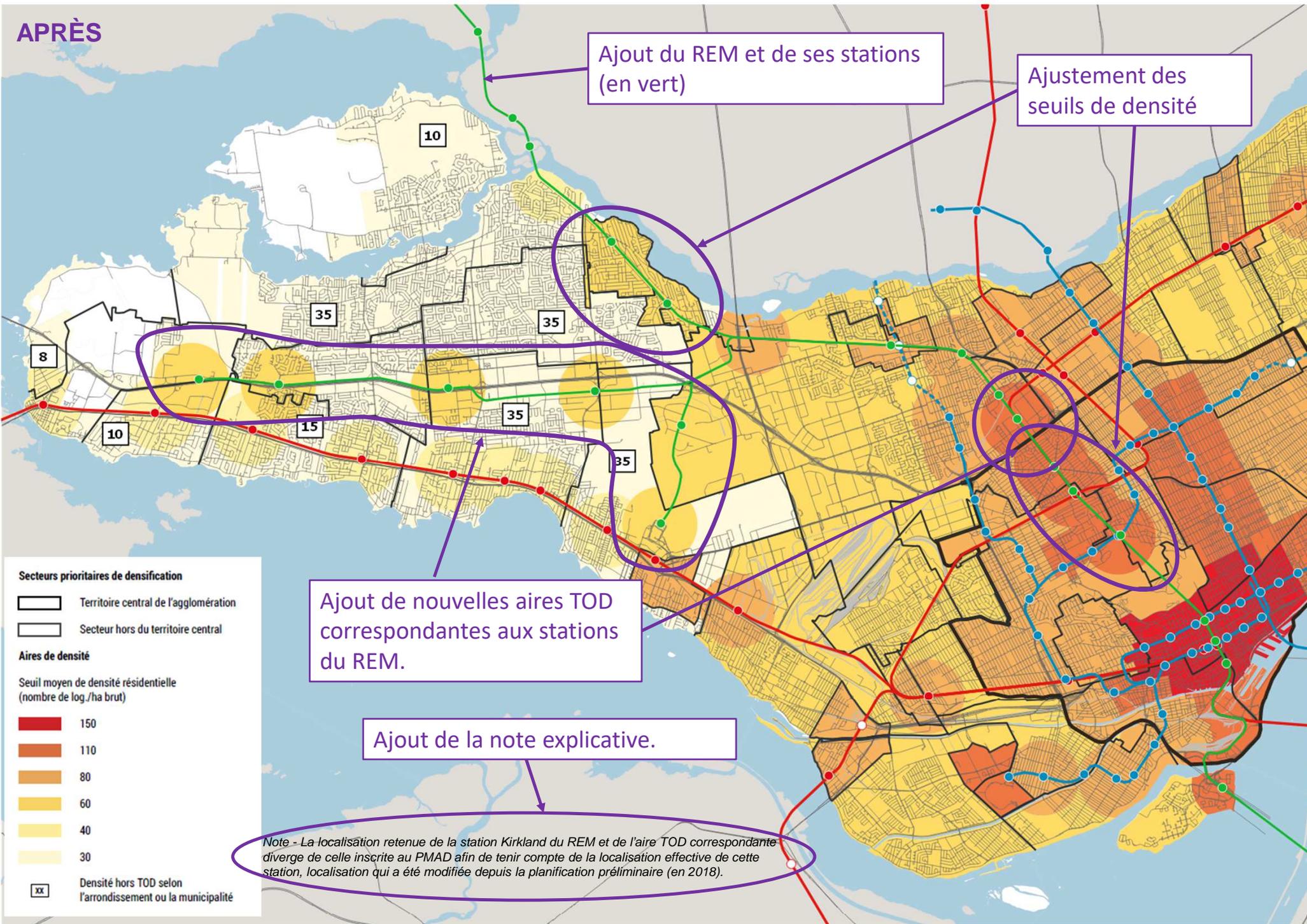
EXTRAIT DE LA CARTE 32 INTITULÉE « MODULATION DE LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

AVANT



EXTRAIT DE LA CARTE 32 INTITULÉE « MODULATION DE LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

APRÈS



EXTRAIT DE LA CARTE 33 INTITULÉE « DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

AVANT



Seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables aux secteurs à construire ou à transformer

TOD		Hors TOD	
Red	150	Dark Blue	60
Orange	110	Medium Blue	35
Light Orange	80	Light Blue	15
Yellow	60	Very Light Blue	10
Light Yellow	40	White	8

EXTRAIT DE LA CARTE 33 INTITULÉE « DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

APRÈS

Ajout du REM et de ses stations
(en vert)

Ajustement des
seuils de densité

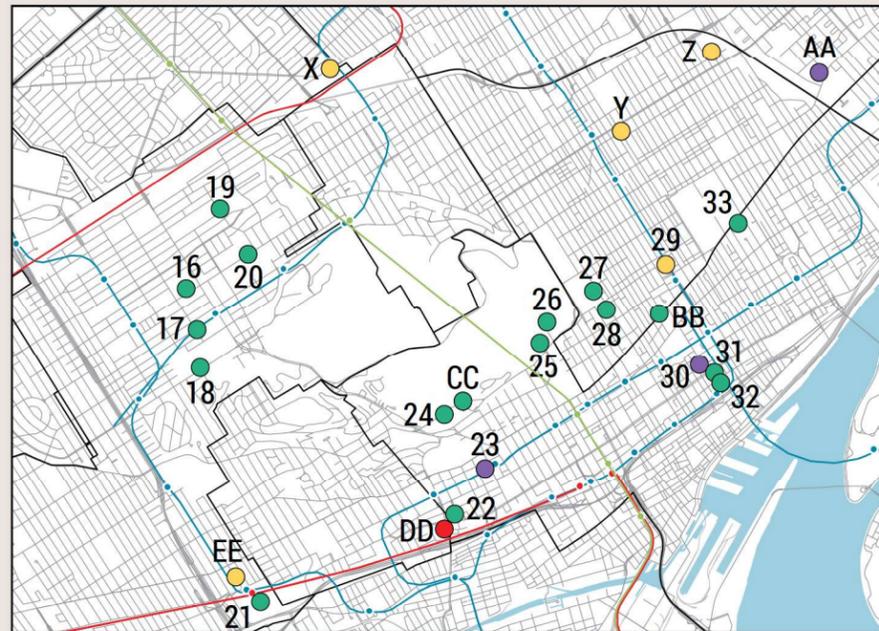
Ajout de la note explicative.

Seuils minimums moyens de densité résidentielle
(nombre de log./ha brut) applicables aux secteurs
à construire ou à transformer

TOD		Hors TOD	
150	60	60	8
110	35	40	
80	15		
60	10		
40			

Note - La localisation retenue de la station Kirkland du REM diverge de celle inscrite au PMAD afin de tenir compte de la localisation effective de cette station, localisation qui a été modifiée depuis la planification préliminaire (en 2018).

Carte 34 – Équipements de santé d'intérêt métropolitain et d'agglomération



Critères pour la détermination des équipements d'intérêt métropolitain ou d'agglomération

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les centres hospitaliers universitaires, les centres affiliés universitaires, les instituts universitaires et les centres hospitaliers affiliés à des universités

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION

Les centres hospitaliers, les centres de réadaptation, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les centres de santé et de services sociaux (CSSS) qui ne répondent pas aux critères métropolitains

Établissements de santé d'intérêt métropolitain

- 1 Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
- 2 Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
- 3 CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent

- 4 Hôpital de Lachine – CUSM
- 5 CSSS Cavendish
- 6 Institut universitaire en santé mentale Douglas
- 7 Hôpital de Verdun
- 8 Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
- 9 Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
- 10 Institut de cardiologie de Montréal
- 11 Centre de réadaptation Marie-Enfant du CHU Sainte-Justine

- 12 Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- 13 Institut universitaire en santé mentale de Montréal
- 14 Hôpital Rivière-des-Prairies
- 15 Institut Philippe-Pinel de Montréal
- 16 Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis
- 17 Centre hospitalier de St. Mary
- 18 Institut universitaire de gériatrie de Montréal
- 19 Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal
- 20 Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine
- 21 Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – site Glen
- 22 Hôpital de Montréal pour enfants – CUSM
- 23 CSSS de la Montagne
- 24 Hôpital général de Montréal – CUSM
- 25 Hôpital Royal-Victoria – CUSM
- 26 Hôpital neurologique de Montréal – CUSM
- 27 Hôtel-Dieu – CHUM
- 28 Institut thoracique – CUSM
- 29 Institut Raymond-Dewar
- 30 CSSS Jeanne-Mance
- 31 Hôpital Saint-Luc – CHUM
- 32 Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) – site du centre-ville
- 33 Hôpital Notre-Dame – CHUM

Établissements de santé d'intérêt d'agglomération

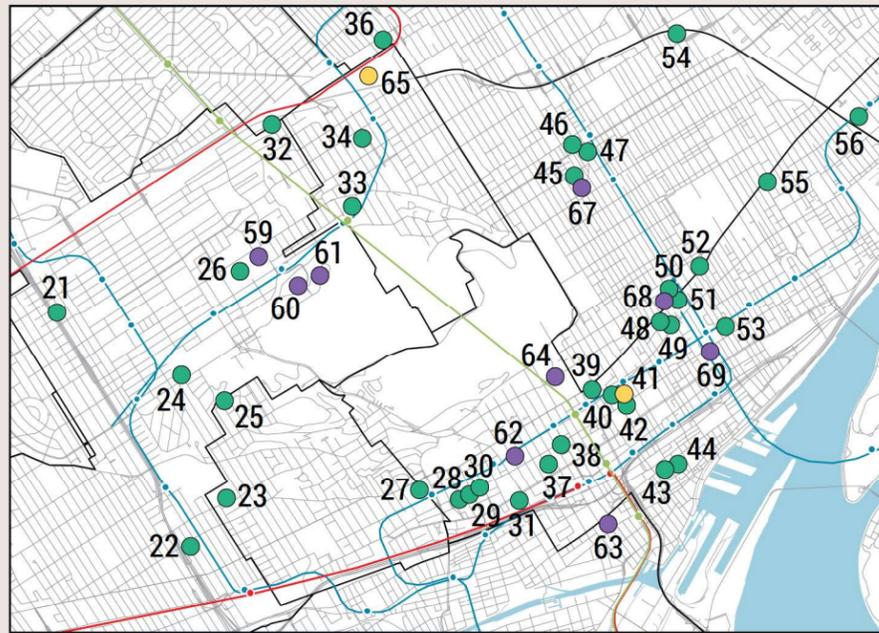
- A Centre de réadaptation de Portage
- B Hôpital général du Lakeshore
- C CSSS de l'Ouest-de-l'Île
- D Centre Miriam
- E Hôpital Mont-Sinaï
- F Hôpital Richardson
- G Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut
- H Centre de réadaptation MAB-Mackay
- I Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
- J CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle
- K Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
- L Hôpital de LaSalle
- M CSSS du Sud-Ouest-Verdun
- N Havre-Jeunesse
- O CRDITED de Montréal
- P CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord
- Q Hôpital Fleury
- R Hôpital Marie-Clarac
- S CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel
- T Hôpital Jean-Talon
- U CSSS du Cœur-de-l'Île
- V Hôpital Santa Cabrini
- W CSSS de la Pointe-de-l'Île
- X Centre de réadaptation en dépendance du Nouveau Départ
- Y Atelier le Fil d'Ariane
- Z Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
- AA CSSS Lucille-Teasdale
- BB Hôpital de réadaptation Villa Medica
- CC Hôpital Shriners pour enfants (Québec)
- DD Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
- EE Maison Elizabeth



- Centre hospitalier
- CSSS *
- Centre de réadaptation
- Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse**

* Pour les CSSS d'intérêt métropolitain, la localisation indiquée est celle du centre de recherche lié à la mission universitaire
 ** Point de service principal ou centre administratif

Carte 35 – Équipements d'éducation d'intérêt métropolitain



Critères pour la détermination des équipements d'intérêt métropolitain

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

- Les établissements universitaires, incluant les écoles affiliées
- Les établissements d'enseignement collégial, incluant les écoles spécialisées et les conservatoires

Équipements d'éducation d'intérêt métropolitain (collégial)

- 1 Cégep John Abbott
- 2 Cégep Gérard-Godin
- 3 Collège CDI (Pointe-Claire)
- 4 Collégial international Sainte-Anne
- 5 Cégep Vanier
- 6 Cégep de Saint-Laurent
- 7 Collège technique de Montréal
- 8 Cégep André-Laurendeau
- 9 Collège de Bois-de-Boulogne
- 10 Collège de l'immobilier du Québec

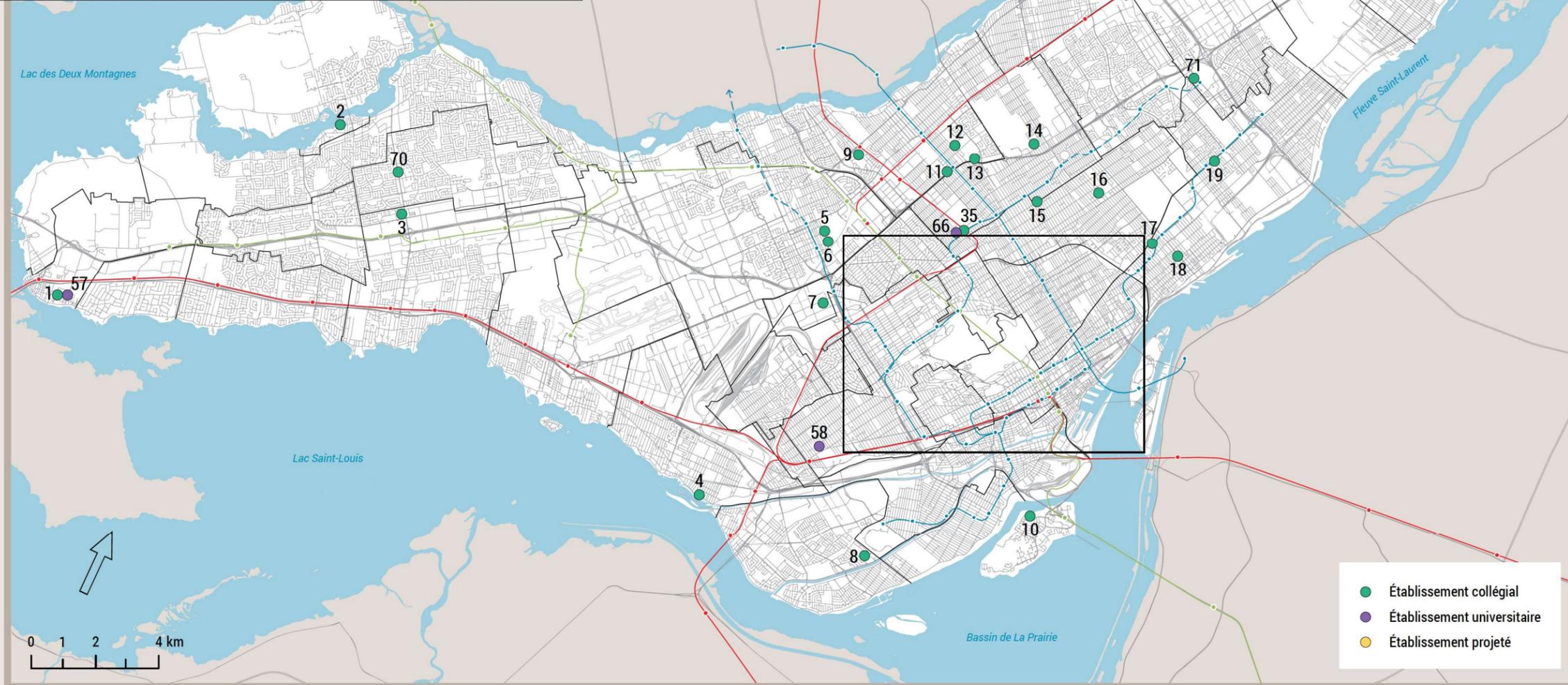
- 11 Institut supérieur d'informatique I.S.I.

- 12 Collège d'Ahuntsic
- 13 Collège André-Grasset
- 14 École nationale de cirque
- 15 Collège St-Michel
- 16 Collège de Rosemont
- 17 Collège de Maisonneuve
- 18 Collège de photographie Marsan
- 19 Institut des procédés industriels (IPI) du Collège de Maisonneuve
- 20 Cégep Marie-Victorin
- 21 Collège TAV

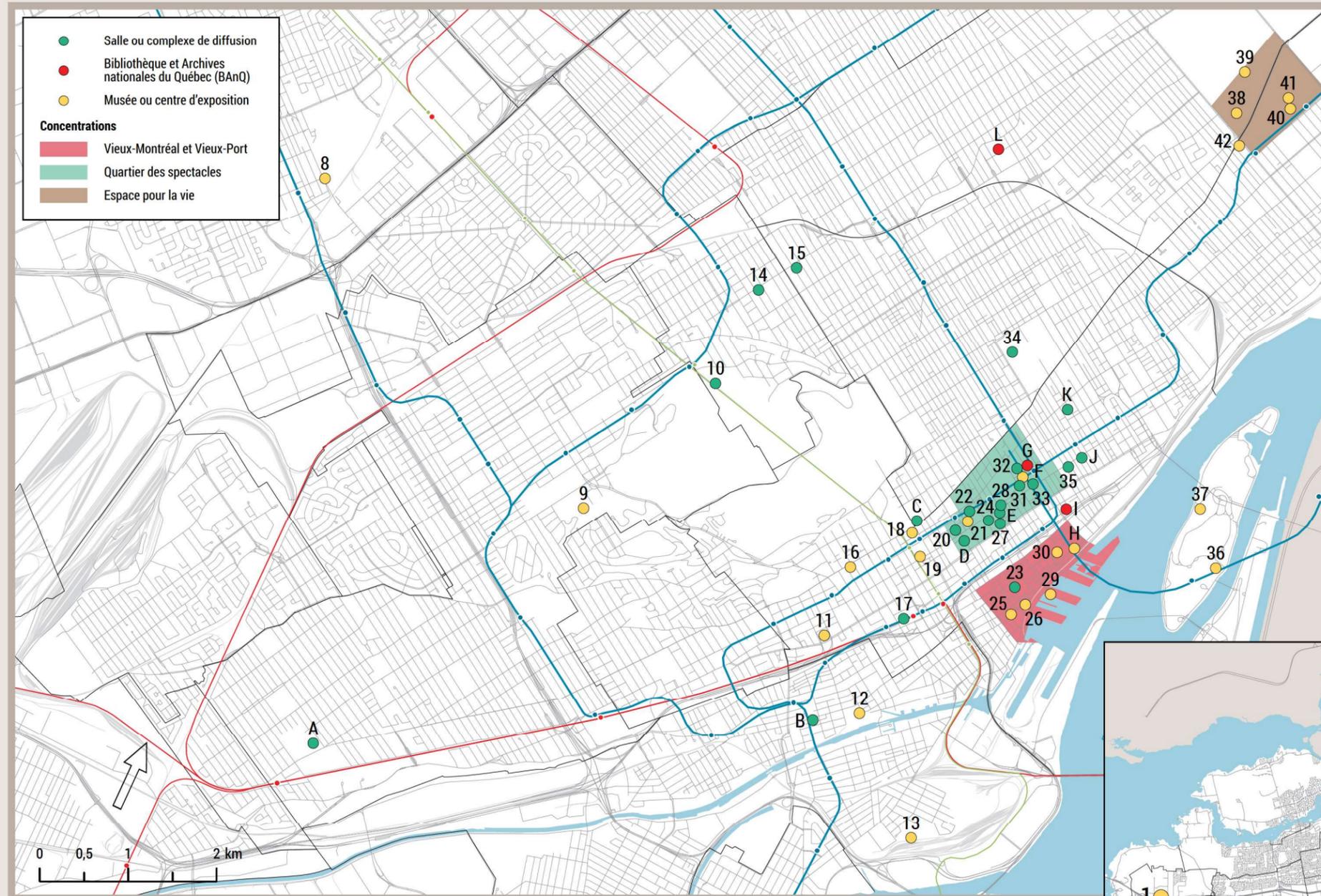
- 22 Collège Centennale
- 23 Collège Marianopolis
- 24 Collège international Marie de France
- 25 Collège international des Marcellines
- 26 Collège Jean-de-Brébeuf
- 27 Collège Dawson
- 28 Collège Inter-Dec
- 29 Collège LaSalle
- 30 École du Show-Business
- 31 Collège Herzing
- 32 Collège Ellis à Montréal
- 33 École de musique Vincent-d'Indy
- 34 Collège Stanislas
- 35 Collège d'enseignement en immobilier
- 36 Conservatoire Lassalle
- 37 Collège O'Sullivan de Montréal
- 38 Collège Canada
- 39 Institut Trebas
- 40 Collège CDI (centre-ville)
- 41 École de danse contemporaine de Montréal (projetée)
- 42 École de danse contemporaine de Montréal
- 43 Institut d'enregistrement du Canada
- 44 École de sténographie judiciaire du Québec
- 45 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- 46 École nationale de théâtre du Canada
- 47 École supérieure de ballet du Québec
- 48 Cégep du Vieux Montréal
- 49 Institut des métiers d'art (IMA) du Cégep du Vieux Montréal
- 50 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- 51 Collège Salette
- 52 Collège April-Fortier
- 53 Musitechnic Formation
- 54 École nationale du meuble et de l'ébénisterie à Montréal
- 55 École nationale de l'humour
- 56 Institut Teccart
- 70 Cégep Gérard-Godin – Formation continue et services aux entreprises
- 71 Collège CDI (Anjou)

Équipements d'éducation d'intérêt métropolitain (universitaire)

- 57 Université McGill – Campus Macdonald
- 58 Université Concordia – Campus Loyola
- 59 École des hautes études commerciales de Montréal (HEC)
- 60 Université de Montréal – Campus de la montagne
- 61 École Polytechnique de Montréal
- 62 Université Concordia – Campus Sir George Williams
- 63 École de technologie supérieure (ETS)
- 64 Université McGill – Campus du centre-ville
- 65 Université de Montréal – Campus Outremont (projeté)
- 66 École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD)
- 67 École nationale d'administration publique (ENAP) – Campus Montréal
- 68 Institut national de recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation Culture Société
- 69 Université du Québec à Montréal (UQAM)

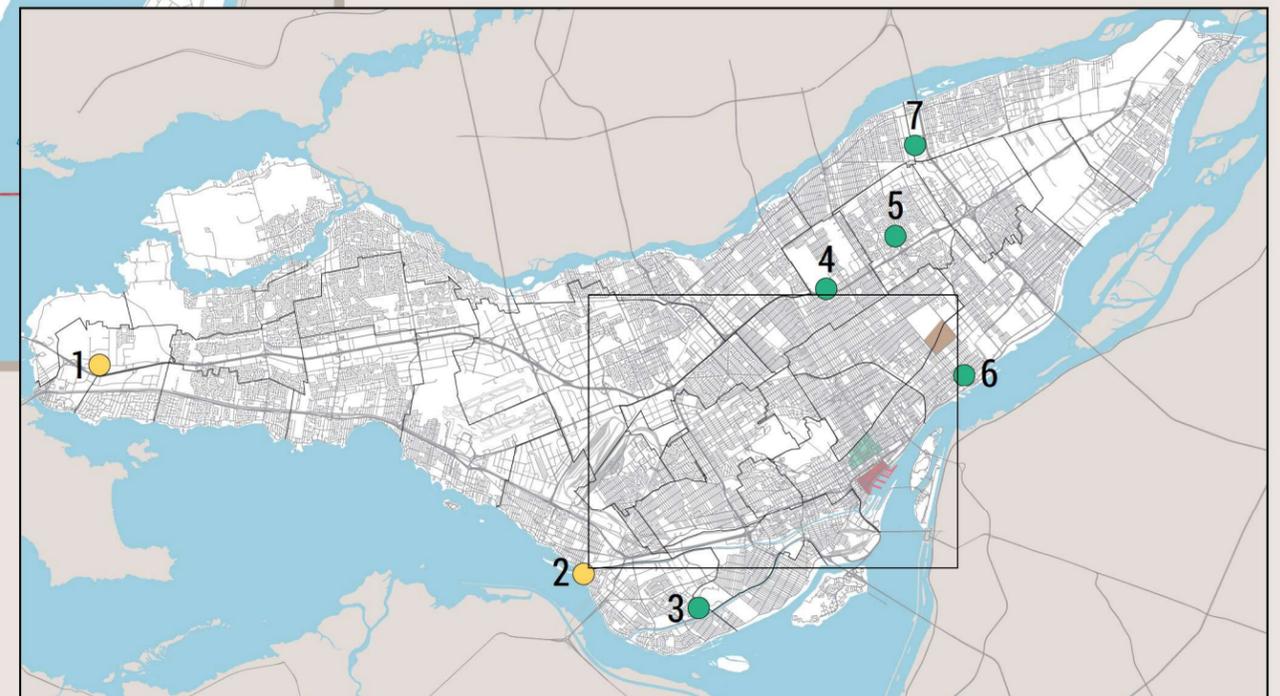


Carte 36 – Équipements culturels d'intérêt métropolitain et d'agglomération



Équipements culturels d'intérêt métropolitain

- 1 Zoo Ecomuseum
- 2 Musée de Lachine
- 3 Théâtre Desjardins
- 4 TOHU et Cité des arts du cirque
- 5 Centre Leonardo da Vinci
- 6 Théâtre Denise-Pelletier
- 7 Salle Désilets (Cégep Marie-Victorin)
- 8 Musée des Maîtres et Artisans du Québec
- 9 Musée de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
- 10 Salle Claude-Champagne (Université de Montréal)
- 11 Centre canadien d'architecture
- 12 L'Arsenal
- 13 Maison Saint-Gabriel
- 14 Théâtre Outremont
- 15 Théâtre Rialto
- 16 Musée des beaux-arts de Montréal
- 17 Centre Bell
- 18 Musée McCord
- 19 Musée Grévin
- 20 Centre Cinéma Impérial
- 21 Musée d'art contemporain de Montréal
- 22 Place des Arts (incluant la Maison symphonique)
- 23 Centaur Theatre
- 24 Théâtre du Nouveau Monde
- 25 Centre d'histoire de Montréal
- 26 Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire
- 27 Monument-National
- 28 Métropolis
- 29 Centre des sciences de Montréal



Critères pour la détermination des équipements d'intérêt métropolitain ou d'agglomération

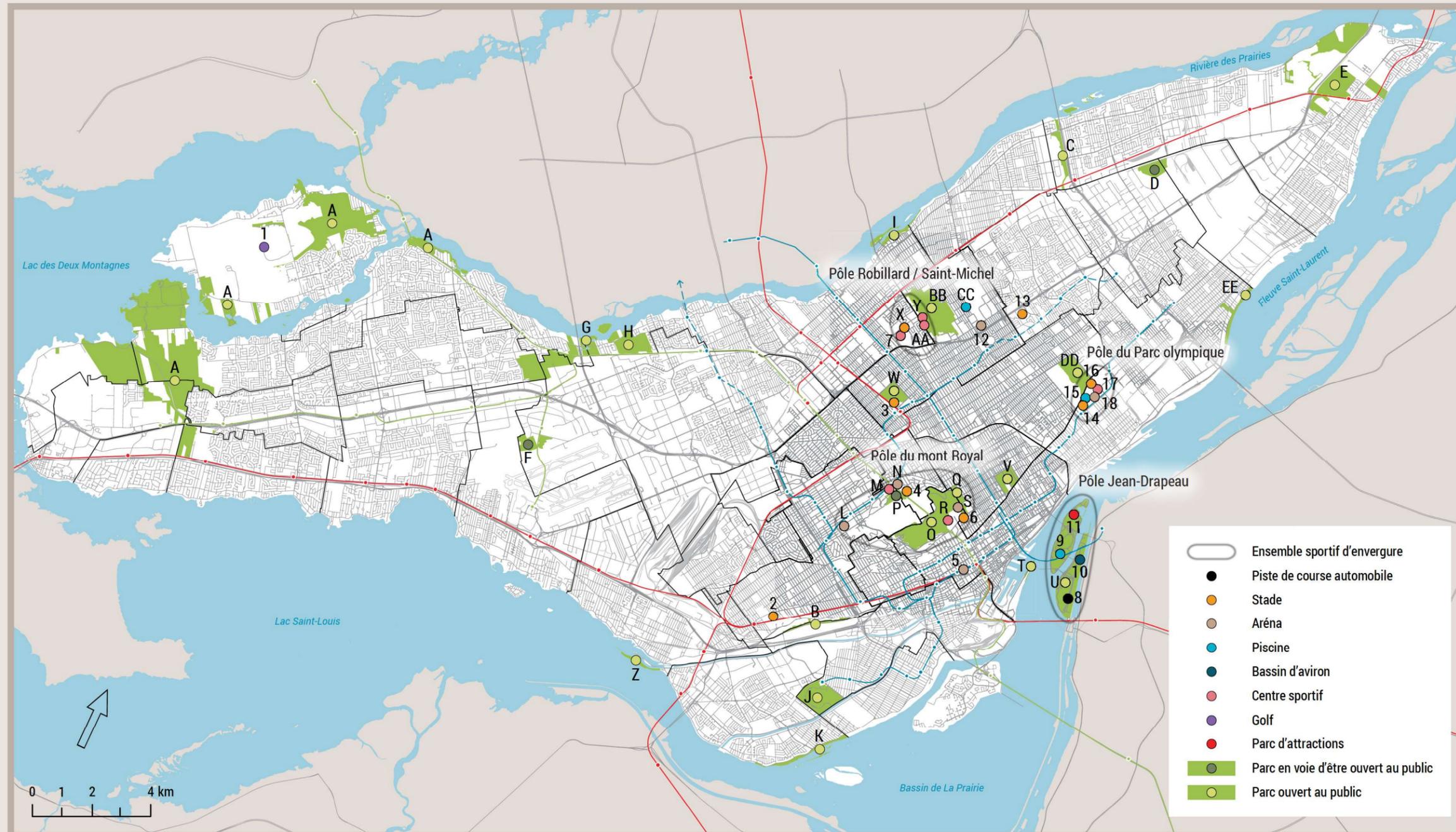
ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

- Les salles ou complexes de diffusion ayant une capacité de 650 sièges et plus
- Les musées ou centres d'exposition ayant une superficie de 1 000 m² et plus (excluant les salles de spectacle)

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION

- Les salles ou complexes de diffusion ayant une capacité de 550 à 649 sièges (la salle principale d'un complexe doit avoir une capacité minimale de 425 sièges)
- Les musées ou centres d'exposition ayant une superficie de 600 m² à 999 m²
- Les installations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

Carte 37 – Équipements sportifs et récréatifs d'intérêt métropolitain et d'agglomération



- 4 Terrain extérieur du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- 5 Centre Bell
- 6 Stade Percival-Molson
- 7 Complexe sportif Claude-Robillard
- 8 Circuit Gilles-Villeneuve
- 9 Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène
- 10 Bassin olympique d'aviron et de canoë-kayak
- 11 La Ronde
- 12 Aréna Saint-Michel
- 13 Stade du parc Hébert
- 14 Stade olympique
- 15 Centre sportif du Parc olympique (CSPO)
- 16 Stade Saputo
- 17 Centre Pierre-Charbonneau
- 18 Aréna Maurice-Richard

Équipements sportifs et récréatifs d'intérêt d'agglomération

- A Grand parc de l'Ouest
- B Parc-nature de l'écoterritoire de la falaise
- C Parc-nature du Ruisseau-De Montigny
- D Parc-nature du Bois-d'Anjou
- E Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
- F Parc-nature des Sources
- G Parc-nature du Bois-de-Liesse
- H Parc-nature du Bois-de-Saraguay
- I Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation
- J Parc Angrignon
- K Parc des Rapides
- L Aréna du Collège Notre-Dame
- M Centre multisports du CEPSUM
- N Stade d'hiver du CEPSUM
- O Parc du Mont-Royal
- P Parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne
- Q Parc Jeanne-Mance
- R Centre sportif de l'Université McGill
- S Stade d'hiver de l'Université McGill
- T Parc de Dieppe
- U Parc Jean-Drapeau
- V Parc La Fontaine
- W Parc Jarry
- X Stade du Complexe sportif Claude-Robillard
- Y Le Taz
- Z Parc René-Lévesque
- AA Centre de soccer du Complexe environnemental de Saint-Michel
- BB Complexe environnemental de Saint-Michel (parc Frédéric-Back)
- CC Piscine Georges-Vernot
- DD Parc Maisonneuve
- EE Parc de la Promenade-Bellerive

 Ensemble sportif d'envergure
● Piste de course automobile
● Stade
● Aréna
● Piscine
● Bassin d'aviron
● Centre sportif
● Golf
● Parc d'attractions
 Parc en voie d'être ouvert au public
 Parc ouvert au public

Critères pour la détermination des équipements d'intérêt métropolitain ou d'agglomération

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

- Les équipements sportifs d'excellence ayant une capacité de 500 sièges et plus et accueillant des compétitions nationales et internationales
- Les parcs d'attractions attirant un million de visiteurs et plus par année

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION*

- Les parcs, ouverts au public ou en voie de l'être, relevant du conseil d'agglomération en vertu de l'article 19 (12°) de la *Loi sur les compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) ou en vertu du décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal

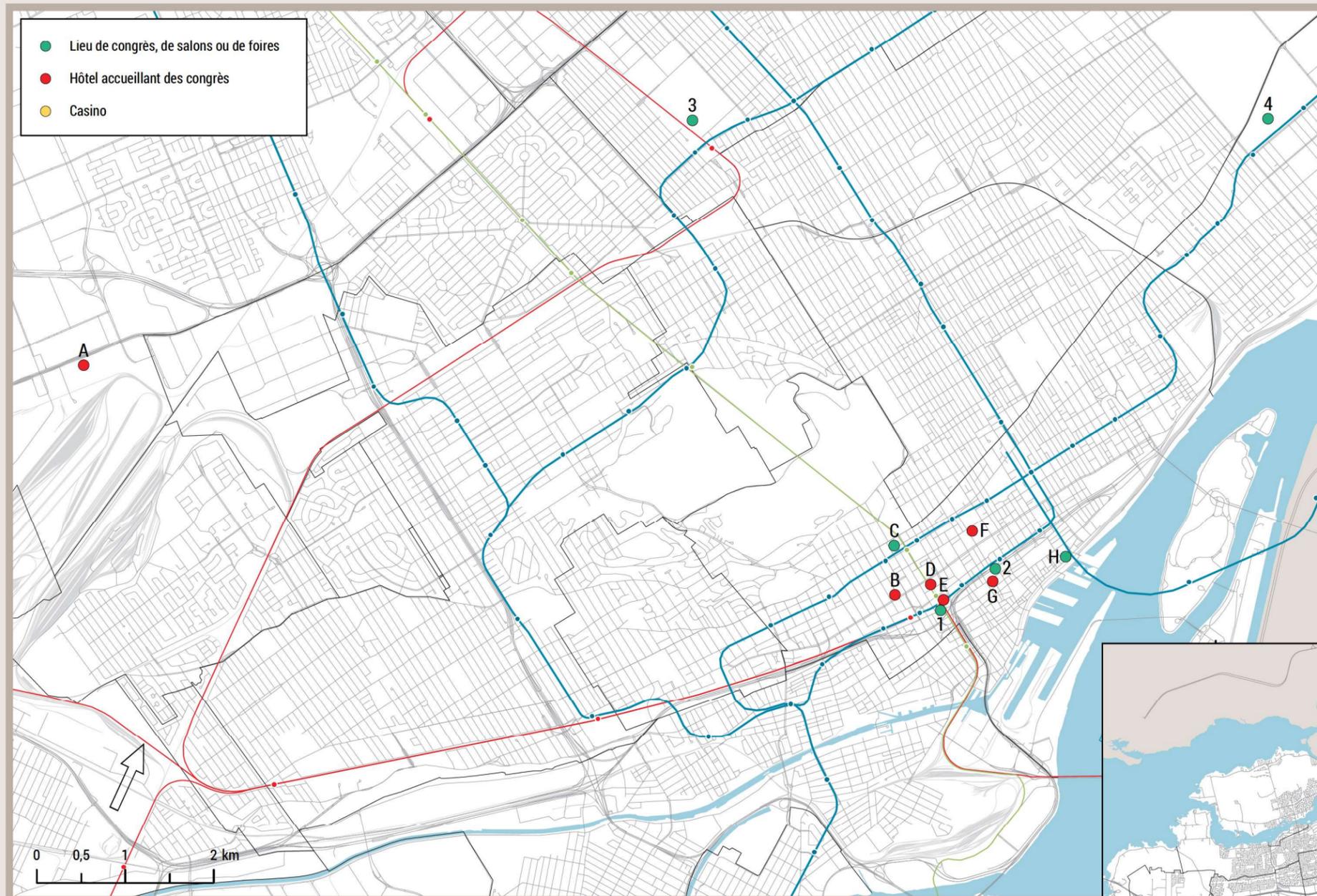
- Les équipements sportifs et les parcs, ouverts au public ou en voie de l'être, inscrits à l'annexe D de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)
- Les équipements à caractère unique
- Les équipements d'une capacité de 500 sièges et plus faisant partie de l'un des quatre ensembles sportifs d'envergure

Équipements sportifs et récréatifs d'intérêt métropolitain

- 1 Club de golf Royal Montréal
- 2 Stade de l'Université Concordia
- 3 Stade Uniprix et Centre de tennis du parc Jarry

* Sauf s'ils répondent aux critères d'intérêt métropolitain.

Carte 38 – Équipements de tourisme d'affaires d'intérêt métropolitain et d'agglomération



Critères pour la détermination des équipements d'intérêt métropolitain ou d'agglomération

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

- Les équipements de tourisme d'affaires pour la tenue de congrès, de salons ou de foires commerciales comptant 5 000 m² et plus

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION

- Les équipements de tourisme d'affaires pour la tenue de congrès, de salons ou de foires commerciales dont la superficie se situe entre 2 500 m² et 4 999 m²
- Le Casino de Montréal

Équipements de tourisme d'affaires d'intérêt métropolitain

- 1 Place Bonaventure—halls d'exposition
- 2 Palais des congrès de Montréal
- 3 Stade Uniprix
- 4 Stade olympique de Montréal

Équipements de tourisme d'affaires d'intérêt d'agglomération

- A Hôtel Crowne Plaza Montréal Aéroport
- B Hôtel Le Centre Sheraton Montréal
- C Centre Mont-Royal
- D Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth
- E Hôtel Hilton Montréal Bonaventure
- F Hôtel Hyatt Regency Montréal
- G Hôtel Le Westin Montréal
- H Marché Bonsecours
- I Casino de Montréal

Carte 39 – Mesures préférentielles pour bus



Mesures préférentielles pour bus
actuelles (MPB)

- 1 Boulevard Saint-Jean
- 2 Autoroute 40
- 3 Boulevard de la Côte-Vertu
- 4 Chomedey-boulevard Laurentien-boulevard Marcel-Laurin
- 5 Rue Grenet
- 6 Autoroute 20
- 7 Chemin de la Côte-de-Liesse
- 8 Rue Notre-Dame Ouest
- 9 Rue Saint-Patrick
- 10 Rue Airlie
- 11 Boulevard Newman
- 12 Rue Sherbrooke Ouest
- 13 Rue Marc-Cantin
- 14 Pont Champlain
- 15 Rue Carrie-Derick
- 16 Pont Victoria-rue des Irlandais
- 17 Approche terminus centre-ville
- 18 Rue de la Commune Est et Ouest
- 19 Boulevard René-Lévesque Est et Ouest
- 20 Rue Sainte-Catherine Ouest
- 21 Chemin de la Côte-des-Neiges
- 22 Avenue du Parc
- 23 Rue Sherbrooke Est et Ouest (centre-ville)
- 24 Boulevard Saint-Joseph Est
- 25 Boulevard Rosemont
- 26 Rue Beaubien Est
- 27 Boulevard Crémazie Est
- 28 Rue Sauvé Est
- 29 Pont Viau
- 30 Boulevard Henri-Bourassa Est
- 31 Avenue Papineau
- 32 Boulevard Saint-Michel
- 33 Boulevard Pie-IX
- 34 Rue Jean-Talon Est
- 35 Rue Viau
- 36 Boulevard Léger
- 37 Autoroute 25
- 38 Rue De Boucherville
- 39 Rue Sherbrooke Est (Mercier)
- 40 Rue Sherbrooke Est (RDP-PAT)

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
(RCG 14-029) (RCG 14-029-X)

TABLEAU INDICATIF DE LA NATURE DES MODIFICATIONS

PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le tableau résume les modifications au contenu des orientations et des objectifs dont une municipalité ou un arrondissement doit tenir compte pour modifier le cas échéant sa réglementation afin de la rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Les modifications apportées aux orientations et objectifs indiquées au tableau s'appliquent à une municipalité ou à un arrondissement identifié par son numéro de référence dans une des deux colonnes : Applicables aux plans ou Applicables aux règlements.

Numéros de référence des municipalités et des arrondissements

1 - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	19 - Arrondissement de Montréal-Nord
2 - Arrondissement d'Anjou	20 - Ville de Montréal-Ouest
3 - Ville de Baie-D'Urfé	21 - Ville de Mont-Royal
4 - Ville de Beaconsfield	22 - Arrondissement d'Outremont
5 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	23 - Arrondissement de Pierrefonds – Roxboro
6 - Ville de Côte-Saint-Luc	24 - Ville de Pointe-Claire
7 - Ville de Dollard-des-Ormeaux	25 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
8 - Cité de Dorval	26 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
9 - Ville de Hampstead	27 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
10 - Ville de Kirkland	28 - Arrondissement de Saint-Laurent
11 - Arrondissement de L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	29 - Arrondissement de Saint-Léonard
12 - Ville de L'Île-Dorval	30 - Village de Senneville
13 - Arrondissement de Lachine	31 - Arrondissement de Verdun
14 - Arrondissement de LaSalle	32 - Arrondissement de Ville-Marie
15 - Arrondissement de Le Plateau-Mont-Royal	33 - Arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension
16 - Arrondissement de Le Sud-Ouest	34 - Ville de Westmount
17 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	35 - Ville de Montréal
18 - Ville de Montréal-Est	

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU SCHÉMA	MUNICIPALITÉS OU ARRONDISSEMENTS VISÉS PAR LES ORIENTATIONS OU OBJECTIFS	
	APPLICABLES AUX PLANS D'URBANISME	APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME
3.1 Affectation du territoire		
Carte 20 - Grandes affectations du territoire		
- Ajout d'aires en grande affectation « Conservation »	18 et 35	18 et 25
- Ajout d'aires en grande affectation « Dominante résidentielle »	10	10
3.2 Densité d'occupation du territoire		
Carte 32 - Modulation de la densité résidentielle		
- Rehaussement du seuil moyen de densité résidentielle	3, 4, 7, 8, 10, 24, 27 et 35	1, 3 à 5, 7, 8, 10, 21 à 24, 27 et 28
Carte 33 - Densité résidentielle		
- Rehaussement du seuil minimum moyen de densité résidentielle	10, 24, 27 et 35	5, 10, 23, 24 et 27

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 21 décembre 2023
Séance tenue le 21 décembre 2023

Résolution: CG23 0773

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement, afin d'intégrer les changements apportés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoir au greffier de la Ville

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'intégrer les changements apportés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'intégrer les changements apportés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire »;

- 2- d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications : plans et règlements d'urbanisme »;
- 3- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1233422002
/mt

Valérie PLANTE

Mairesse



Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

Règlement P-RCG-14-029-6

Signée le 22 décembre 2023

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE



VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
04-047-257

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 20 novembre 2023, le conseil municipal décrète :

1. La carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » incluse au chapitre 3 de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est remplacée, à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Anjou, par la carte jointe en annexe A du présent règlement.

ANNEXE A

EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.1 DU CHAPITRE 3 DE LA PARTIE I DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) INTITULÉE « L'AFFECTATION DU SOL »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans le journal *Le Devoir* le 28 novembre 2023, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du 29 décembre 2023 et entre en vigueur à cette date.

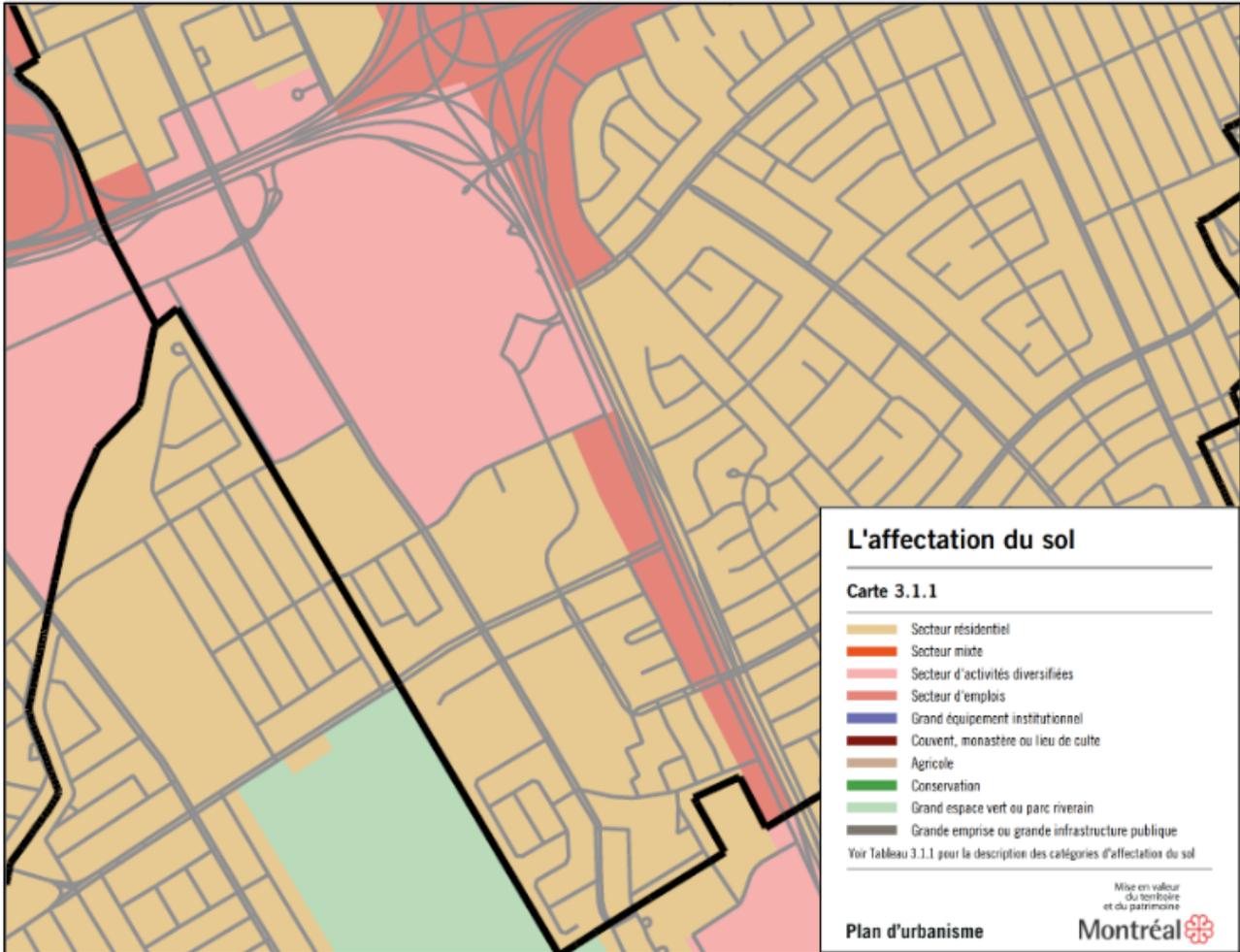
L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement est affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Devoir* le 11 janvier 2024.

ANNEXE - A

Agrandir l'aire d'affectation « Secteur résidentiel » à même le « Secteur d'emplois » pour la propriété située au 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine - lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec à la Carte 3.1.1 - L'affectation du sol

Situation existante

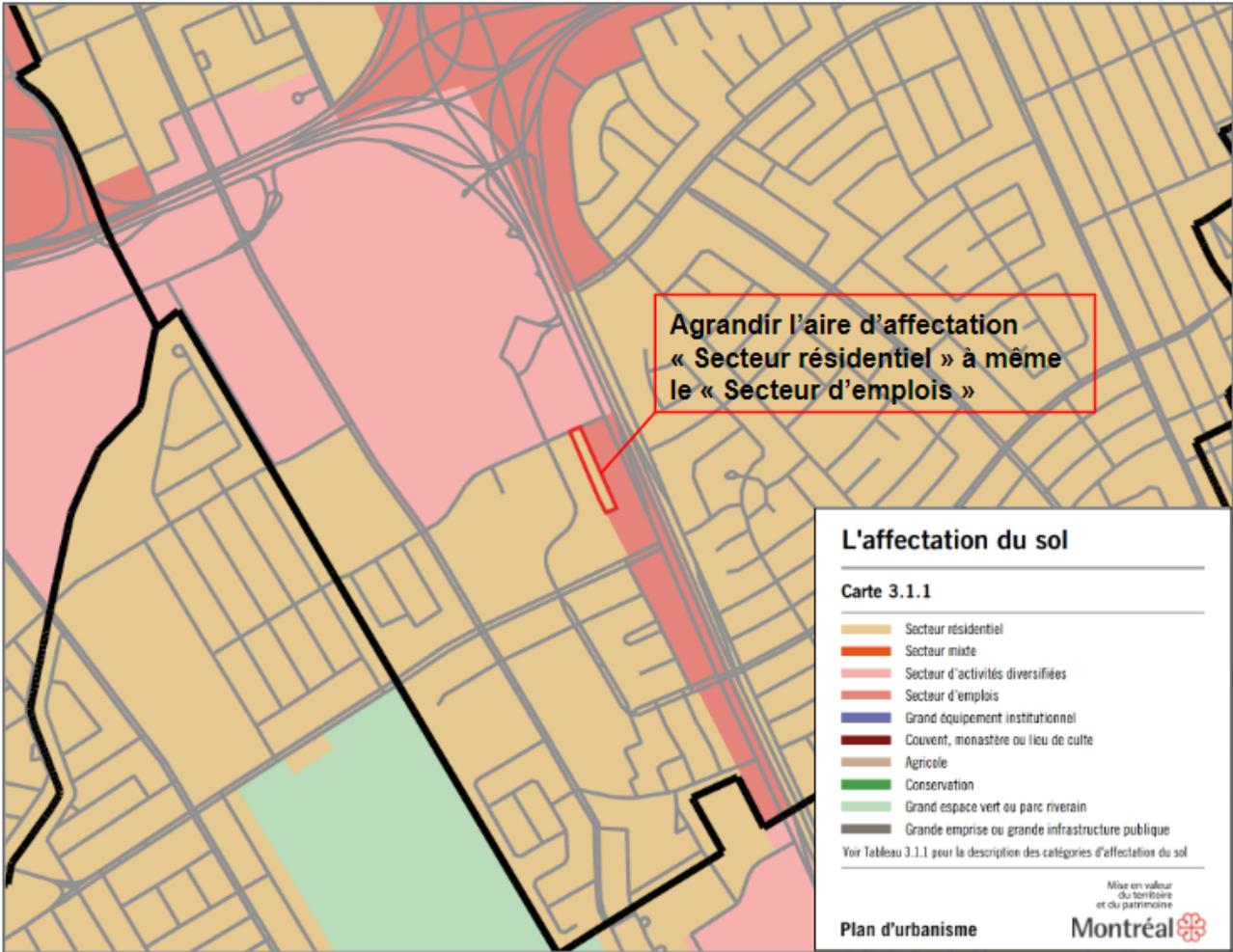
Extrait de la carte 3.1.1 - L'affectation du sol



Novembre 2022

Situation proposée :

Extrait de la carte 3.1.1 - L'affectation du sol (modification proposée)



Août 2023

GDD : 1237077017

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie que l'avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement 04-047-257 et le résumé de modifications au Plan d'urbanisme :

1. a été affiché le 11 janvier 2024 au bureau du Greffier de la Ville de Montréal;
2. a été publié dans *Le Devoir* et *Montreal Gazette*, éditions du 11 janvier 2024 comme en font foi les copies ci-jointes.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 15 janvier 2024

Le greffier de la Ville,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Tani-Moore', written in a cursive style.

Emmanuel Tani-Moore, avocat



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que le conseil municipal, à son assemblée du 20 novembre 2023, a adopté le règlement suivant :

04-047-257 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Le règlement concerne le site constitué des lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec (6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine), dans l'arrondissement d'Anjou. Il modifie l'affectation du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation « Secteur résidentiel » à même le « Secteur d'emplois ». (CM23 1307)

À la suite de l'avis publié le 28 novembre 2023 dans ce journal, et conformément aux articles 137.13, 137.15 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du 29 décembre 2023 et entre en vigueur à cette date.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 11 janvier 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

COMING INTO FORCE OF BY-LAWS

Notice is given, in accordance with the Act respecting land use planning and development (CQLR, c. A-19.1), that the following by-law was adopted by city council at its meeting of November 20, 2023:

04-047-257 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

The by-law amends the city's planning program (by-law 04-047) and concerns the site made up of lots 4 594 306 and 4 594 307, cadastre of Québec, located at 6900-7000, Boulevard Louis-H.-La Fontaine, in Anjou borough. It amends the land use designation to expand the "residential sector" land use designation area within the "employment sector." (CM23 1307)

Following the public notice published on November 28, 2023, in this newspaper, and in accordance with sections 137.13, 137.15 and 264.0.3 of the Act respecting land use planning and development (CQLR, c. A-19.1), this by-law is deemed to be in conformity with the Montréal urban agglomeration land use and development plan as of December 29, 2023, and comes into force on that date.

The by-law may be consulted during regular business hours at the Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est and is also available on the city's website at montreal.ca/reglements-municipaux/.

Montréal, January 11, 2024

Emmanuel Tani-Moore

City Clerk



GREFFIER DE LA VILLE

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
04-047-256**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE
MONTRÉAL (04-047) RELATIVEMENT AUX LOTS 1 179 377 ET 5 069 561 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 18 décembre 2023, le conseil municipal décrète :

1. La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est remplacée, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par la carte jointe en annexe A au présent règlement.
2. La carte intitulée « Les limites de hauteur » incluse au chapitre d'arrondissement du Sud-Ouest du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est remplacée, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par la carte jointe en annexe B au présent règlement.
3. Le plan 13 de la carte intitulée « Hauteur du Plan d'urbanisme » au PPU Griffintown, incluse à la partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est remplacé, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par la carte jointe en annexe C au présent règlement.
4. Le plan 15 de la carte intitulée « Densités du Plan d'urbanisme » au PPU Griffintown, incluse à la partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est remplacé, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par la carte jointe en annexe D au présent règlement.

ANNEXE A
CARTE INTITULÉE « LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION »

ANNEXE B
CARTE INTITULÉE « LES LIMITES DE HAUTEUR »

ANNEXE C

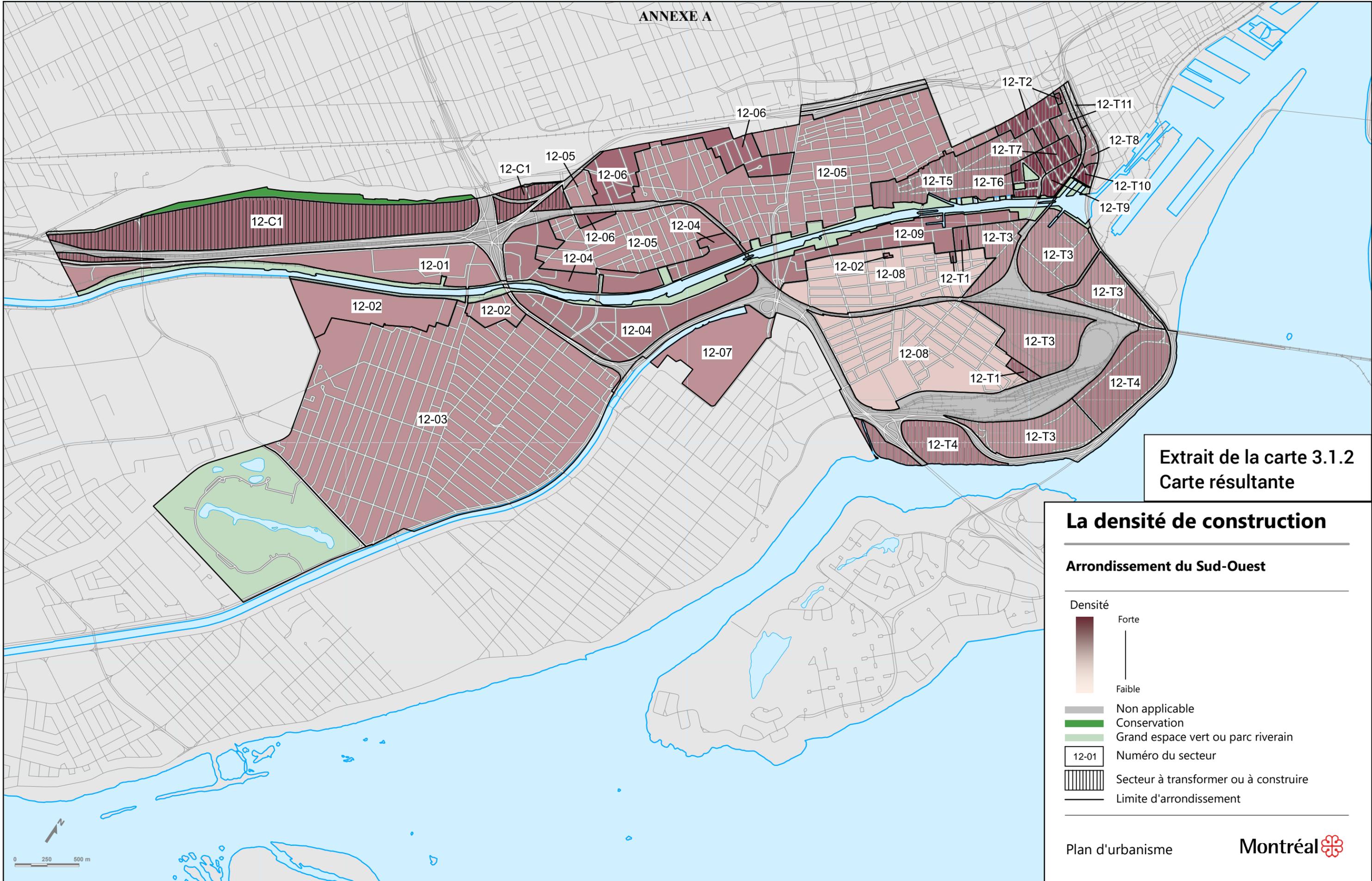
CARTE INTITULÉE « PLAN 13 : HAUTEURS DU PLAN D'URBANISME »

ANNEXE D

CARTE INTITULÉE « PLAN 15 : DENSITÉS DU PLAN D'URBANISME »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans le journal *Le Devoir* le 22 décembre 2023, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du 23 janvier 2024 et entre en vigueur à cette date.

L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement est affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Devoir* le 30 janvier 2024.

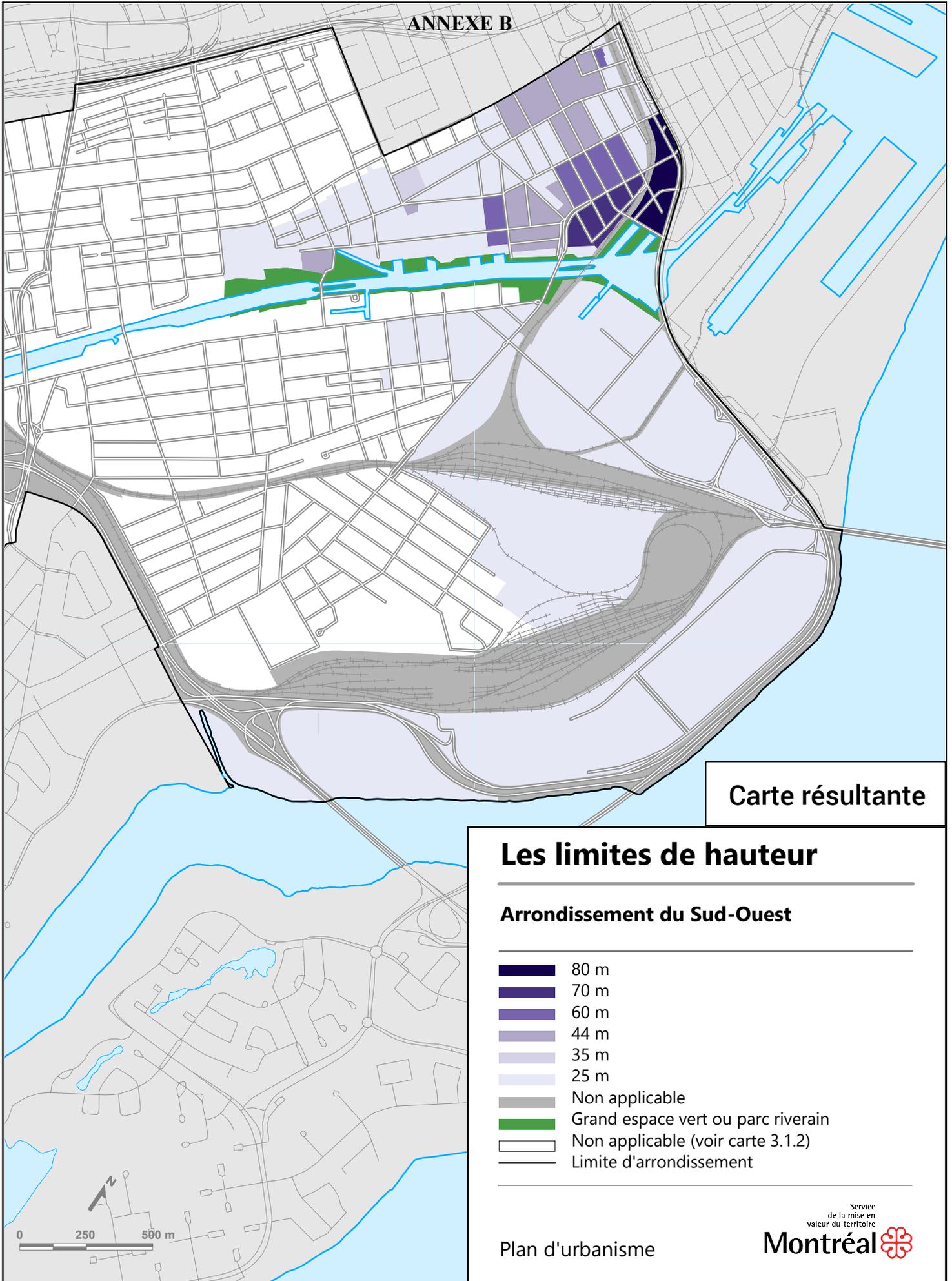


Extrait de la carte 3.1.2
Carte résultante

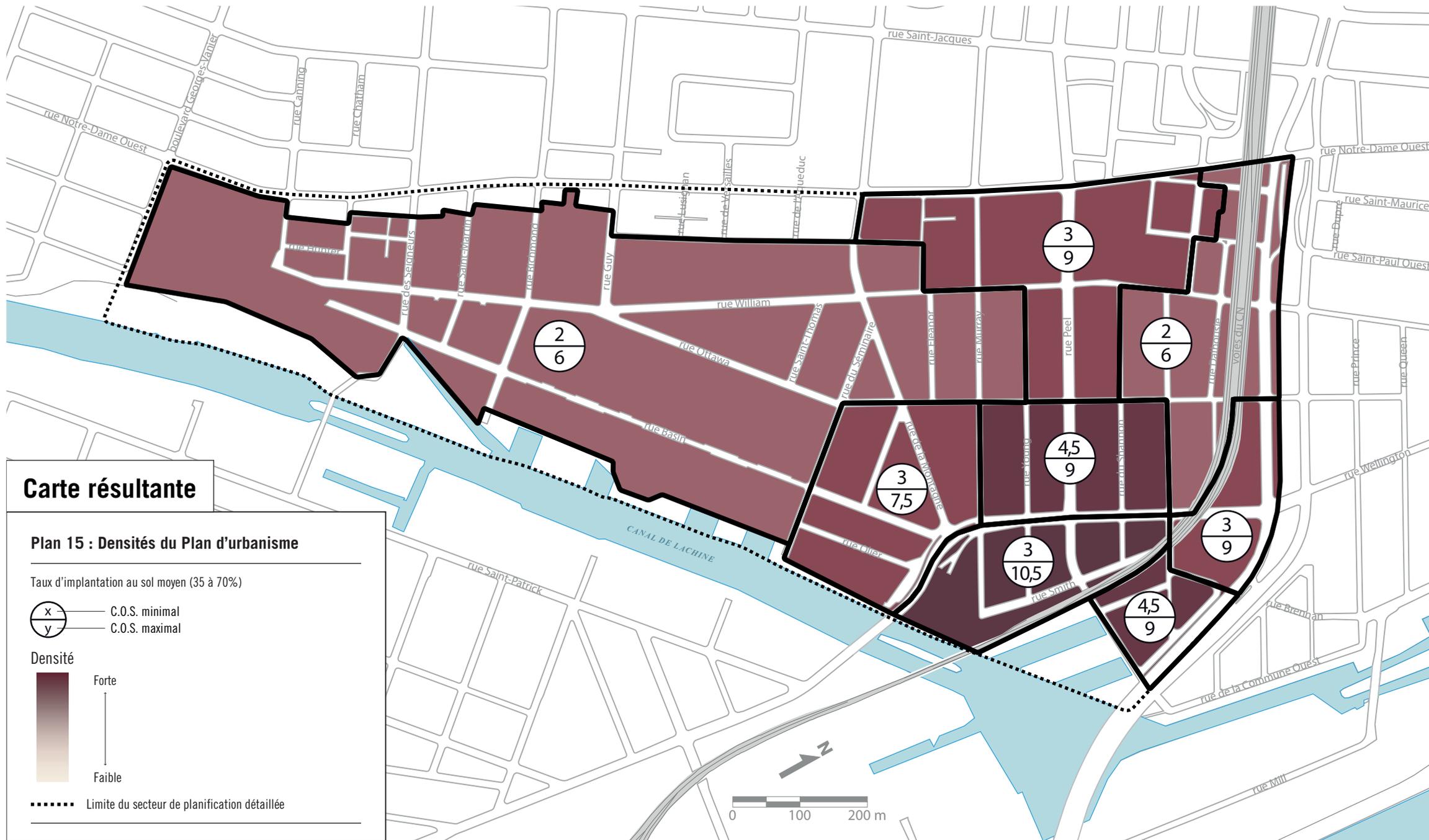
La densité de construction

Arrondissement du Sud-Ouest

- Densité
 - Forte
 - Faible
- Non applicable
- Conservation
- Grand espace vert ou parc riverain
- 12-01 Numéro du secteur
- Secteur à transformer ou à construire
- Limite d'arrondissement



ANNEXE D



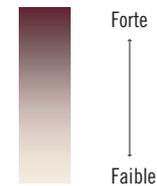
Carte résultante

Plan 15 : Densités du Plan d'urbanisme

Taux d'implantation au sol moyen (35 à 70%)

$\frac{x}{y}$ — C.O.S. minimal
 $\frac{x}{y}$ — C.O.S. maximal

Densité



..... Limite du secteur de planification détaillée

$\frac{2}{6}$

$\frac{3}{9}$

$\frac{2}{6}$

$\frac{3}{7,5}$

$\frac{4,5}{9}$

$\frac{3}{10,5}$

$\frac{4,5}{9}$

$\frac{3}{9}$

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie que l'avis public concernant l'entrée en vigueur des règlements 23-049 et 04-047-256 et le résumé de modifications au Plan d'urbanisme :

1. a été affiché le 30 janvier 2024 au bureau du Greffier de la Ville de Montréal;
2. a été publié dans *Le Devoir* et *Montreal Gazette*, éditions du 30 janvier 2024 comme en font foi les copies ci-jointes.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 30 janvier 2024

Le greffier de la Ville,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Tani-Moore'.

Emmanuel Tani-Moore, avocat

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A 19.1), que le conseil municipal, à son assemblée du 18 décembre 2023, a adopté les règlements suivants :

23-049 Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 405, rue de l'inspecteur ainsi que la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé au 926, rue Saint-Maurice, notamment à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec

Ce règlement permet de déroger aux articles 10, 43, 60.1, 81, 137, 151.3 et 630 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01 280). (CM23 1484)

04-047-256 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec

Le règlement concerne le secteur visé par le règlement 23-049 ci-dessus. Il vise à augmenter le coefficient d'occupation du sol maximal de 6 à 9 et la hauteur hors-sol permise de 25 m à 60 m. (CM23 1486)

À la suite de l'avis publié le 22 décembre 2023 dans ce journal, et conformément aux articles 137.13, 137.15 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A 19.1), ces règlements sont réputés conformes au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du 23 janvier 2024 et entrent en vigueur à cette date.

Ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Le Devoir
2024-01-30
Page: 6
Section: NA

Public Notice

Montréal

COMING INTO FORCE OF BY-LAWS

Notice is given, in accordance with the Act respecting land use planning and development (CQLR, c. A-19.1), that the following by-laws were adopted by city council at its meeting of December 18, 2023:

23-049 Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 405, rue de l'Inspecteur ainsi que la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé au 926, rue Saint-Maurice, notamment à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec
The by-law allows a departure from articles 10, 43, 60.1, 81, 137, 151.3 and 630 of the urban planning by-law 01-280 for Sud-Ouest borough in order to authorize, on lots 1 179 377 and 5 069 561, cadastre of Québec, the demolition of the building located at 405, rue de l'Inspecteur and the conversion and occupancy of the building located at 926, rue Saint-Maurice, for residential purposes, for persons in need of assistance, protection, care or lodging. (CM23 1484)

04-047-256 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec

The by-law amends the city's planning program for lots 1 179 377 and 5 069 561, cadastre of Québec, namely the area covered by above-mentioned by-law 23-049. It increases the maximum floor area ratio for the site from 6 to 9 as well as the maximum building height from 25 m to 60 m. (CM23 1486)

Following the public notice published on December 22, 2023, in this newspaper, and in accordance with sections 137.13, 137.15 and 264.0.3 of the Act respecting land use planning and development (CQLR, c. A-19.1), these by-laws are deemed to be in conformity with the Montréal urban agglomeration land use and development plan as of January 23, 2024, and come into force on that date.

The by-laws may be consulted (French version only) during regular business hours at the Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est and are also available on the city's website at montreal.ca/reglements-municipaux/.

Montréal, January 30, 2024

Emmanuel Tani-Moore
City Clerk

Montreal Gazette

2024-01-30

Page: 6

Section: NP

Décembre 2023**A - Embauche - non permanent**

Nom	Fonction	Service	Date d'embauche	Statut	Catégorie	Compte UBR
Richards, Benjamin	Timekeeper	Sports et loisirs	16-Dec	Temporaire	Temporaire	02-721-00-117
Grigorjevs, Edijs	Adult Instructional Hockey	Sports et loisirs	07-Dec	Temporaire	Temporaire	02-721-00-117

B - Embauche – permanent

Nom	Fonction	Service	Date d'embauche	Statut	Catégorie	Compte UBR
-----	----------	---------	-----------------	--------	-----------	------------

C – Promotion

Nom	Fonction	Service	Date de promotion	Statut	Catégorie/ Commentaires	Compte UBR
Zhou, Jessie	Agente service à la clientèle des sports et loisirs	Sports et loisirs	01-Dec	Permanent	Col blanc	02-710-00-113
Lazrac, Selma	Technicienne des systèmes en ressources humaines	Ressources humaines	04-Dec	Permanent	Col blanc	02-160-00-113
Giorsetto, David	Ouvrier en charge et chauffeur (réseau aqueduc et égouts)	Travaux publics	04-Dec	Permanent	Col bleu	02-412-00-114

D – Changement de position

Nom	Fonction	Service	Date du changement	Statut	Catégorie	Compte UBR
-----	----------	---------	--------------------	--------	-----------	------------

E-Reclassification de groupe

Nom	Fonction	Service	Date du changement	Statut	Catégorie	Compte UBR
-----	----------	---------	--------------------	--------	-----------	------------

F- Fin d'emploi

Numéro d'employé	Fonction	Service	Date de fin d'emploi	Statut	Catégorie	Compte UBR
------------------	----------	---------	----------------------	--------	-----------	------------

SOMMAIRE
PAIEMENTS POUR LA PERIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023.
PAYMENTS FOR THE PERIOD ENDING DECEMBER 31, 2023.

PAIEMENTS FOURNISSEURS ET REMISES GOUVERNEMENTALES / SUPPLIERS PAYMENTS AND GOVERNMENT REMITTANCES	\$ 9 808 099.46
PAIES / PAYROLL	\$ 1 713 593.54
	<hr/>
TOTAL	\$ 11 521 693.00



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-05	_	S24855	Transphere	10014	CIPC	1 724,60
2023-12-05	_	S24856	Transphere	10068	BLANCHARD LITHO INC**	2 649,26
2023-12-05	_	S24857	Transphere	10069	MESSER CANADA INC.	451,34
2023-12-05	_	S24858	Transphere	10071	ROBERT BOILEAU INC	1 972,97
2023-12-05	_	S24859	Transphere	10081	ESRI CANADA LIMITED	2 227,64
2023-12-05	_	S24860	Transphere	10089	C.V.S. MIDWEST TAPE LLC	142,76
2023-12-05	_	S24861	Transphere	10115	9363-8872 QUÉBEC INC.	528,88
2023-12-05	_	S24862	Transphere	10141	CONSTRUCTION DJL INC	884,20
2023-12-05	_	S24863	Transphere	10148	COPIE 2000	3 325,81
2023-12-05	_	S24864	Transphere	10154	R. CORTECANS & FILS INC	2 884,16
2023-12-05	_	S24865	Transphere	10236	FORD ELECTRIC SUPPLY LTD**	2 149,42
2023-12-05	_	S24866	Transphere	10259	MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC	1 721,03
2023-12-05	_	S24867	Transphere	10292	ICUBIC ENSEIGNES	1 363,11
2023-12-05	_	S24868	Transphere	10317	JEAN GUGLIA & FILS	3 439,36
2023-12-05	_	S24869	Transphere	10321	TERRASSEMENT JOPAT INC.	2 414,48
2023-12-05	_	S24870	Transphere	10336	NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC.	10 347,75
2023-12-05	_	S24871	Transphere	10339	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	5 025,24
2023-12-05	_	S24872	Transphere	10351	LE GROUPE GUY INC.	4 438,31
2023-12-05	_	S24873	Transphere	10363	ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC. (TECHNIQUES ROUTIÈRES AVANCÉES)	1 530,44
2023-12-05	_	S24874	Transphere	10367	BFL CANADA	1 676,31
2023-12-05	_	S24875	Transphere	10386	PARCOMETRES MACKAY LTEE	1 063,55
2023-12-05	_	S24876	Transphere	10396	LES EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE	324,12
2023-12-05	_	S24877	Transphere	10455	PTS ELECTRIQUE LTEE	1 486,63
2023-12-05	_	S24878	Transphere	10475	PIECES D' AUTO ST-HENRI	1 009,34
2023-12-05	_	S24879	Transphere	10507	SPORT QUALITE LTEE/QUALITY SPORT LTD.	2 278,80
2023-12-05	_	S24880	Transphere	10508	QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	2 053,60
2023-12-05	_	S24881	Transphere	10515	J.CARRIER INDUSTRIEL SUPPLY	3 301,06
2023-12-05	_	S24882	Transphere	10531	REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	381,55



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-05	_	S24883	Transphere	10534	TECH SPORT	18 855,90
2023-12-05	_	S24884	Transphere	10536	CHEVROLET BUICK GMC DE LASALLE	1 344,17
2023-12-05	_	S24885	Transphere	10541	GROUPE ENVIRONEX	36,79
2023-12-05	_	S24886	Transphere	10544	ACKLANDS-GRAINGER INC	1 460,97
2023-12-05	_	S24887	Transphere	10568	POSTES CANADA	3 651,27
2023-12-05	_	S24888	Transphere	10609	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	85 894,43
2023-12-05	_	S24889	Transphere	10764	NORMANDIN BEAUDRY	38 102,27
2023-12-05	_	S24890	Transphere	11026	MICROMATT CANADA LTEE	574,89
2023-12-05	_	S24891	Transphere	11104	MACONNERIE RAINVILLE ET FRERES INC	121 315,87
2023-12-05	_	S24892	Transphere	11107	LAURIN, LAURIN (1991) INC.	2 155,78
2023-12-05	_	S24893	Transphere	11140	QUEBEC LINGE SERVICE D'UNIFORMES	609,66
2023-12-05	_	S24894	Transphere	11142	VIDOLO EXCAVATION LTD.	12 032,13
2023-12-05	_	S24895	Transphere	11293	CAMIONS INTER-ANJOU INC	153,90
2023-12-05	_	S24896	Transphere	11338	C.C. AIR INC.	1 453,22
2023-12-05	_	S24897	Transphere	11369	PETRO HITECH CONSTRUCTION (DIVISION DE ERCD INDUSTRIES INC.)	13 771,85
2023-12-05	_	S24898	Transphere	11523	CAMIONS VOLVO MONTREAL (9093451 CANADA INC.)	1 138,23
2023-12-05	_	S24899	Transphere	11580	ELISSA BALTZER	200,00
2023-12-05	_	S24900	Transphere	11592	HAMSTER	1 477,15
2023-12-05	_	S24901	Transphere	11813	ABELL PEST CONTROL INC.	4 397,81
2023-12-05	_	S24902	Transphere	11848	EXCAVATIONS SUPER INC.*	113 930,68
2023-12-05	_	S24903	Transphere	12129	COMPILATION DATA TRAFFIC	12 705,89
2023-12-05	_	S24904	Transphere	12167	MODULOC	224,39
2023-12-05	_	S24905	Transphere	12237	RECYCLAGE NOTRE DAME INC.	2 732,43
2023-12-05	_	S24906	Transphere	12272	ATOUT PLUS	433,05
2023-12-05	_	S24907	Transphere	12316	REMORQUAGE DAVE TOWING - 7795211 CANADA INC.**	13 279,61
2023-12-05	_	S24908	Transphere	12400	J. A. LARUE INC.	11 444,98
2023-12-05	_	S24909	Transphere	12406	JMB	604,59
2023-12-05	_	S24910	Transphere	12417	CINTAS CANADA LIMITEE	549,72



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-05	_	S24911	Transphere	12485	PREFAIR IMRICO LTEE	440,52
2023-12-05	_	S24912	Transphere	12519	DÉVELOTECH INC.	6 798,59
2023-12-05	_	S24913	Transphere	12543	LES CLOTURES ARBOIT INC.**	173,16
2023-12-05	_	S24914	Transphere	12579	DOCU-DEPOT	128,50
2023-12-05	_	S24915	Transphere	12606	ÉCHAFFAUDS PLUS**	16 521,51
2023-12-05	_	S24916	Transphere	12638	ROCHELLE POMERANCE	1 437,19
2023-12-05	_	S24917	Transphere	12668	GROUPE CIVITAS INC.	7 393,48
2023-12-05	_	S24918	Transphere	12707	4477146 CANADA INC.	804,83
2023-12-05	_	S24919	Transphere	12746	SERVICES ROUTIERS TITANS (9374-3755 QUEBEC INC.)	3 352,03
2023-12-05	_	S24920	Transphere	12757	EBI MONTREAL INC.	3 861,24
2023-12-05	_	S24921	Transphere	12933	MONTMORENCY FORD 1997 INC.	263,62
2023-12-05	_	S24922	Transphere	12940	DHC	3 251,90
2023-12-05	_	S24923	Transphere	12957	FNX INNOV INC.	13 294,29
2023-12-05	_	S24924	Transphere	12966	AMBULANCE SAINT-JEAN	315,00
2023-12-05	_	S24925	Transphere	13026	TRAME-VERTE	15 737,21
2023-12-05	_	S24926	Transphere	13030	INTERCONNEXIONS LD	27 288,99
2023-12-05	_	S24927	Transphere	13040	CENTRE DU TRAVAILLEUR FH INC.	1 264,73
2023-12-05	_	S24928	Transphere	13155	ELECTRIMAT	925,24
2023-12-05	_	S24929	Transphere	13156	TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIETE (TES)	8 710,79
2023-12-05	_	S24930	Transphere	13206	U. CAYOUEE DIVISION DE BMR DETAIL S.E.C.	2 268,98
2023-12-05	_	S24931	Transphere	13210	AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES	3 393,20
2023-12-05	_	S24932	Transphere	13332	METAL POLE LITE	425,73
2023-12-05	_	S24933	Transphere	13386	MECANICACTION INC.	89 047,56
2023-12-05	_	S24934	Transphere	13394	HUMANCE	3 161,81
2023-12-05	_	S24935	Transphere	13493	ALLIED UNIVERSAL TECHNOLOGY SERVICES	3 377,97
2023-12-05	_	S24936	Transphere	13600	CONSTRUCTION HESTIA INC	156 730,37
2023-12-05	_	S24937	Transphere	13618	AIGUISAGE M.R.	195,47
2023-12-05	_	S24938	Transphere	13623	CLIMATISATION MORRISON INC.	1 116,76



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-05	_	S24939	Transphere	13633	A.S.N. INC.	2 127,04
2023-12-05	_	S24940	Transphere	13713	LIBRAIRIE LE PORT DE TETE	2 769,64
2023-12-05	_	S24941	Transphere	13850	9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU)	92 804,40
2023-12-05	_	S24942	Transphere	13904	GROUPE BELMONT INC.	174,71
2023-12-05	_	S24943	Transphere	13979	PONT ROULANT NATIONAL INC.	2 437,47
2023-12-14	_	S24944	Transphere	10003	ACCENT IMPRESSION INC.	4 938,18
2023-12-14	_	S24945	Transphere	10049	LIVRES BABAR INC.	4 291,67
2023-12-14	_	S24946	Transphere	10068	BLANCHARD LITHO INC**	289,35
2023-12-14	_	S24947	Transphere	10069	MESSER CANADA INC.	1 527,31
2023-12-14	_	S24948	Transphere	10088	MIROMEDIA	320,78
2023-12-14	_	S24949	Transphere	10089	C.V.S. MIDWEST TAPE LLC	264,05
2023-12-14	_	S24950	Transphere	10100	SCFP #429	15 371,21
2023-12-14	_	S24951	Transphere	10101	SCFP #301	17 379,74
2023-12-14	_	S24952	Transphere	10103	EBSCO CANADA LTEE	5 070,40
2023-12-14	_	S24953	Transphere	10112	LE GROUPE J.S.V. INC.	239,37
2023-12-14	_	S24954	Transphere	10115	9363-8872 QUÉBEC INC.	2 115,55
2023-12-14	_	S24955	Transphere	10124	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE**	439,90
2023-12-14	_	S24956	Transphere	10125	CMS ENTREPRENEURS GENERAUX INC*	25 500,23
2023-12-14	_	S24957	Transphere	10126	CMG COMMUNICATIONS INC.	9 422,03
2023-12-14	_	S24958	Transphere	10136	TRANSELEC - COMMON INC.	15 655,59
2023-12-14	_	S24959	Transphere	10140	SEAO CONSTRUCTO	413,19
2023-12-14	_	S24960	Transphere	10141	CONSTRUCTION DJL INC	440,57
2023-12-14	_	S24961	Transphere	10146	LES CONTROLES ROGER HOGUE MONTREAL	1 571,18
2023-12-14	_	S24962	Transphere	10211	EQUIFAX CANADA INC.	143,72
2023-12-14	_	S24963	Transphere	10212	ENVIROMET INTERNATIONAL INC.	517,39
2023-12-14	_	S24964	Transphere	10215	EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	60 825,13
2023-12-14	_	S24965	Transphere	10227	SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	573,68
2023-12-14	_	S24966	Transphere	10235	FSMA	28 091,69



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-14	_	S24967	Transphere	10236	FORD ELECTRIC SUPPLY LTD**	16 660,69
2023-12-14	_	S24968	Transphere	10259	MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC	21 366,88
2023-12-14	_	S24969	Transphere	10265	GREY HOUSE PUBLISHING CANADA	464,21
2023-12-14	_	S24970	Transphere	10318	CAJOLI	3 219,31
2023-12-14	_	S24971	Transphere	10336	NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC.	26 660,42
2023-12-14	_	S24972	Transphere	10351	LE GROUPE GUY INC.	2 315,97
2023-12-14	_	S24973	Transphere	10358	LIBRAIRIE MONET INC.	1 948,72
2023-12-14	_	S24974	Transphere	10360	LIBRAIRIE PARAGRAPHÉ	9 757,46
2023-12-14	_	S24975	Transphere	10361	LIBRAIRIE CLIO	2 607,69
2023-12-14	_	S24976	Transphere	10362	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	2 820,25
2023-12-14	_	S24977	Transphere	10363	ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC. (TECHNIQUES ROUTIÈRES AVANCÉES)	104 847,99
2023-12-14	_	S24978	Transphere	10367	BFL CANADA	7 789,88
2023-12-14	_	S24979	Transphere	10386	PARCOMETRES MACKAY LTEE	7 433,15
2023-12-14	_	S24980	Transphere	10396	LES EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE	464,44
2023-12-14	_	S24981	Transphere	10422	CIMCO REFRIGERATION	8 951,14
2023-12-14	_	S24982	Transphere	10433	NELCO INC.**	1 303,96
2023-12-14	_	S24983	Transphere	10436	DPOC QUADIENT CANADA LTD.	573,81
2023-12-14	_	S24984	Transphere	10455	PTS ELECTRIQUE LTEE	6 870,90
2023-12-14	_	S24985	Transphere	10469	PEPINIERE VIA	3 449,25
2023-12-14	_	S24986	Transphere	10475	PIECES D'AUTO ST-HENRI	6 416,99
2023-12-14	_	S24987	Transphere	10504	PROMOTIONS LERNER	1 986,30
2023-12-14	_	S24988	Transphere	10507	SPORT QUALITE LTEE/QUALITY SPORT LTD.	2 163,26
2023-12-14	_	S24989	Transphere	10508	QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	2 439,62
2023-12-14	_	S24990	Transphere	10515	J.CARRIER INDUSTRIEL SUPPLY	13 289,39
2023-12-14	_	S24991	Transphere	10524	REGULVAR	1 345,21
2023-12-14	_	S24992	Transphere	10525	LES RELIURECARON & LETOURNEAU LTEE	1 955,78
2023-12-14	_	S24993	Transphere	10541	GROUPE ENVIRONEX	2 431,95
2023-12-14	_	S24994	Transphere	10544	ACKLANDS-GRAINGER INC	2 804,29



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-14	_	S24995	Transphere	10545	SERVICORP	5 555,31
2023-12-14	_	S24996	Transphere	10548	SECURITE LANDRY	789,57
2023-12-14	_	S24997	Transphere	10556	COMPASS MINERALS CANADA	78 947,51
2023-12-14	_	S24998	Transphere	10560	SHERBROOKE-VALOIS INC.	1 648,06
2023-12-14	_	S24999	Transphere	10571	SOLUTIONS GRAFFITI	4 654,18
2023-12-14	_	S25000	Transphere	10572	SOQUIJ	34,49
2023-12-14	_	S25001	Transphere	10577	SPPMM	2 428,61
2023-12-14	_	S25002	Transphere	10594	ORANGE TRAFFIC	914,05
2023-12-14	_	S25003	Transphere	10596	TENAQUIP LTEE	769,85
2023-12-14	_	S25004	Transphere	10603	9358-5032 QUEBEC INC. (MOUTON NOIR)	7 295,16
2023-12-14	_	S25005	Transphere	10621	VEOLIA ES CANADA INDUSTRIAL SERV.	472,16
2023-12-14	_	S25006	Transphere	10630	WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	865,17
2023-12-14	_	S25007	Transphere	10631	WESTERN VALET SERVICE	331,13
2023-12-14	_	S25008	Transphere	10641	XEROX CANADA LTEE	3 872,93
2023-12-14	_	S25009	Transphere	10667	ULINE CANADA	752,80
2023-12-14	_	S25010	Transphere	10694	GRAY FOURNISSEURS ELECTRIQUES	135,65
2023-12-14	_	S25011	Transphere	10695	INFRAROUGE KELVIN	3 880,42
2023-12-14	_	S25012	Transphere	10743	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	11 497,51
2023-12-14	_	S25013	Transphere	10826	GARDA / SOCIETE EN COMMANDITE TRANSPORT DES VALEURS	297,35
2023-12-14	_	S25014	Transphere	10968	INSTALLATIONS AGORA INC. (LES)/	7 947,65
2023-12-14	_	S25015	Transphere	10975	ELUMEN RESEAUX D'ECLAIRAGE	224,20
2023-12-14	_	S25016	Transphere	11003	INDUSTRIES GENO INC. (LES)**	500,61
2023-12-14	_	S25017	Transphere	11020	MPAEVUM MULTIMEDIA INC.	293,19
2023-12-14	_	S25018	Transphere	11022	MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL	2 253,84
2023-12-14	_	S25019	Transphere	11107	LAURIN, LAURIN (1991) INC.	44 184,90
2023-12-14	_	S25020	Transphere	11140	QUEBEC LINGE SERVICE D'UNIFORMES	754,73
2023-12-14	_	S25021	Transphere	11159	JARDIN NOVO	12 900,20
2023-12-14	_	S25022	Transphere	11170	FIERA CAPITAL CORPORATION	16 356,95



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-14	_	S25023	Transphere	11183	BIBLIO RPL LTEE	302,38
2023-12-14	_	S25024	Transphere	11237	KONE INC	124,17
2023-12-14	_	S25025	Transphere	11248	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	413,91
2023-12-14	_	S25026	Transphere	11262	INDUSTRIE DE METALLISATION H & A LTEE	4 369,06
2023-12-14	_	S25027	Transphere	11283	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC*	272 098,23
2023-12-14	_	S25028	Transphere	11314	ADVANCED UTILITY SYSTEMS	8 623,13
2023-12-14	_	S25029	Transphere	11340	WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	9 732,63
2023-12-14	_	S25030	Transphere	11344	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	7 628,59
2023-12-14	_	S25031	Transphere	11362	FUJITSU CONSEIL CANADA INC.	3 960,91
2023-12-14	_	S25032	Transphere	11364	SOLUTIONS CONSORTECH INC.	2 293,75
2023-12-14	_	S25033	Transphere	11375	LOCATION SAUVAGEAU INC.	2 553,10
2023-12-14	_	S25034	Transphere	11383	SANTINEL INC.	2 598,44
2023-12-14	_	S25035	Transphere	11395	LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	48 619,39
2023-12-14	_	S25036	Transphere	11450	ANDREW KATZ	300,00
2023-12-14	_	S25037	Transphere	11563	ABCORP CA LTEE.	1 600,46
2023-12-14	_	S25038	Transphere	11568	GROUPE ARCHAMBAULT INC.	22,97
2023-12-14	_	S25039	Transphere	11592	HAMSTER	15 558,13
2023-12-14	_	S25040	Transphere	11630	ICO TECHNOLOGIES	3 689,66
2023-12-14	_	S25041	Transphere	11806	AXIA SERVICES	68 628,45
2023-12-14	_	S25042	Transphere	11813	ABELL PEST CONTROL INC.	1 235,99
2023-12-14	_	S25043	Transphere	11837	IMK IRVING MITCHELL KALICHMAN	5 148,59
2023-12-14	_	S25044	Transphere	11841	CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	1 180,62
2023-12-14	_	S25045	Transphere	12061	POMPAGE DE L'EST 9192-3102 QUEBEC INC.	5 649,30
2023-12-14	_	S25046	Transphere	12108	ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUEBEC	425,41
2023-12-14	_	S25047	Transphere	12258	LES IMPRESSIONS RL INC.	3 095,25
2023-12-14	_	S25048	Transphere	12270	BF-TECH INC.	413,91
2023-12-14	_	S25049	Transphere	12417	CINTAS CANADA LIMITEE	255,07
2023-12-14	_	S25050	Transphere	12460	ECO-COMPTEUR	1 931,58



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-14	_	S25051	Transphere	12514	BERGER-LEVRAULT CANADA LTÉE	1 008,91
2023-12-14	_	S25052	Transphere	12545	SOMAVRAC C.C. INC.	1 547,73
2023-12-14	_	S25053	Transphere	12606	ÉCHAFFAUDS PLUS**	210,54
2023-12-14	_	S25054	Transphere	12657	LES SERVICES PIERRE GOULET INC.	459,90
2023-12-14	_	S25055	Transphere	12671	PIECE D AUTO JARRY LTEE	335,27
2023-12-14	_	S25056	Transphere	12694	PORTES DE GARAGE LAFLEUR	1 552,33
2023-12-14	_	S25057	Transphere	12833	AVENUE STRATEGIC COMMUNICATIONS INC.	4 139,10
2023-12-14	_	S25058	Transphere	12845	ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	92 623,86
2023-12-14	_	S25059	Transphere	12933	MONTMORENCY FORD 1997 INC.	50,17
2023-12-14	_	S25060	Transphere	12938	ENSEMBLE CAPRICE	887,61
2023-12-14	_	S25061	Transphere	12957	FNX INNOV INC.	1 787,86
2023-12-14	_	S25062	Transphere	12996	DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	97 512,12
2023-12-14	_	S25063	Transphere	13077	TC MEDIA LIVRES INC.	50,93
2023-12-14	_	S25064	Transphere	13155	ELECTRIMAT	371,47
2023-12-14	_	S25065	Transphere	13232	SPECTRALITE / SIGNOPLUS 9030-5814 QUEBEC INC	966,29
2023-12-14	_	S25066	Transphere	13307	PELOUSE SANTE INC.	13 217,40
2023-12-14	_	S25067	Transphere	13353	ALANIS OBOMSAWIN	250,00
2023-12-14	_	S25068	Transphere	13381	CONTROLE ANIMALIER VAUDREUIL SOULANGES	689,85
2023-12-14	_	S25069	Transphere	13384	SOLUTIONS NOTARIUS	506,86
2023-12-14	_	S25070	Transphere	13441	PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	26 201,33
2023-12-14	_	S25071	Transphere	13444	EMARD COUVRE-PLANCHERS LAVAL	4 661,04
2023-12-14	_	S25072	Transphere	13455	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L.	3 613,09
2023-12-14	_	S25073	Transphere	13493	ALLIED UNIVERSAL TECHNOLOGY SERVICES	5 137,08
2023-12-14	_	S25074	Transphere	13556	EVE CATHERINE CHAMPOUX	1 200,00
2023-12-14	_	S25075	Transphere	13571	EQUALIS	3 137,40
2023-12-14	_	S25076	Transphere	13580	GENISTAT INC	2 069,55
2023-12-14	_	S25077	Transphere	13582	FAUVE & ASSOCIES INC	8 085,00
2023-12-14	_	S25078	Transphere	13606	ALBERT OHAYON	250,00



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-14	_	S25079	Transphere	13610	YOGA CLUB (9322 80021 QUEBEC INC)	201,21
2023-12-14	_	S25080	Transphere	13623	CLIMATISATION MORRISON INC.	1 500,71
2023-12-14	_	S25081	Transphere	13658	FMX SOLUTIONS INC.	6 467,34
2023-12-14	_	S25082	Transphere	13661	SEBASTIEN POTVIN (BARBADA DRAG QUEEN)	902,55
2023-12-14	_	S25083	Transphere	13713	LIBRAIRIE LE PORT DE TETE	4 228,92
2023-12-14	_	S25084	Transphere	13733	WEBTV LA COOP	3 449,25
2023-12-14	_	S25085	Transphere	13926	LINESTAR UTILITY SUPPLY (ONTARIO) INC	1 755,51
2023-12-21	_	S25086	Transphere	10000	APSAM	540,00
2023-12-21	_	S25087	Transphere	10049	LIVRES BABAR INC.	1 568,32
2023-12-21	_	S25088	Transphere	10057	BELANGER SAUVE AVOCATS	5 844,59
2023-12-21	_	S25089	Transphere	10071	ROBERT BOILEAU INC	18 501,87
2023-12-21	_	S25090	Transphere	10089	C.V.S. MIDWEST TAPE LLC	230,16
2023-12-21	_	S25091	Transphere	10102	SYNDICAT DES COLS BLEUS	14 060,93
2023-12-21	_	S25092	Transphere	10115	9363-8872 QUÉBEC INC.	2 644,44
2023-12-21	_	S25093	Transphere	10141	CONSTRUCTION DJL INC	6 081,80
2023-12-21	_	S25094	Transphere	10148	COPIE 2000	301,92
2023-12-21	_	S25095	Transphere	10157	CREUSAGE RL	4 815,50
2023-12-21	_	S25096	Transphere	10336	NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC.	1 724,63
2023-12-21	_	S25097	Transphere	10347	GANTS LAURENTIDE LTEE	200,76
2023-12-21	_	S25098	Transphere	10358	LIBRAIRIE MONET INC.	126,83
2023-12-21	_	S25099	Transphere	10360	LIBRAIRIE PARAGRAPH	3 473,09
2023-12-21	_	S25100	Transphere	10361	LIBRAIRIE CLIO	851,39
2023-12-21	_	S25101	Transphere	10362	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	509,65
2023-12-21	_	S25102	Transphere	10386	PARCOMETRES MACKAY LTEE	125 371,27
2023-12-21	_	S25103	Transphere	10393	LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1 055,16
2023-12-21	_	S25104	Transphere	10399	MCCARTHY TETRAULT	5 366,35
2023-12-21	_	S25105	Transphere	10422	CIMCO REFRIGERATION	1 901,69
2023-12-21	_	S25106	Transphere	10433	NELCO INC.**	4 886,17



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-21	_	S25107	Transphere	10463	PAYSAGISTE NRC INC	51 483,23
2023-12-21	_	S25108	Transphere	10475	PIECES D' AUTO ST-HENRI	21 042,51
2023-12-21	_	S25109	Transphere	10485	URBEX CONSTRUCTION INC.*	11 996,28
2023-12-21	_	S25110	Transphere	10515	J.CARRIER INDUSTRIEL SUPPLY	1 268,43
2023-12-21	_	S25111	Transphere	10548	SECURITE LANDRY	597,92
2023-12-21	_	S25112	Transphere	10560	SHERBROOKE-VALOIS INC.	1 890,53
2023-12-21	_	S25113	Transphere	10596	TENAQUIP LTEE	213,28
2023-12-21	_	S25114	Transphere	10603	9358-5032 QUEBEC INC. (MOUTON NOIR)	12 069,50
2023-12-21	_	S25115	Transphere	10636	WESTMOUNT PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC	1 931,53
2023-12-21	_	S25116	Transphere	10641	XEROX CANADA LTEE	709,90
2023-12-21	_	S25117	Transphere	10694	GRAY FOURNISSEURS ELECTRIQUES	139,62
2023-12-21	_	S25118	Transphere	10734	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	442,79
2023-12-21	_	S25119	Transphere	10764	NORMANDIN BEAUDRY	44 278,26
2023-12-21	_	S25120	Transphere	10826	GARDA / SOCIETE EN COMMANDITE TRANSPORT DES VALEURS	297,35
2023-12-21	_	S25121	Transphere	11020	MPAEVUM MULTIMEDIA INC.	293,19
2023-12-21	_	S25122	Transphere	11026	MICROMATT CANADA LTEE	4 246,26
2023-12-21	_	S25123	Transphere	11116	WILSON & LAFLEUR	120,75
2023-12-21	_	S25124	Transphere	11142	VIDOLO EXCAVATION LTD.	1 023,28
2023-12-21	_	S25125	Transphere	11168	LES ENTREPRISES VENTEC INC.*	387 786,86
2023-12-21	_	S25126	Transphere	11170	FIERA CAPITAL CORPORATION	16 461,09
2023-12-21	_	S25127	Transphere	11283	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC*	15 625,10
2023-12-21	_	S25128	Transphere	11362	FUJITSU CONSEIL CANADA INC.	413,91
2023-12-21	_	S25129	Transphere	11383	SANTINEL INC.	147,17
2023-12-21	_	S25130	Transphere	11395	LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	2 266,60
2023-12-21	_	S25131	Transphere	11563	ABCORP CA LTEE.	611,67
2023-12-21	_	S25132	Transphere	11592	HAMSTER	90,74
2023-12-21	_	S25133	Transphere	11813	ABELL PEST CONTROL INC.	871,89
2023-12-21	_	S25134	Transphere	11837	IMK IRVING MITCHELL KALICHMAN	7 843,60



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-21	_	S25135	Transphere	11848	EXCAVATIONS SUPER INC.*	65 901,38
2023-12-21	_	S25136	Transphere	11888	MEDIATECH	2 413,98
2023-12-21	_	S25137	Transphere	12085	MEDIC QUEBEC 9459-7143 QUEBEC INC.	1 378,24
2023-12-21	_	S25138	Transphere	12211	CHRISTINE LAURENT	840,00
2023-12-21	_	S25139	Transphere	12258	LES IMPRESSIONS RL INC.	5 843,89
2023-12-21	_	S25140	Transphere	12316	REMORQUAGE DAVE TOWING - 7795211 CANADA INC.**	13 279,61
2023-12-21	_	S25141	Transphere	12335	SOCIÉTÉ ALZHEIMER SOCIETY	657,72
2023-12-21	_	S25142	Transphere	12417	CINTAS CANADA LIMITEE	556,18
2023-12-21	_	S25143	Transphere	12418	GROUPE ALPHARD	36 562,04
2023-12-21	_	S25144	Transphere	12480	COJALAC INC.*	417 128,89
2023-12-21	_	S25145	Transphere	12668	GROUPE CIVITAS INC.	12 711,94
2023-12-21	_	S25146	Transphere	12668	GROUPE CIVITAS INC.	2 459,03
2023-12-21	_	S25147	Transphere	12668	GROUPE CIVITAS INC.	1 833,85
2023-12-21	_	S25148	Transphere	12671	PIECE D AUTO JARRY LTEE	270,03
2023-12-21	_	S25149	Transphere	12715	GROUPE CONSEIL GENIPUR INC.	5 875,24
2023-12-21	_	S25150	Transphere	12845	ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	5 122,14
2023-12-21	_	S25151	Transphere	12920	ROBITAILLECURTIS INC.	13 648,97
2023-12-21	_	S25152	Transphere	12923	ASTUS	879,56
2023-12-21	_	S25153	Transphere	12940	DHC	13 286,25
2023-12-21	_	S25154	Transphere	12963	SERVICES RICOVA INC	31 459,30
2023-12-21	_	S25155	Transphere	13055	R.P. NETTOYEUR INC.	13 472,77
2023-12-21	_	S25156	Transphere	13155	ELECTRIMAT	907,89
2023-12-21	_	S25157	Transphere	13156	TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIETE (TES)	22 474,74
2023-12-21	_	S25158	Transphere	13178	NEVE REFRIGERATION INC.	407,93
2023-12-21	_	S25159	Transphere	13206	U. CAYOUEE DIVISION DE BMR DETAIL S.E.C.	1 713,12
2023-12-21	_	S25160	Transphere	13385	JENNIFER BRUNET	1 000,00
2023-12-21	_	S25161	Transphere	13415	MORGAN SCHAFFER A DIVISION OF DOBLE ENG	1 631,50
2023-12-21	_	S25162	Transphere	13441	PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	27 009,10



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2023-12-21	_	S25163	Transphere	13457	AXIELL ALM CANADA INC.	28 418,13
2023-12-21	_	S25164	Transphere	13463	BRIO PAE	1 931,58
2023-12-21	_	S25165	Transphere	13470	GROUPE INTERVIA INC.	1 655,64
2023-12-21	_	S25166	Transphere	13528	ATLAS PISCINE ET SPA	2 852,73
2023-12-21	_	S25167	Transphere	13579	LES ENTREPRISES PEP 2000 INC	190 338,87
2023-12-21	_	S25168	Transphere	13601	PFT SOLUTIONS	5 163,41
2023-12-21	_	S25169	Transphere	13615	BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	24 317,21
2023-12-21	_	S25170	Transphere	13623	CLIMATISATION MORRISON INC.	3 079,59
2023-12-21	_	S25171	Transphere	13713	LIBRAIRIE LE PORT DE TETE	2 879,47
2023-12-21	_	S25172	Transphere	13742	SIMON MCCONNELL (ANCIENNEMENT BARRIERE METROPOLITAINE)	3 886,16
2023-12-21	_	S25173	Transphere	13842	SOFT DB	988,79
Transits générés				319		
Total :						4 185 558,17

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2023-12-12	A	2013		10677	MINISTRE DES FINANCES	54 498,68
2023-12-12	A	2014		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	9 915,18
2023-12-12	A	2015		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	9 642,95
2023-12-14	A	2032		10677	MINISTRE DES FINANCES	200 607,08
2023-12-21	A	2034		10677	MINISTRE DES FINANCES	57 059,05
2023-12-05	A	2039		10677	MINISTRE DES FINANCES	263,38
2023-12-05	A	2040		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	71 493,73
2023-12-05	A	2041		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	11 022,98
2023-12-14	A	2043		10252	GENERAL PENSION FUND	452 076,70
2023-12-14	A	2044		10252	GENERAL PENSION FUND	105 300,00
2023-12-12	A	2046		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	9 635,48
2023-12-12	A	2047		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	10 218,84
2023-12-12	A	2051		12656	FONDS DE SOLIDARITE - FTQ	21 195,96
2023-12-13	A	2054		10261	RETRAITE QUEBEC	6 977,61



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2023-12-21	A	2055		10677	MINISTRE DES FINANCES	71 629,76
2023-12-27	A	2056		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	13 144,14
2023-12-27	A	2057		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	15 973,15
2023-12-21	A	2058		10677	MINISTRE DES FINANCES	353 382,32
2023-12-19	A	2059		10677	MINISTRE DES FINANCES	263,38
2023-12-19	A	2060		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	128 617,06
2023-12-19	A	2061		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	20 423,03
2023-12-28	A	2062		10677	MINISTRE DES FINANCES	263,38
2023-12-28	A	2063		10677	MINISTRE DES FINANCES	177 925,33
2023-12-28	A	2064		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	70 116,85
2023-12-28	A	2065		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	14 091,86
2023-12-22	A	2066		10289	HYDRO-QUEBEC	2 433 363,73
2023-12-21	A	2071		10677	MINISTRE DES FINANCES	185 709,04
2023-12-21	A	2072		10677	MINISTRE DES FINANCES	54 968,18
2023-12-07	A	283852		DIVERS	GOLD RICHARD	1 349,98
2023-12-07	A	283853		DIVERS	PROGERES INC	38 820,60
2023-12-07	A	283854		DIVERS	SOCIETE EN COMMANDITE COMPLEXE RÉSIDENTIEL	74 560,20
2023-12-07	A	283855		DIVERS	10004316 CANADA LTD	3 814,51
2023-12-07	A	283856		DIVERS	9178-4843 QUEBEC INC	46 388,36
2023-12-07	A	283857		DIVERS	9325-4316 QUEBEC INC	6 934,71
2023-12-07	A	283858		DIVERS	B CHADHA	96 358,00
2023-12-14	A	283859		DIVERS	ALEXANDRE DANIS	910,60
2023-12-14	A	283860		DIVERS	ATELIER D'ARCHITECTURE SAROLI PALUMBO	15 728,58
2023-12-14	A	283861		DIVERS	CHIARA SAROLI PALUMBO	864,00
2023-12-14	A	283862		DIVERS	ÉRIC MICHAUD	5 586,00
2023-12-14	A	283863		DIVERS	ÉRIC MORISSET	2 075,70
2023-12-14	A	283864		DIVERS	JESUS GONZALEZ	203,42
2023-12-14	A	283865		DIVERS	JULIE POULIN	33,48



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2023-12-14	A	283866		DIVERS	KATHY KAREN JOBA	89,00
2023-12-14	A	283867		DIVERS	M. CAUCCI INC	6 000,00
2023-12-14	A	283868		DIVERS	PRODUCTION OCHO 3 INC	15 000,00
2023-12-14	A	283869		DIVERS	RÉFECTION PHOENIX INC.	25 519,23
2023-12-14	A	283870		DIVERS	SERGE FARNAM	863,36
2023-12-14	A	283871		DIVERS	SUNYOUNG CHANG	136,00
2023-12-14	A	283872		DIVERS	TOM SOULELES	266,69
2023-12-14	A	283873		DIVERS	YIWEI GAO	230,00
2023-12-14	A	283874		10058	BELL CANADA	386,33
2023-12-14	A	283875		10060	BELL	124,03
2023-12-14	A	283876		10061	BELL CANADA	2 746,77
2023-12-14	A	283877		10107	THOMSON REUTERS CANADA	153,74
2023-12-14	A	283878		10237	OCLC INC.	177,98
2023-12-14	A	283879		10240	FUTECH MONTREAL INC.	726,18
2023-12-14	A	283880		10284	HONEYWELL LIMITED	1 141,33
2023-12-14	A	283881		10395	MARTECH SIGNALISATION	5 266,14
2023-12-14	A	283882		10406	ANDREW MERRY	1 008,00
2023-12-14	A	283883		10486	PLANTPRODUCTS	1 181,37
2023-12-14	A	283884		10516	SAAQ	1 885,60
2023-12-14	A	283885		10543	SAFETY-KLEEN CANADA INC.	814,26
2023-12-14	A	283886		10823	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	41,00
2023-12-14	A	283887		11079	OVERDRIVE, INC.	16 936,25
2023-12-14	A	283888		11265	PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO	1 217,58
2023-12-14	A	283889		11342	QUALINET CONSTRUCTION	2 000,78
2023-12-14	A	283890		11469	ASSOCIATION DES DIFFUSEURS CULTURELS DE L'ILE DE MTL	225,00
2023-12-14	A	283891		11581	PGVMEDIA	726,64
2023-12-14	A	283892		12441	CNESST	76 712,73
2023-12-14	A	283893		12695	AFI EXPERTISE (DIVISION DE GROUPE EDGENDA INC)	2 345,49



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2023-12-14	A	283894		12791	KATHLEEN KEZ	516,84
2023-12-14	A	283895		12968	FUNDY TEXTILE AND DESIGN LTD	1 938,68
2023-12-14	A	283896		13199	ARLENE LUND	700,00
2023-12-14	A	283897		13276	BADGES BY MARKS	56,70
2023-12-14	A	283898		13304	TELUS	1 138,69
2023-12-14	A	283899		13572	ANACHEMLTEE/LTD (E360S)	308,84
2023-12-14	A	283900		13654	LES SYSTEMES ACCI INC	1 006,03
2023-12-14	A	283901		13676	CONSTRUCTION CAMVI INC	126 876,35
2023-12-14	A	283902		13707	DISTRIBUTION T. NASARI	45,00
2023-12-14	A	283903		13708	X-TELIA	24 983,75
2023-12-14	A	283904		13714	PLANETE BD	446,73
2023-12-14	A	283905		13723	STICKY MEDIA	325,96
2023-12-14	A	283906		13741	9254-3685 QUÉBEC INC. (DESIGN BLANKO)	7 605,60
2023-12-14	A	283907		13754	U2B TELECOM	11,50
2023-12-14	A	283908		13756	BELFOR	21 148,81
2023-12-14	A	283909		13770	2630-3818 QUEBEC INC. F.A.S.R.S PROGEST CONSTRUCTION	8 272,25
2023-12-14	A	283910		13773	STE SERVICE DE TRANSMISSION EXPRESS	15 581,57
2023-12-14	A	283911		13786	DEMENAGEMENT PERFORMANCE	6 427,64
2023-12-14	A	283912		13788	ECN SOL INC.	2 265,01
2023-12-14	A	283913		13790	SOPHIE DONELSON	250,00
2023-12-14	A	283914		13845	STAPLES PROFESSIONNEL INC.	84 510,86
2023-12-14	A	283915		13920	FONDS DE LA CYBERSECURITE ET DU NUMERIQUE	484,46
2023-12-14	A	283916		13990	FREDERIC NEULT	348,16
2023-12-14	A	283917		11177	ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO	5 765,40
2023-12-19	A	283918	Transphere	12720	SM CONSTRUCTION	48 808,76
2023-12-21	A	283919		DIVERS	AMY JERIS	115,00
2023-12-21	A	283920		DIVERS	FRANCISCO JAVIER REY JIMENEZ	73,00
2023-12-21	A	283921		DIVERS	GESTION IMMOBILIERE SALICE INC	22 296,11



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2023-12-21	A	283922		DIVERS	IMMEUBLE 4400 SAINTE-CATHERINE OUEST INC	7 024,68
2023-12-21	A	283923		DIVERS	ISABELLE MOORE	87,17
2023-12-21	A	283924		DIVERS	MEGUMI MATSUURA	63,00
2023-12-21	A	283925		DIVERS	MOURELATOS, CHRISTOS	786,88
2023-12-21	A	283926		DIVERS	RACHEL BOND	209,00
2023-12-21	A	283927		DIVERS	SYDENHAM AVENUE TRUST	12 575,51
2023-12-21	A	283928		DIVERS	THOMAS CASTLE	316,00
2023-12-21	A	283929		DIVERS	VERONIQUE-ISABELLE FOREST	73,00
2023-12-21	A	283930		DIVERS	WESTMOUNT ESTATES MANAGEMENT INC	32 173,22
2023-12-21	A	283931		DIVERS	3062554 CANADA IN C	588,25
2023-12-21	A	283932		DIVERS	376 REDFERN PROPERTIES INC	16 812,09
2023-12-21	A	283933		DIVERS	4912 SHERBROOKE INC	2 020,72
2023-12-21	A	283934		DIVERS	9078-7672 QUEBEC INC	12 419,22
2023-12-21	A	283935		10058	BELL CANADA	1 649,89
2023-12-21	A	283936		10060	BELL	97,21
2023-12-21	A	283937		10061	BELL CANADA	451,96
2023-12-21	A	283938		10062	BELL MOBILITY	1 961,16
2023-12-21	A	283939		10225	FEDERAL EXPRESS CANADA CORPORATION	233,54
2023-12-21	A	283940		10365	VERTIV CANADA ULC	2 719,16
2023-12-21	A	283941		10462	PAYSAGISTE S. CAVALLARO	7 473,38
2023-12-21	A	283942		10683	VIDEOTRON LIMITEE	75,78
2023-12-21	A	283943		10823	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	55,35
2023-12-21	A	283944		12793	JEFF SHAMIE	600,00
2023-12-21	A	283945		12794	ANITRA BOSTOCK	600,00
2023-12-21	A	283946		12795	MARY GALLERY	600,00
2023-12-21	A	283947		12932	GENIPUR	3 391,76
2023-12-21	A	283948		13022	SERVICES FLO INC.	2 759,40
2023-12-21	A	283949		13412	HYDRO-SHERBROOKE	6 208,65



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-12-01 Au: 2023-12-31
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2023-12-21	A	283950		13584	ECKLER	1 810,86
2023-12-21	A	283951		13624	NOX ENERGIE INC	667,44
2023-12-21	A	283952		13705	DEC ENVIRO	18 578,82
2023-12-21	A	283953		13707	DISTRIBUTION T. NASARI	45,00
2023-12-21	A	283954		13722	ALLIANCE RESSOURCES HUMAINES	4 167,84
2023-12-21	A	283955		13754	U2B TELECOM	5,69
2023-12-21	A	283956		13768	JFSA QUEBEC INC.	17 821,13
2023-12-21	A	283957		13791	GROUP IN-RGY CONSULTING INC.	18 510,98
2023-12-21	A	283958		10716	AGENCE DU REVENU DU CANADA	45 271,40
Chèques générés				135		Total : 5 620 541,29
Paiements générés				454		Total : 9 806 099,46

VILLE DE WESTMOUNT

LISTE DES APPROBATIONS

MOIS DE DÉCEMBRE 2023

No commande	Nom produit	Nom fournisseur	Mnt. commande	En remplacement de	Approbateur	Date commande
BC029008	CADEAUX	PROMOTIONS LERNER	1 986,31 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2023-10-20
BC029391	DDS - LIVRAISON - (CB)	9358-5032 QUEBEC INC. (MOUTON NOIR)	2 147,16 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2023-12-12
BC029415	BASE DE FACTURES HYDRO WESTMOUNT, 8,5" X 11", 24LB 90 G/M2, BRILLANCE 98, BOITES DE 500 FEUILLES	BLANCHARD LITHO INC	3 069,83 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2023-12-15
BC029415	ENVELOPPE FACTURE HYDRO WESTMOUNT, ENV.#10 FENETRE INVERSEE, V.B. (WW) 24LBS INT. GREY DECO, O/S BILATERAL	BLANCHARD LITHO INC	3 069,83 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2023-12-15
BC029467	TIMBRES	QUADIENT (ANCIENNEMENT NEOPOST)	5 748,75 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2023-12-21
			16 021,88 \$		Total ALI-REZA SEDIGHIAN	
BC029246	BOTTES DE SECURITE TERRA - GRANDEUR 7	SECURITE LANDRY	597,92 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2023-11-23
BC029246	BOTTES DE SECURITE TERRA - GRANDEUR 12	SECURITE LANDRY	597,92 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2023-11-23
BC029291	COURROIES EN ACIER INOXYDABLE 3/4"	TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	3 008,89 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2023-11-30
BC029318	PHOTO CONTROLE EK4536 120-277	LUMEN	645,31 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2023-12-04
			4 850,04 \$		Total ANDREA ESPINOSA PUENTES	
BC027122	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE PARAGRAPHE	67 924,54 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-01-11
BC027123	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE CLIO	62 993,81 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-01-11
BC027123	CD-ROM & DVD (TPS ET TVQ)	LIBRAIRIE CLIO	62 993,81 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-01-11
BC027124	CD-ROM & DVD (TPS ET TVQ)	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	20 876,53 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-01-11
BC027124	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	20 876,53 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-01-11
BC029047	COURRIER/TRANSPORTEUR	FUNDY TEXTILE AND DESIGN LTD	1 938,26 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-10-27
BC029047	PROMOTION	FUNDY TEXTILE AND DESIGN LTD	1 938,26 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-10-27
BC029313	FRAIS D'ANIMATION	YOGA CLUB (9322 80021 QUEBEC INC)	201,21 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-01
BC029325	CD-ROM & DVD (TPS ET TVQ)	OCLC INC.	177,98 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-04
BC029367	FRAIS DE LECTURE	SOPHIE DONELSON	250,00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029368	FRAIS DE LECTURE	ALANIS OBOMSAWIN	250,00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029369	FRAIS DE LECTURE	ALBERT OHAYON	250,00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029370	FRAIS D'ANIMATION	GENISTAT INC	2 069,55 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029371	FRAIS D'ANIMATION	SEBASTIEN POTVIN (BARBADA DRAG QUEEN)	902,55 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029372	FRAIS D'ANIMATION	ARLENE LUND	700,00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029374	COURRIER/TRANSPORTEUR	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	913,93 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029374	IMPRIMANTES	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	913,93 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-08
BC029377	CARTE D'ADHESION	ABCORP CA LTEE.	611,67 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-11
BC029378	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE LE PORT DE TETE	963,99 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-11
BC029383	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	GREY HOUSE PUBLISHING CANADA	464,21 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-11
BC029396	DIGITALISATION/SCANNERS	MICROMATT CANADA LTEE	86,23 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-12
BC029397	FRAIS D'ANIMATION	CHRISTINE LAURENT	840,00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-12
BC029418	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	GREY HOUSE PUBLISHING CANADA	336,63 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-15
BC029419	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	WORLD BOOK EDUCATIONAL PRODUCTS	3 612,73 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-15
BC029427	IMPRESSION GENERALE	COPIE 2000	79,56 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-15
BC029428	PROMOTION	JENNIFER BRUNET	1 000,00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-15
BC029435	FRAIS D'ANIMATION	SOCIETE ALZHEIMER DE MONTREAL	657,72 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-18
BC029436	SERVICES INFORMATIQUE	AXIELL ALM CANADA INC.	28 418,13 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-18
BC029457	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	WILSON & LAFLEUR	120,75 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-20
BC029458	CADRES	CAMPBELL PICTURE FRAMING	2 090,65 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-20
			285 453,16 \$		Total ANNE-MARIE LACOMBE	
BC027872	FORMATION	BERGER-LEVRULT CANADA LTÉE	1 681,51 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	2023-04-12
BC029265	COURRIER/TRANSPORTEUR	MEDIC QUEBEC 9459-7143 QUEBEC INC.	1 378,22 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	2023-11-28
BC029265	SANTE & SECURITE	MEDIC QUEBEC 9459-7143 QUEBEC INC.	1 378,22 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	2023-11-28
BC029274	PUBLICATIONS	SHERBROOKE-VALOIS INC.	682,95 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	2023-11-29
BC029343	DDS - CONSULTANTS PROFESSIONNEL - (CB)	EQUALIS	3 137,38 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	2023-12-06
			8 258,28 \$		Total ANNIE-CLAUDE CÉRAT	
BC029292	PROCES-VERBAUX DU COMITE PLENIER	LES IMPRESSIONS RL INC.	5 536,05 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-11-30
BC029292	RESOLUTIONS DU CONSEIL	LES IMPRESSIONS RL INC.	5 536,05 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-11-30
BC029292	PROCES-VERBAUX DU CONSEIL	LES IMPRESSIONS RL INC.	5 536,05 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-11-30
BC029324	ARCHIVES	ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUEBEC	425,41 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-04
BC029340	SERVICES JURIDIQUES	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE. GESTION DU FOND	38,00 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-06
BC029355	SERVICES JURIDIQUES	SOQUIJ	34,49 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-08
BC029392	ARCHIVES	DOCU-DEPOT	3 960,01 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-12
BC029394	SERVICES JURIDIQUES	BELANGER SAUVE AVOCATS	4 690,24 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-12
BC029399	ARCHIVES	MICROMATT CANADA LTEE	4 160,02 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-13
BC029408	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	346,50 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-14
BC029423	CONSULTANTS	MCCARTHY TETRAULT	5 366,34 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-15
BC029429	SERVICES JURIDIQUES	BELANGER SAUVE AVOCATS	1 154,35 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-18
BC029431	SERVICES JURIDIQUES	IMK IRVING MITCHELL KALICHMAN	7 843,60 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-18
BC029432	ARCHIVES	DOCU-DEPOT	514,00 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-18
BC029433	ARCHIVES	MICROMATT CANADA LTEE	94,56 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-18

VILLE DE WESTMOUNT
LISTE DES APPROBATIONS
MOIS DE DÉCEMBRE 2023

BC029444	CONSULTANTS	FOREST ST-JEAN AVOCATS S.E.N.C	3 233,68 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-18
BC029450	SERVICES JURIDIQUES	NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA	6 772,60 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2023-12-19
			55 241,95 \$		Total ANTHONY CHIASSON	
BC029321	CONNECTEUR	LUMEN	1 491,46 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-04
BC029321	LAMPES & LUMIERES	LUMEN	1 491,46 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-04
BC029334	OUTILS ET ÉQUIPEMENTS	U. CAYOJETTE DIVISION DE BMR DETAIL S.E.C.	1 713,11 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-05
BC029334	COURRIER/TRANSPORTEUR	U. CAYOJETTE DIVISION DE BMR DETAIL S.E.C.	1 713,11 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-05
BC029338	SERVICES ÉLECTRIQUES	VERTIV CANADA ULC	2 719,16 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-06
BC029373	COURRIER/TRANSPORTEUR	LES CONTROLES GF TEC INC.	4 660,62 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-08
BC029373	TRANSFORMATEURS - MESURAGE	LES CONTROLES GF TEC INC.	4 660,62 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-08
BC029437	LAMPES & LUMIERES	GUILLEVIN INTERNATIONAL**	689,62 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-18
BC029464	FUSIBLES	FORD ELECTRIC SUPPLY LTD	104,63 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2023-12-20
			19 243,79 \$		Total CHADI NASSER	
BC029053	COURROIES	HAMSTER	13 636,04 \$	CLAUDE LADOUCEUR	CLAUDE LADOUCEUR	2023-10-30
BC026890	DÉTECTION DE FUITES	MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	78 441,70 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2022-12-06
BC029016	REMRORQUAGE	REMRORQUAGE DAVE TOWING - 7795211 CANADA INC.**	70 824,60 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-10-23
BC029311	ECO-FRAIS	CUBEX LIMITED**	66 976,39 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-01
BC029311	VÉHICULE	CUBEX LIMITED**	66 976,39 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-01
BC029314	CHENILLETES À TROTTOIR	EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	525 435,75 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-01
BC029315	LOCATION DE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT	URBEX CONSTRUCTION INC.	226 860,06 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-01
BC029353	HYDRO-QUEBEC (ELECTRICITE)	HYDRO-QUEBEC	2 433 364,88 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-08
BC029385	SERVICE TRAVAUX PUBLICS	ROBERT BOILEAU INC	156 540,77 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-11
BC029387	SERVICES INFORMATIQUE	VARIS CORPORATION	79 547,69 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-12
BC029388	TRAVAUX DE CONSTRUCTION	OSLO CONSTRUCTION INC.	269 766,99 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-12
BC029393	ECO-FRAIS	FORTIER AUTO MONTREAL	179 663,38 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-12
BC029393	VÉHICULE	FORTIER AUTO MONTREAL	179 663,38 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-12
BC029395	SERVICES PROFESSIONNELS	CONSCIENCE URBAINE	97 153,88 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-12
BC029453	SOUFFLEUSE	AGENCE DU REVENU DU CANADA	57 224,94 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-19
BC029470	CUEILLETTE DES ORDURES	DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC.	1 064 945,48 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029471	TRANSFORMATEURS	TRANSMAG ENERGIE	1 242 882,14 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029472	VÉHICULE	TERREBONNE FORD INC.	93 529,29 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029473	SERVICE PROFESSIONNEL URBANISME	GROUPE INTERVIA INC.	63 063,79 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029474	CONTENEUR DÉBRIS SECS	PRO-JET A&A DIVISION CONTENEURS INC	66 398,06 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029474	CONTENEUR RECYCLAGE	PRO-JET A&A DIVISION CONTENEURS INC	66 398,06 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029474	CONTENEUR ORDURES	PRO-JET A&A DIVISION CONTENEURS INC	66 398,06 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029474	CONTENEURS MATIÈRES ORGANIQUES	PRO-JET A&A DIVISION CONTENEURS INC	66 398,06 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029474	CONTENEUR DÉBRIS DE BALAIS DE RUE	PRO-JET A&A DIVISION CONTENEURS INC	66 398,06 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
BC029475	RÉSIDUS DE BALAIS DE RUE ET DEPOT A NEIGE	RECYCLAGE NOTRE DAME INC.	68 410,13 \$	CONSEIL	CLAUDE LADOUCEUR	2023-12-21
			7 366 897,97 \$		Total CLAUDE LADOUCEUR	
BC029344	EQUIPEMENT DE SPORT (BUTS, FILETS, ETC.)	SPORT QUALITE LTEE/QUALITY SPORT LTD.	2 163,26 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2023-12-06
BC029345	AUTRES PIECES ET ACCESSOIRES	CIMCO REFRIGERATION	785,05 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2023-12-06
BC029363	DDS - ASCENSEURS PUBLIC - (SI)	KONE INC	124,17 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2023-12-08
BC029389	IMPRESSION GENERALE	BADGES BY MARKS	62,09 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2023-12-12
BC029409	APPEL DE SERVICE	ROBERT BOILEAU INC	869,31 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2023-12-14
BC029451	SERVICES POUR LES LOISIRS	LA CAPITALE EN FETE INC.	1 146,18 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2023-12-19
BC029456	SERVICES POUR LES LOISIRS	SIMON VAILLANCOURT	1 034,78 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2023-12-20
BC029221	CONSULTANTS	AVENUE STRATEGIC COMMUNICATIONS INC.	6 474,53 \$	JULIE MANDEVILLE	DAVE LAPOINTE	2023-11-20
BC027122	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE PARAGRAPHE	67 924,54 \$	MICHEL LARUE	DAVE LAPOINTE	2023-01-11
BC027123	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE CLIO	62 993,81 \$	MICHEL LARUE	DAVE LAPOINTE	2023-01-11
BC027209	CONDUITES & TUYAUX / BOYAUX & FITTINGS	NELCO INC.	27 284,83 \$	MICHEL LARUE	DAVE LAPOINTE	2023-01-19
BC027222	SERVICES INFORMATIQUE	BELL MOBILITY	20 867,96 \$	MICHEL LARUE	DAVE LAPOINTE	2023-01-20
BC027223	SERVICES INFORMATIQUE	BELL CANADA	31 273,20 \$	MICHEL LARUE	DAVE LAPOINTE	2023-01-20
BC027227	SERVICES INFORMATIQUE	BELL CANADA	19 999,90 \$	MICHEL LARUE	DAVE LAPOINTE	2023-01-20
			243 003,61 \$		Total DAVE LAPOINTE	
BC029291	COURRIER/TRANSPORTEUR	TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	3 008,89 \$	DOMINIQUE LANDRY	DOMINIQUE LANDRY	2023-11-30
BC029347	ÉQUIPEMENTS D'ÉLAGUAGE	NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	5 748,75 \$	DOMINIQUE LANDRY	DOMINIQUE LANDRY	2023-12-07
BC029356	ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS	PAYSAGISTE NRC INC	5 692,13 \$	DOMINIQUE LANDRY	DOMINIQUE LANDRY	2023-12-08
BC029380	COURRIER/TRANSPORTEUR	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	27,13 \$	DOMINIQUE LANDRY	DOMINIQUE LANDRY	2023-12-11
BC029452	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX PUBLICS	HODDINGS & ASSOCIES	5 633,77 \$	DOMINIQUE LANDRY	DOMINIQUE LANDRY	2023-12-19
			20 110,67 \$		Total DOMINIQUE LANDRY	
BC029318	OUTILS ET ÉQUIPEMENTS	LUMEN	645,31 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2023-12-04
BC029424	OUTILS ET ÉQUIPEMENTS	LUMEN	5 157,62 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2023-12-15
BC029425	OUTILS ET ÉQUIPEMENTS	LINESTAR UTILITY SUPPLY (ONTARIO) INC	750,43 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2023-12-15
BC029425	BATTERIES	LINESTAR UTILITY SUPPLY (ONTARIO) INC	750,43 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2023-12-15

VILLE DE WESTMOUNT
LISTE DES APPROBATIONS
MOIS DE DÉCEMBRE 2023

BC029426	OUTILS ET ÉQUIPEMENTS	ACKLANDS-GRAINGER INC	157,66 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2023-12-15
			7 461,45 \$		Total ELIE SOUSSAN	
BC028770	SERVICES INFORMATIQUE	SOLUTIONS NOTARIUS	563,38 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-09-11
BC029225	SERVICES INFORMATIQUE	INDIXIO	33 224,91 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-11-21
BC029310	SERVICES INFORMATIQUE	U2B TELECOM	11,50 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-12-01
BC029320	SERVICES INFORMATIQUE	ICO TECHNOLOGIES	3 689,67 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-12-04
BC029335	SERVICES INFORMATIQUE	FMX SOLUTIONS INC.	9 409,15 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-12-05
BC029339	SERVICES INFORMATIQUE	X-TELIA	2 667,31 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-12-06
BC029384	SERVICES INFORMATIQUE	INTERCONNEXIONS LD	347,85 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-12-11
BC029407	SERVICES INFORMATIQUE	U2B TELECOM	5,69 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2023-12-14
			49 919,46 \$		Total ÉRIC MOREAU	
BC029466	FOURNITURES DE BUREAU	HAMSTER	59,37 \$	GREGORY MCBAIN	GREGORY MCBAIN	2023-12-21
			59,37 \$		Total GREGORY MCBAIN	
BC029341	SERVICES JURIDIQUES	BFL CANADA	7 789,88 \$	DENIS FERLAND	JULIE MANDEVILLE	2023-12-06
BC029342	SERVICES INFORMATIQUE	WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	9 732,63 \$	DENIS FERLAND	JULIE MANDEVILLE	2023-12-06
BC027122	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE PARAGRAPHE	67 924,54 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-01-11
BC027123	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	LIBRAIRIE CLIO	62 993,81 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-01-11
BC027227	SERVICES INFORMATIQUE	BELL CANADA	19 999,90 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-01-20
BC029053	PAPIER BLANC RECYCLÉ MULTIFONCTION (100% POSTCONSUMMATION) 100% RECYCLÉ 8 1/2" X 14"	HAMSTER	13 636,04 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-10-30
BC029053	PAPIER BLANC RECYCLÉ MULTIFONCTION (100% POSTCONSUMMATION) 100% RECYCLÉ 8 1/2" X 11"	HAMSTER	13 636,04 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-10-30
BC029221	CONSULTANTS	AVENUE STRATEGIC COMMUNICATIONS INC.	6 474,53 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-11-20
BC029225	SERVICES INFORMATIQUE	INDIXIO	33 224,91 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-11-21
BC029319	SERVICES INFORMATIQUE	SOLIDCAD	16 625,38 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-04
BC029357	SERVICES INFORMATIQUE	ALLIED UNIVERSAL TECHNOLOGY SERVICES	16 291,95 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-08
BC029358	ENDUIT ROUTIER, ASPHALTE	LES ENTREPRISES VENTEC INC.	26 007,34 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-08
BC029398	SERVICES PROFESSIONNELS - GÉNIE CIVILE	GROUPE CVITAS INC.	24 892,09 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-13
BC029400	FRAIS D'ADHÉSION	ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX QUÉBEC (ADGMQ)	1 280,00 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-13
BC029401	TRAITEUR	9358-5032 QUEBEC INC. (MOUTON NOIR)	10 106,30 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-13
BC029420	FRAIS D'ADHÉSION	COMAQ	649,61 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-15
BC029436	FRAIS D'ADHÉSION	AXIELL ALM CANADA INC.	28 418,13 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-18
BC029438	SERVICES INFORMATIQUE	LE GROUPE TEKINSON INC.	29 228,94 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-18
BC029439	CONSULTANTS	GROUPE ALPHARD	36 562,05 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-18
BC029443	SERVICES JURIDIQUES	DHC	13 286,25 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-18
BC029449	SERVICES JURIDIQUES	BMMD AVOCATS S.E.N.C.R.L.	18 062,15 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-19
BC029454	DDS - RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA - (SM)	CIMCO REFRIGERATION	24 006,78 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-20
BC029468	CONSULTANTS	COMMUNE COCREATION	8 508,15 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-12-21
			489 337,40 \$		Total JULIE MANDEVILLE	
BC029307	ENSEIGNES DE RUES	MARTECH SIGNALISATION	457,03 \$	KENNETH CAHILL	KENNETH CAHILL	2023-12-01
BC029376	TABLETTES ELECTRONIQUES	SOFTCHOICE LP	1 438,11 \$	KENNETH CAHILL	KENNETH CAHILL	2023-12-11
BC029459	COURRIER/TRANSPORTEUR	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	40,50 \$	KENNETH CAHILL	KENNETH CAHILL	2023-12-20
			1 935,64 \$		Total KENNETH CAHILL	
BC029416	APPEL DE SERVICE	GUARD-X INC	855,94 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2023-12-15
BC029417	DDS - TAPIS D'HIVER - (SO)	R.P. NETTOYEUR INC.	3 127,11 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2023-12-15
BC029460	COLLETS & SUPPORTS	ELECTRIMAT	3 276,75 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2023-12-20
BC029460	CEA - AUTRES UNITÉ DE CHAUFFAGE - (SM)	ELECTRIMAT	3 276,75 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2023-12-20
BC029469	CADENAS / PENTURES / SERRURES & CLEFS	R. CORTECANS & FILS INC	1 068,12 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2023-12-21
			11 604,67 \$		Total MARTIN DICAIRE	
BC029381	IMPRESSION ETIQUETTES, CARTE D'AFFAIRES	BLANCHARD LITHO INC	343,78 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2023-12-11
BC029406	VETEMENT DE TRAVAIL - CHANDAILS, PANTALONS, ETC	UNIPLUS, UNE DIVISION DE W. GRADINGER	4 170,72 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2023-12-14
BC029410	FORMATION	ASSOCIATION QUEBÉCOISE D'URBANISME	103,48 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2023-12-14
BC029411	FORMATION	ASSOCIATION QUEBÉCOISE D'URBANISME	51,74 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2023-12-14
BC029412	COURRIER/TRANSPORTEUR	PAQUETTE & ASSOCIES HUISSIERS	103,37 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2023-12-14
BC029413	CONSULTANTS	ABELL PEST CONTROL INC.	83,26 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2023-12-14
BC029414	FOURNITURES DE BUREAU	THOMSON REUTEURS CANADA	177,44 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2023-12-14
			5 033,79 \$		Total NATHALIE JODOIN	
BC029282	FRAIS DE RÉPARATION	R. CORTECANS & FILS INC	6 006,98 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-11-29
BC029316	DDS - ENTREPRENEURS EN PLOMBERIE - (SB)	PLOMBERIE PERRAS	1 571,18 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-12-04
BC029322	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	SAFETY FIRST	13 280,77 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-12-04
BC029364	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	VITRERIE A&A VITRES ET MIROIRS INC	1 121,01 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-12-08
BC029365	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	SAFETY FIRST	191,67 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-12-08
BC029375	DDS - MATÉRIELS - (CB)	ANIXTER CANADA INC.	2 362,33 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-12-11
BC029441	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	VITRERIE A&A VITRES ET MIROIRS INC	1 121,01 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-12-18
			25 654,95 \$		Total PIERRE CHAGNON	
BC029337	MATERIEL SIGNALISATION (CONE, ETC.)	BETONS LONGUEUIL	3 825,80 \$	REJEAN BINETTE	REJEAN BINETTE	2023-12-06

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19562
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000075
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-23F001343 28422201 15928	2023-12-20 2024-01-22	3MU000490	9539-81-1130-2-000-0000	6,100,000 NON	1.00000	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 : Excédent de 552,300 : Excédent de 1,104,700 : Excédent de 2,136,500 :	276.00 2,210.00 4,141.50 11,048.00 25,795.00 118,905.00 Total: 162,375.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

51
SURREY GARDENS

29-23F001345 28421918 15931	2023-12-20 2024-01-22	3MU000491	9637-39-8262-6-000-0000	2,479,300 NON	1.00000	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 : Excédent de 552,300 : Excédent de 1,104,700 : Excédent de 2,136,500 :	276.00 2,210.00 4,141.50 11,048.00 25,795.00 10,284.00 Total: 53,754.50
-----------------------------------	--------------------------	-----------	-------------------------	------------------	---------	---	---

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

475
COTE-ST-ANTOINE, CHEMIN DE LA

29-23F001397 28433694 15942	2023-12-20 2024-01-22	3MU000492	9637-79-7230-0-000-0000	1,886,200 OUI	1.00000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 :	0.00 0.00 0.00 Total: 200.00
-----------------------------------	--------------------------	-----------	-------------------------	------------------	----------------------	--	---------------------------------------

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

434
LANSLOWNE, AVENUE

29-23F001386 28423420 15940	2023-12-20 2024-01-22	3MU000493	9638-23-1994-3-000-0000	2,185,000 NON	1.00000	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 : Excédent de 552,300 : Excédent de 1,104,700 : Excédent de 2,136,500 :	276.00 2,210.00 4,141.50 11,048.00 25,795.00 1,455.00 Total: 44,925.50
-----------------------------------	--------------------------	-----------	-------------------------	------------------	---------	---	--

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

650
BELMONT, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19562
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000075
Mois effectif: 12

No référence	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-23F001344	2023-12-20	3MJ000494	9737-38-2500-5-001-0001	667,000	1.00000	55,200 et moins	: 0.00
28421521	2024-01-22			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200	: 0.00
15930						Excédent de 276,200	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

12, #1
PARK, PLACE

29-23F001340	2023-12-20	3MJ000495	9737-69-4674-1-001-0042	1,855,000	1.00000	55,200 et moins	: 0.00
28420809	2024-01-22			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200	: 0.00
12447						Excédent de 276,200	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

175, #307
METCALFE, AVENUE

29-23F001342	2023-12-20	3MJ000496	9738-40-6437-0-000-0000	1,911,400	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
28421500	2024-01-22			NON		Excédent de 55,200	: 2,210.00
15927						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 20,167.50
						Total:	37,843.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

252
METCALFE, AVENUE

29-23F001384	2023-12-20	3MJ000497	9738-43-8616-1-000-0000	2,792,400	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
28423586	2024-01-22			NON		Excédent de 55,200	: 2,210.00
15937						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 25,795.00
						Excédent de 2,136,500	: 19,677.00
						Total:	63,147.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

333
REDFERN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19562
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000075
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001341	2023-12-20	3MU000498	9738-46-4414-8-000-0000	2,061,400	1.00000	55,200 et moins	:	0.00
28422669	2024-01-22			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15926						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

3
GROVE PARK

29-23F001390	2023-12-20	3MU000499	9738-60-5958-4-001-0016	672,000	1.00000	55,200 et moins	:	276.00
28424665	2024-01-22			NON		Excédent de	55,200	2,210.00
15933						Excédent de	276,200	4,141.50
						Excédent de	552,300	2,394.00
						Total:		9,021.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4410, #4E
STE-CATHERINE OUEST

29-23F001385	2023-12-20	3MU000500	9738-83-3261-7-000-0000	13,000,000	1.00000	55,200 et moins	:	0.00
28424684	2024-01-22			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15939						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4267 @ 4271
STE-CATHERINE OUEST

Nombre de factures: 11

Montant total droit mutation: 372,067.50

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19562
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000075
Mois effectif: 12

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2023	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	372,067.50
				Total:	<u>372,067.50</u>

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19562
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000075
Mois effectif: 12

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Debit</u>	<u>Credit</u>
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	372,067.50	
01-242-00-000	Transfer Duty		372,067.50
		<u>372,067.50</u>	<u>372,067.50</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19562
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000075
Mois effectif: 12

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19562
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 11 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19567
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000076
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-23F001413 28443203 15952	2023-12-20 2024-01-22	3MJ000501	9637-45-4715-4-000-0000	2,140,900 NON	1.00000	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 : Excédent de 552,300 : Excédent de 1,104,700 : Excédent de 2,136,500 :	276.00 2,210.00 4,141.50 11,048.00 25,795.00 132.00 Total: 43,602.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

78
CHESTERFIELD, AVENUE

29-23F001417 28411949 15945	2023-12-20 2024-01-22	3MJ000502	9638-25-0505-3-000-0000	2,817,000 NON	1.00000	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 : Excédent de 552,300 : Excédent de 1,104,700 : Excédent de 2,136,500 :	276.00 2,210.00 4,141.50 11,048.00 25,795.00 20,415.00 Total: 63,885.50
-----------------------------------	--------------------------	-----------	-------------------------	------------------	---------	---	---

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

660
MURRAY HILL, AVENUE

29-23F001411 28438797 15949	2023-12-20 2024-01-22	3MJ000503	9638-95-5171-2-000-0000	1,998,000 NON	0.50000	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 : Excédent de 552,300 : Excédent de 1,104,700 :	276.00 2,210.00 4,141.50 11,048.00 22,332.50 Total: 20,004.00
-----------------------------------	--------------------------	-----------	-------------------------	------------------	---------	--	--

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4371
MONTROSE, AVENUE

29-23F001411 28438797 15950	2023-12-20 2024-01-22	3MJ000504	9638-95-5171-2-000-0000	1,998,000 NON	0.50000	55,200 et moins : Excédent de 55,200 : Excédent de 276,200 : Excédent de 552,300 : Excédent de 1,104,700 :	276.00 2,210.00 4,141.50 11,048.00 22,332.50 Total: 20,004.00
-----------------------------------	--------------------------	-----------	-------------------------	------------------	---------	--	--

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4371
MONTROSE, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19567
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000076
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-23F001412 28442746 15951	2023-12-20 2024-01-22	3MJ000505	9738-35-6545-0-000-0000	1,617,000 NON	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
						Excédent de 55,200	: 2,210.00
						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 12,807.50
						Total:	30,483.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

7

COTE-ST-ANTOINE, CHEMIN DE LA

29-23F001406 28436936 15948	2023-12-20 2024-01-22	3MJ000506	9738-76-9034-6-000-0000	2,480,200 NON	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
						Excédent de 55,200	: 2,210.00
						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 25,795.00
						Excédent de 2,136,500	: 10,311.00
						Total:	53,781.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

322

ELM, AVENUE

29-23F001408 28423974 15947	2023-12-20 2024-01-22	3MJ000507	9739-50-9162-8-000-0000	3,275,000 NON	0.89000	55,200 et moins	: 276.00
						Excédent de 55,200	: 2,210.00
						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 25,795.00
						Excédent de 2,136,500	: 34,155.00
						Total:	69,086.70

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

48

LAVIGNE, CHEMIN DE

Nombre de factures: 7

Montant total droit mutation: 300,847.20

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19567
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUI000076
Mois effectif: 12

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2023	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	300,847.20
				Total:	<u>300,847.20</u>

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19567
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUI000076
Mois effectif: 12

Poste	Description	Debit	Credit
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	300,847.20	
01-242-00-000	Transfer Duty		300,847.20
		<u>300,847.20</u>	<u>300,847.20</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19567
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000076
Mois effectif: 12

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19567
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 7 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19572
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000077
Mois effectif: 12

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.			
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération			Droit sur mutation
No client	échéance							
29-23F001347	2023-12-20	3MU000508	9638-74-3896-1-000-0000	6,800,000	1.00000	53,200 et moins	:	0.00
28388690	2024-01-22			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	53,200	: 0.00
7288						Excédent de	266,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

67
FORDEN, CRESCENT

Nombre de factures: 1

Montant total droit mutation: -----
200.00
=====

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19572
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000077
Mois effectif: 12

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2023	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	200.00
				Total:	200.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19572
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000077
Mois effectif: 12

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Debit</u>	<u>Credit</u>
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	200.00	
01-242-00-000	Transfer Duty		200.00
		<u>200.00</u>	<u>200.00</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19572
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000077
Mois effectif: 12

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19572
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 1 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19577
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000078
Mois effectif: 12

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.	Droit sur mutation		
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération			
No client	échéance							
29-23F001298	2023-12-21	3MU000509	9738-76-2530-0-000-0000	3,189,100	1.00000	51,700 et moins	:	0.00
25983121	2024-01-22			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	51,700	0.00
15857						Excédent de	258,600	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

1347 @ 1351
GREENE, AVENUE

29-22F003742	2023-12-21	3MU000510	9738-76-2530-0-000-0000	2,397,800	1.00000	51,700 et moins	:	258.50
25983121	2024-01-22			NON		Excédent de	51,700	2,069.00
15857						Excédent de	258,600	3,877.50
						Excédent de	517,100	37,614.00
						Total:		43,819.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

1347 @ 1351
GREENE, AVENUE

Nombre de factures: 2

Montant total droit mutation: 44,019.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19577
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000078
Mois effectif: 12

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2023	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	44,019.00
				Total:	44,019.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19577
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000078
Mois effectif: 12

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Debit</u>	<u>Credit</u>
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	44,019.00	
01-242-00-000	Transfer Duty		44,019.00
		<u>44,019.00</u>	<u>44,019.00</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19577
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000078
Mois effectif: 12

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19577
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 2 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001331 28401978 15919	2023-12-18 2024-01-18	3MU000451	9637-45-3702-3-000-0000	1,633,300 OUI	1.00000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

82
CHESTERFIELD, AVENUE

29-23F001330 28321241 15887	2023-12-18 2024-01-18	3MU000452	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.15000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15888	2023-12-18 2024-01-18	3MU000453	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15889	2023-12-18 2024-01-18	3MU000454	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15890	2023-12-18 2024-01-18	3MU000455	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02800 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001330 28321241 15896	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000461	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02500 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15897	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000462	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15898	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000463	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.03000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15899	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000464	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.03800 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15900	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000465	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.04000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001330	2023-12-18	3MJ000466	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.00600	55,200 et moins : 0.00		
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200 : 0.00		
15901						Excédent de 276,200 : 0.00		
						Total: 200.00		

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000467	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.00600	55,200 et moins : 0.00		
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200 : 0.00		
15902						Excédent de 276,200 : 0.00		
						Total: 200.00		

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000468	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.00600	55,200 et moins : 0.00		
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200 : 0.00		
15903						Excédent de 276,200 : 0.00		
						Total: 200.00		

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000469	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.03000	55,200 et moins : 0.00		
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200 : 0.00		
15904						Excédent de 276,200 : 0.00		
						Total: 200.00		

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000470	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02900	55,200 et moins : 0.00		
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200 : 0.00		
15905						Excédent de 276,200 : 0.00		
						Total: 200.00		

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001330 28321241 15906	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000471	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02500 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15907	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000472	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02300 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15908	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000473	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.03800 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15909	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000474	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02100 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330 28321241 15910	2023-12-18 2024-01-18	3MJ000475	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000 OUI	0.02300 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	:	0.00
						Excédent de	55,200	: 0.00
						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.	Droit sur mutation		
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération			
No client	échéance							
29-23F001330	2023-12-18	3MJ000476	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02600	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15911						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000477	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02100	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15912						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000478	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02600	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15913						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000479	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02800	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15914						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000480	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02600	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15915						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

376
REDFERN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001330	2023-12-18	3MJ000481	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02100	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	: 0.00
15916						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000482	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.01400	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	: 0.00
15917						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000483	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.01000	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	: 0.00
15918						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000484	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02300	55,200 et moins	:	0.00
28321241	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	: 0.00
12602						Excédent de	276,200	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

29-23F001330	2023-12-18	3MJ000485	9738-33-0555-0-000-0000	15,200,000	0.02936	55,200 et moins	:	276.00
28321241	2024-01-18			NON		Excédent de	55,200	: 2,210.00
14172						Excédent de	276,200	: 2,551.08
						Total:		5,037.08

Adresse de la propriété ----- Propriétaire(s) / Adresse prop. -----

376
REDFERN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.	
No enregist.	facturation/			Supplétif	Exonération	Droit sur mutation
No client	échéance	No facture	No matricule			
		Nombre de factures:		35	Montant total droit mutation:	11,837.08

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUI000073
Mois effectif: 12

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2023	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	11,837.08
				Total:	<u>11,837.08</u>

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUI000073
Mois effectif: 12

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Debit</u>	<u>Credit</u>
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	11,837.08	
01-242-00-000	Transfer Duty		11,837.08
		<u>11,837.08</u>	<u>11,837.08</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19557
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000073
Mois effectif: 12

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19557
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 35 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19561
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000074
Mois effectif: 12

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001337	2023-12-18	3MJU000486	9538-79-4436-6-000-0000	5,966,100	1.00000	55,200 et moins	:	0.00
28390606	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15921						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

96
SUMMIT, CRESCENT

29-23F001334	2023-12-18	3MJU000487	9539-82-2820-5-000-0000	1,865,400	1.00000	55,200 et moins	:	0.00
28407194	2024-01-18			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
1498						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

61
OAKLAND, AVENUE

29-23F001339	2023-12-18	3MJU000488	9637-65-7434-7-000-0000	1,695,000	1.00000	55,200 et moins	:	276.00
28414854	2024-01-18			NON		Excédent de	55,200	2,210.00
15923						Excédent de	276,200	4,141.50
						Excédent de	552,300	11,048.00
						Excédent de	1,104,700	14,757.50
						Total:		32,433.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

9
WINCHESTER, AVENUE

29-23F001336	2023-12-18	3MJU000489	9738-42-7153-8-000-0000	3,754,300	1.00000	55,200 et moins	:	276.00
28371678	2024-01-18			NON		Excédent de	55,200	2,210.00
15922						Excédent de	276,200	4,141.50
						Excédent de	552,300	11,048.00
						Excédent de	1,104,700	25,795.00
						Excédent de	2,136,500	48,534.00
						Total:		92,004.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

328
REDFERN, AVENUE

Nombre de factures: 4

Montant total droit mutation: 124,837.50

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19561
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000074
Mois effectif: 12

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2023	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	124,837.50
				Total:	<u>124,837.50</u>

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19561
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000074
Mois effectif: 12

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Debit</u>	<u>Credit</u>
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	124,837.50	
01-242-00-000	Transfer Duty		124,837.50
		<u>124,837.50</u>	<u>124,837.50</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19561
Annee fiscale: 2023

No journal: JMUT000074
Mois effectif: 12

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19561
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 4 ***